

Document de Programme pour les financements du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) pour la Transformation du Système (STG) et pour l'Accélération de l'Éducation des Filles (GEA) au Niger

Août 2025

Official Use Only

Table des matières

Acronymes **iii**

Introduction **1**

1. Contexte **3**

1.1 Contexte général **3**

1.2 Contexte du secteur de l'éducation – performances et défis **4**

1.2.1 Parcours scolaires des élèves 4

1.2.2 L'éducation des filles 6

1.2.3 Disparités géographiques en accès et infrastructures scolaires 7

1.2.4 Qualité des apprentissages 8

1.2.5 Éducation en situation d'urgence 9

1.2.6 Financement du secteur 10

2. Alignement du programme avec les priorités nationales (PTSEF et Pacte de partenariat). 11

3. Théorie du Changement **13**

4. Description des activités du programme **17**

4.1 Description des critères de ciblage **17**

4.2 Axe stratégique 1 : Amélioration des infrastructures, en quantité et en qualité, et la diversification des offres alternatives **19**

4.2.1 Résultat intermédiaire 1.1. Les élèves au primaire et au secondaire apprennent dans des conditions améliorées en particulier en zone rurale 21

4.2.2 Résultat intermédiaire 1.2 : Les filles et les enfants vulnérables bénéficient d'incitations pour améliorer leur accès et maintien à l'école 25

4.2.3 Résultat intermédiaire 1.3 : Augmentation du nombre d'enfants en particulier les jeunes filles inscrites dans les parcours alternatifs 32

4.3 Axe stratégique 2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages 36

4.3.1 Résultat intermédiaire 2.1: Les pratiques enseignantes sont améliorées 37

4.3.2 Résultat intermédiaire 2.2 : Les supports essentiels d'enseignement-apprentissages actualisés sont mis à la disposition des élèves et des enseignants dans les communes les plus vulnérables 41

4.4 Axe stratégique 3 : Amélioration du pilotage et de la coordination du secteur 43

4.4.1 Résultat intermédiaire 3.1 : Augmentation du nombre d'acteurs formés et appuyés en matière de gestion et de pilotage 44

4.4.2 Résultat intermédiaire 3.2 : Le taux d'exécution du fonds commun est amélioré 46

4.5 Consolidation des stratégies et interventions en faveur de l'accélération de la scolarisation des filles (financement GEA) **48**

5. Modalités de mise en œuvre du programme **50**

5.1 Dispositif institutionnel **50**

5.1.1 Instances de pilotage 51

5.1.2 Le dispositif d'assistance technique 54
5.2 Rôle de l'Agent partenaire 56
5.2.1 Missions de l'Agent partenaire 57
5.3 Planification des activités 59
5.4 Gestion du programme 60
5.4.1 La mise en œuvre via le FCSE 61
5.4.2 La mise en œuvre directe par l'UNICEF 62
6. Modalités de Financement 63
6.1 Structuration du financement du programme 63
6.2 Coût et plan de financement du programme 65
6.2.1 Le financement complémentaire 66
7. Dispositif de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage 68
8. Calendrier de préparation et de mise en œuvre 70
9. Communication et visibilité 72
10. Identification des risques et mesures de mitigation 73
Annexes 87
Annexe 1. Cadre de résultat 88
Annexe 2 : Budget 90
Annexe 3. Calendrier de mise en œuvre indicatif 94
Annexe 4 : Les modalités de Fonctionnement du FCSE 96
Annexe 5 : Critères de Ciblage des Interventions 104
Annexe 6 : Protocoles de protection et garantie (Safeguarding) contre l'exploitation, les abus et harcèlement sexuels 113

Official Use Only

Acronymes

AD	Autorisation de dépense
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ALN	Appui des Langues Nationales
AME	Association des Mères Éducatrices
ANFICT	Agence nationale de financement des collectivités territoriales
ANO	Avis de non-objection
APE	Association des Parents d'Élèves
APS	Approche par les Situations
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BN	Budget National
CAMOS	Cellule d'appui à la mise en œuvre et de suivi du PSEF
CAPED	Cellule d'Appui Pédagogique
CEA	Centre d'Éducation Alternative
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEFTP	Centre d'Enseignement et de formation techniques et professionnels
CEG	Collège d'enseignement général
CET	Centre d'Éducation technique
CFM	Centre de formation aux métiers
CFM	Centre de Formation aux Métiers
CGDES	Comité de gestion décentralisé des établissements scolaires
COC	Cadre d'Orientation Curriculaire
COGES	Comité de Gestion des Établissements Scolaires
COPS	Curricula Orientés-Profils de Sortie
CPJ	Centre de Promotion des Jeunes
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DAT	Dispositif d'Assistance Technique
DCPLN	Direction du Curriculum et de la Promotion des langues nationales
DDEN	Direction Départementale de l'Éducation
DECOS	Direction des Évaluations, des Concours et de l'Orientation Scolaire
DENF	Direction de l'Éducation Non Formelle
DEP	Direction des Études et de la planification
DFIC	Direction de la Formation Initiale et continue
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DPSF	Direction de la Promotion de la Scolarisation et de la formation des Filles
DREN	Direction régionale de l'éducation nationale
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	Direction des ressources Humaines
DUNE	Données Unifiées du Niger en Éducation
EFA	*Enabling Factor Analysis* (Analyse des Facteurs Favorables)
EFAC	École de Formation Artistique et Culturelle
EN	École Normale
ENF	Éducation Non Formelle
ENI	École Normale des Instituteurs

Official Use Only

ENS	École Normale Supérieure
ESPIG	Financement de la mise en œuvre du programme sectoriel de l'Éducation
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FCC	Fédération Communales de CGDES
FCSE	Fond Commun Sectoriel de l'Éducation
GPLE	Groupe des Partenaires Locaux de l'Éducation
IDH	Indice de Développement Humain
IFAENF	Institut de Formation en Alphabétisation et Éducation Non Formelle
IGF	Inspection Générale des Finances
INS	Institut National des Statistiques
LFI	Loi de Finance initiale
LFR	Loi de Finance rectificative
LIRE	Projet *Learning Improvements Results Éducation*
LN	Langue Nationale
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MEN/A/PL	Ministère de l'Education Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues
MEN/A/FP/PLN	Ministère l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales (ancienne appellation)
MES/R/IT	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique
MESTP	Ministère de l'Enseignement de la Formation Techniques et Professionnelles
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MR/C/PVS	Ministère de la Refondation, de la Culture et de la Promotion des Valeurs Sociales
PAP	Programme annuel de performance
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Confemen
PDI	Personnes déplacées internes
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PPM	Plan de Passation de Marchés
PRAA	Plan régional d'action annuel
PRSP	Programme de Résilience pour la sauvegarde de la Patrie
PSEF	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation
PTSEF	Plan de Transition du Secteur Éducation et Formation
RAE	Rapport annuel d'exécution
RAP	Rapport Annuel de Performance
RESEN	Rapport d'État du Système Éducatif National
REVE	Réduire la Vulnérabilité du système Éducatif face aux crises
RTGP	Recensement Général de Population
SCOFI	Point Focaux pour la Scolarisation des Filles
SDC	Salles de classe
SISEF	Système d'Informations Statistiques du Secteur de l'Éducation et de la Formation
SNAEFFF	Stratégie Nationale d'Accélération de l'Éducation et de la Formation des Filles et des Femmes
SNCSN	Stratégie nationale opérationnelle en matière de Programme de constructions scolaires au Niger
SNRV/SE	Stratégie nationale de réduction des vulnérabilités du système éducatif
TBS	Taux brut de scolarisation
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URSE	Unités régionales de suivi de l'exécution du PTSEF
VBG	Violences Basées sur le Genre

Official Use Only

Introduction

Le présent document de programme décrit les investissements validés de commun accord avec toutes les parties prenantes, et soutenus par des données et éléments factuels pour surmonter les obstacles structurels et opérationnels qui pèsent sur le système éducatif nigérien. Ces investissements soutiennent la réalisation de **la reforme prioritaire « Améliorer le temps scolaire pour de meilleurs apprentissages et une plus grande efficience »** identifiée dans le Pacte de partenariat validé par les ministères en charge de l'éducation et de la formation, et approuvé par les partenaires à l'occasion de la réunion du Groupe des Partenaires Locaux de l'Éducation (GPLE) tenu le 10 mars 2023.

Conformément au Pacte de Partenariat, l'objectif de ces investissements est de favoriser des changements durables et soutenables à grande échelle, afin de réduire les disparités d'accès aux opportunités éducatives et de résultats d'apprentissages dans l'éducation de base pour les enfants les plus vulnérables, en particulier en zone rurale.

Les investissements proposés capitaliseront les acquis du précédent programme ESPIG 2020-2024, financé par le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) à hauteur de 85 100 034 USD pour appuyer la mise en œuvre du Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation (PTSEF), tout en intégrant les enseignements tirés de l'évolution du contexte programmatique et des priorités nationales, à la suite des événements du 23 juillet 2023.

Ils permettront aussi de porter à l'échelle les initiatives prometteuses du financement du PME pour la période 2021-2023, d'un montant de 17 020 000 USD pour réduire la vulnérabilité du système éducatif face aux crises (REVE), visant à prévenir les risques de décrochage et de déscolarisation des filles.

Les allocations dont bénéficie le Niger se présentent comme suit :

- Le financement pour la transformation du système (System Transformation Grant - STG) est ramené à 58 800 000 USD, dont 11 760 000 USD conditionné par l'atteinte des cibles des indicateurs déclencheurs ;
- Le financement pour l'accélération de l'éducation des filles (Girls Éducation Accelerator – GEA) n'a pas connu de changement 25 000 000 USD.

Cette requête de financement, circonscrite à la mise en œuvre de la reforme prioritaire du Pacte de Partenariat, s'inscrit dans la vision stratégique globale définie dans le Plan sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2014-2024, et les orientations de mise en œuvre du Plan de Transition du Secteur Éducation et Formation (PTSEF) 2020-2022, prolongé jusqu'à fin 2025, tout en prenant en compte les réajustements stratégiques du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP).

Processus d'élaboration

Dans le cadre du modèle opérationnel du PME 2025-2030, et à la suite d'une mission du PME en 2022, le gouvernement du Niger a tout d'abord élaboré le **Pacte de partenariat** en collaboration avec le GPLE, qui rassemble les représentants des différentes directions des Ministères en charge de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et Technique, de la Jeunesse, du Sport, des Arts et de la Culture, du système des Nations Unies, des agences donatrices bilatérales et multilatérales, et

des organisations de la société civile. Un comité restreint a été mis en place par arrêté 0114/PM du Premier Ministre en date du 21 juin 2022 pour conduire ce travail, qui s'est déroulé de juin 2022 à mars 2023, sous la coordination de la Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre et au Suivi (CAMOS) du PSEF.

Le comité restreint, avec l'appui d'un consultant et de l'ensemble des partenaires, a d'abord coordonné les travaux **d'analyse des facteurs favorables** qui ont constitué un moment essentiel du processus d'élaboration du Pacte de partenariat. L'analyse des facteurs favorables (EFA) a permis d'identifier les principaux défis du système, les facteurs bloquants et les opportunités et priorités du système éducatif nigérien ainsi que les conditions sous-jacentes qui soutiennent ou entravent la transformation du système éducatif. Cette analyse a constitué un élément essentiel du processus d'élaboration du Pacte de partenariat qui a défini la **réforme prioritaire à savoir : Améliorer le temps scolaire pour de meilleurs apprentissages et une plus grande efficience.**

Cette réforme prioritaire a fait l'objet d'un consensus au niveau national obtenu à la suite de la réunion du Groupe des Partenaires Locaux de l'Éducation (GPLE) tenue le 10 mars 2023. La Réforme prioritaire, susceptible de rayonner sur l'ensemble du système éducatif national, s'inscrit dans la continuité des réformes et interventions en cours et qui soutiennent, entre autres, la réalisation de l'ODD4 et des objectifs de la CESA-2030.

Reprise du dialogue stratégique et opérationnel

Au regard du contexte politique, le processus de sélection de l'Agent partenaire a été relancé et a conduit à la sélection de l'UNICEF le 10 juin 2024 pour appuyer la préparation d'une requête de financement selon une approche programme via le FCSE.

L'élaboration du présent programme a été réalisée de manière participative en lien étroit avec les ministères en charge de l'éducation et de la formation, les PTF, le PME, la CAMOS, et le Cabinet du Premier Ministre. D'autres entités telles que le Ministère en charge des Finances, Niger Poste ou encore l'ANFICT ont été régulièrement consultées pour tirer les leçons du programme précédent et préparer la mise en œuvre de ce nouveau programme. Par ailleurs un processus formel de passation de témoin a été institué entre l'Agent partenaire sortant, l'AFD et entrant, l'UNICEF pour préparer efficacement la relève dans la gestion du FCSE qui constitue la modalité principale de mise en œuvre des financements au titre du STG et du GEA. Pour l'élaboration du document de programme, une équipe restreinte, UNICEF-Gouvernement, appuyée par des consultants indépendants a été mise en place pour conduire tout le processus de consultation et rédaction. La rédaction du programme a tenu compte de l'alignement au pacte de partenariat, les contributions des partenaires du GPLE ainsi que celles du PME relatives au processus de revue qualité du QAR I (Note conceptuelle), QAR II (version préliminaire du Document de programme) et QAR III (paquet complet de la requête). Le document de programme a fait l'objet de multiples révisions, notamment à la suite de la réduction du montant indicatif de 142 millions d'USD à 72 millions d'USD (plus 11,76 millions d'USD de part complémentaire) et a été finalisé en août 2025.

Tout au long du processus, des rencontres mensuelles des PTF, en présentiel et à distance ont permis aux PTF d'échanger sur les enjeux du secteur et de développer des messages clés sur le pilotage et les orientations du secteur, qui ont été suivis de décisions du Gouvernement, notamment :

- La prolongation du PTSEF jusqu'à fin 2025 comme stratégie de référence pour le secteur
- La finalisation rapide des travaux sectoriels comme atout important et décisif pour le secteur
- La nomination du point focal du PME depuis le mois de juillet 2024.

1. Contexte

1.1 Contexte général

La population du Niger est passée d'environ 18,5 millions en 2015 à près de 28 millions d'habitants en 2025. Cette augmentation est portée par un taux de fécondité très élevé, estimé à 6,2 enfants par femme en 2025 (en baisse; 7,6 en 2015). La population vit en grande majorité en milieu rural (83 %), est très dispersée (16 habitants au km^2) et est particulièrement jeune (54% de moins de 15 ans). Cette situation se reflète dans le ratio de dépendance démographique, qui s'élève à 108 %, indiquant qu'il y a environ un actif pour une personne dépendante (enfant ou personne âgée). La population scolarisable augmente de façon forte; le nombre d'enfants en âge d'entrer en 1^{ere} année de l'école fondamentale chaque année devrait passer de 800 000 en 2023 à plus d'1 million d'ici à 2030[1]. Cette situation a des impacts notables sur les services sociaux de base en santé et en éducation (en matière d'infrastructures, de recrutement des enseignants, etc.).

Avec un PIB par habitant d'environ 692 USD, le Niger est l'un des pays les plus pauvres au monde. Après une chute à 2 % en 2023 du fait de la crise politique, des sanctions commerciales et financières de la CEDEAO qui en ont découlées et de la fermeture des frontières, la croissance économique devrait atteindre 6,9 % en 2024 et autour de 4,5 % en 2025–2026. Le secteur agricole représente l'activité principale d'environ 80 % de la population. Le Niger est classé parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique (176ème sur 187 sur l'indice d'adaptation au changement climatique[2]); les effets de ce dernier impactent déjà très fortement les capacités de subsistance des familles agro-pastorales. L'économie dépend aussi fortement des exportations de matières premières comme l'uranium, l'or et le pétrole (depuis 2024). Une grande partie de l'économie est informelle, et les femmes ont moins d'opportunités d'accéder au marché du travail que les hommes (respectivement 16 % et 69 %)[3]. L'inflation reste modérée, mais les sanctions liées au coup d'État de juillet 2023 ont pesé sur les finances publiques, provoqué une baisse des aides et poussé le déficit budgétaire à environ 3,9 % du PIB en 2023, avec une dette publique en hausse et un risque de défaut. La levée partielle des sanctions politico-économiques en février 2024 permet une reprise progressive des partenariats avec les organisations bilatérales et multilatérales.

Sur le plan politique, depuis le coup d'État du 26 juillet 2023, le Niger est dirigé par une junte militaire (le CNSP). La conférence nationale organisée en février 2025 vise à poser les bases d'un nouveau régime et d'une Constitution rénovée. Les régions de Diffa, Tahoua, Tillabéry et Maradi font face à une situation sécuritaire précaire du fait de la multiplication des attaques terroristes et une montée de la criminalité, ce qui, ajoutée aux crises climatiques (sécheresses et inondations), entraîne des mouvements de populations (335 277 personnes étaient considérées comme déplacées internes en février 2024). Le Niger accueille également des réfugiés et des demandeurs d'asile en provenance du Nigeria, du Mali et du Burkina Faso[4].

Une partie importante de la population nigérienne vit dans des conditions extrêmement précaires : plus de 9,9 millions de personnes (43 % de la population) étaient touchées par la pauvreté en 2022[5], un chiffre en légère hausse depuis 2018, et bien plus élevé en milieu rural. L'accès aux services sociaux

[1] Équipe Nationale MEN/MESRIT/MJCAS/CAMOS, Novembre 2024 : Note Sectorielle, Analyse diagnostic du système éducatif nigérien.
[2] Notre Dame Global Adaptation Index, données de 2022 : https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/
[3] INS, 2021, Enquête Nationale Sur La Fécondité Et La Mortalité Des Enfants De Moins de Cinq Ans
[4] UNHCR Niger - Mise à jour opérationnelle - mars/avril 2024 - Niger | ReliefWeb
[5] Enquête de L'INS citée dans le Rapport Pays 2024 de la Banque Africaine de Développement

de base reste limité[6] : environ 60 % des ménages ont accès à l'électricité, moins de la moitié dis posent d'un accès fiable à l'eau potable[7] ou à des installations sanitaires adéquates.

L'insécurité alimentaire au Niger demeure préoccupante, touchant plus d'2,2 millions de personnes[8]. Environ 1,5 million d'enfants souffrent de malnutrition modérée, tandis que 400 000 présentent une malnutrition aiguë sévère[9]. Près de 42 % des enfants de moins de 5 ans accusent un retard de croissance, 12 % souffrent de malnutrition aiguë, et plus de 70 % sont anémiques. Le taux de mortalité infantile reste élevé, avec environ 60 décès pour 1 000 naissances vivantes, et l'espérance de vie à la naissance ne dépasse pas 63 ans[10].

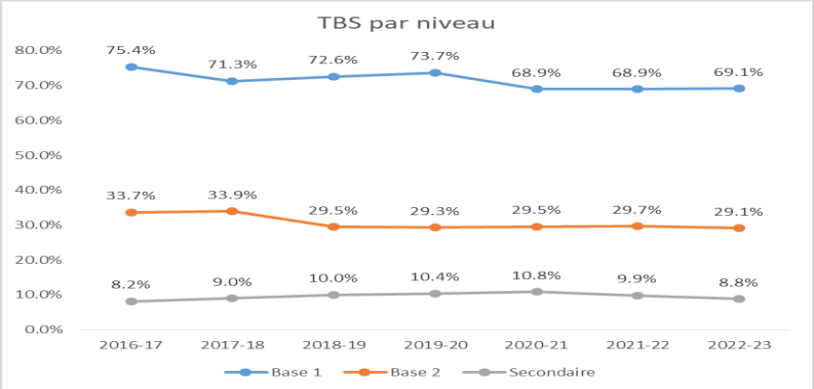
Les inégalités de genre sont particulièrement marquées. Le Niger détient l'un des taux les plus élevés au monde de mariages précoces : environ 77 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, et près de 28 % avant 15 ans. Cette réalité conduit à un taux très élevé de grossesses précoces, souvent dès l'adolescence. Le taux d'alphabétisation des adultes s'élève à 38 %[11] et varie de 27 % chez les femmes à de 43 % chez les hommes. Enfin, avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,400, le Niger est 189ème sur 193 pays au classement IDH[12].

1.2 Contexte du secteur de l'éducation – performances et défis

1.2.1 Parcours scolaires des élèves

Les taux bruts de scolarisation (TBS) dans les différents niveaux de l'enseignement général stagnent, voire même diminuent légèrement selon les périodes. En 2022-2023, 3.022.704 enfants étaient scolarisés dans l'enseignement primaire[13], soit 68,5 % des 7-12 ans. Ceci implique qu'un tiers des effectifs d'enfants scolarisables étaient hors système scolaire, ce qui représente 1 674 913 enfants (dont 55 % de filles).

Figure 1 : Évolution des TBS par niveau de l'enseignement général



Source 1 : Calculs des auteurs, Equipe Nationale CAMOS-PSEF / MEN/A/EP/PLN / MES/R/IT / MJC/A/S, Novembre 2024 : Note Sectorielle, Analyse diagnostic du système éducatif nigérien

[6] PNUD, 2024, Rapport sur le Développement Humain au Sahel 2023
[7] Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 2022, Enquête de suivi des indicateurs PROEHA 2021
[8] Programme Alimentaire Mondial, Country Brief 2025
[9] IPC Info / FEWS NET (2024-2025)
[10] UNICEF, OMS, Banque Mondiale
[11] Rapport du Projet LIFE / UNESCO
[12] PNUD, 2024, Rapport sur le Développement Humain au Sahel 2023.
[13] Annuaire des statistiques de l'Éducation et de l'Alphabétisation, 2022-2023.

Le système éducatif nigérien se caractérise par des taux de rendement interne qui présentent des tendances alarmantes, malgré une évolution positive, avec une faible promotion du CM2 vers la 6ème, et une forte proportion d'abandons y compris en cours de cycle de base 1 :

Tableau 1 : Taux de rendement interne dans l'enseignement général

	Taux de promotion			Taux de redoublement			Taux d'abandon		
	2017-18	2020-21	2021-22	2017-18	2020-21	2021-22	2017-18	2020-21	2021-22
CI	81,8%	83,1%	82,2%	0,4%	0,6%	0,3%	17,8%	16,3%	17,5%
CP	88,3%	84,1%	89,7%	2,8%	5,2%	3,4%	8,9%	10,7%	6,8%
CE1	87,0%	86,4%	88,7%	3,6%	7,1%	3,4%	9,4%	6,5%	7,8%
CE2	87,0%	83,9%	87,8%	4,4%	8,1%	4,5%	8,6%	8,0%	7,7%
CM1	91,2%	62,5%	87,7%	5,0%	8,1%	4,3%	3,8%	29,4%	8,0%
CM2	29,3%	36,7%	52,4%	24,6%	45,0%	21,3%	46,1%	18,3%	26,4%
6	29,2%	32,3%	44,1%	40,2%	44,1%	23,7%	30,6%	23,6%	32,2%
5	41,2%	39,8%	52,7%	45,2%	50,1%	24,2%	13,6%	10,1%	23,1%
4	42,2%	29,7%	76,8%	46,3%	44,3%	24,6%	11,5%	26,0%	-1,4%
3	30,1%	14,7%	23,9%	62,1%	79,1%	32,9%	7,9%	6,2%	43,3%
2	65,7%	63,4%	72,4%	26,4%	31,3%	9,0%	8,0%	5,3%	18,6%
1	48,8%	38,5%	100,9%	25,9%	24,7%	15,1%	25,3%	36,8%	-16,0%
Base 1	78,4%	83,7%	82,8%	6,1%	11,6%	5,7%	15,4%	4,7%	11,5%
Base 2	36,2%	37,9%	33,5%	46,8%	52,7%	25,8%	17,0%	9,4%	40,7%

Source 2 : Calculs des auteurs, Equipe Nationale CAMOS-PSEF / MEN/A/EP/PLN / MES/R/IT / MJC/A/S, Novembre 2024 : Note Sectorielle, Analyse diagnostic du système éducatif nigérien

La tendance claire est la faiblesse du taux de promotion du CM2 vers la classe de 6ème, c'est-à-dire la transition du primaire vers le secondaire. Cela suggère que la suppression de l'examen de fin de cycle de Base 1 n'a pas eu d'effet positif sur la promotion des élèves entre les deux cycles de l'enseignement de base. En conséquence de cette faiblesse des taux de promotion, les taux d'abandon du CM2 sont élevés. Le deuxième constat est l'importance des taux d'abandon au CI. Sur les trois années présentées dans le tableau ci-dessus, les taux d'abandon se stabilisent autour de 17%. Cela signifie que de nombreux élèves abandonnent l'école très tôt dans le cursus.
Enfin, les taux d'achèvement pour chaque cycle restent alarmants: d'après l'annuaire statistique 2022-2023, le taux d'achèvement a chuté à 50,6% au primaire, 15,3% au collège et 10,6% au lycée. Cela poursuit la tendance à la baisse observée à partir de 2020-2021 pour les taux d'achèvement et de rétention, comme l'analyse les auteurs de la note sectorielle d'analyse diagnostic du système éducatif nigérien :

Tableau 2 : Principaux indicateurs de flux dans l'enseignement général

	A partir des données administratives					Probabiliste
	2017-18	2018-19	2020-21	2021-22	2022-23	2021-22
Taux d'accès						
Primaire	75%	78%	75%	87%	90%	67%
Collège	30%	19%	26%	26%	36%	38%
Lycée	7%	9%	8%	4%	6%	10%
Taux d'achèvement						
Primaire	53%	54%	52%	38%	48%	49%
Collège	11%	10%	9%	6%	15%	19%
Lycée	5%	3%	4%	3%	5%	7%

	A partir des données administratives					Probabiliste
	2017-18	2018-19	2020-21	2021-22	2022-23	2021-22
Rétention (méth. transv.)						
Primaire	71%	70%	69%	44%	54%	73%
Collège	36%	52%	33%	22%	41%	49%
Lycée	73%	39%	53%	86%	84%	73%

Source 3 : Calculs des auteurs, Equipe Nationale CAMOS-PSEF / MEN/A/EP/PLN / MES/R/IT / MJC/A/S, Novembre 2024 : Note Sectorielle, Analyse diagnostic du système éducatif nigérien

Ces moyennes nationales couvrent de très forts écarts entre régions: en 2022-2023, le taux d'achèvement du primaire était inférieur à 40% dans les régions de Diffa, Tillaberi et Zinder[14].

Comme indiqué dans le Pacte de partenariat, une diversification de l'offre d'éducation et de formation post-primaire s'impose, afin de réduire les déperditions importantes qui s'opèrent en fin de cycle primaire et d'adapter l'offre éducative davantage aux contraintes et aux attentes individuelles des enfants et des jeunes. En effet, avec la croissance démographique rapide, l'enseignement général classique (l'enseignement de base 2 ou collège) ne peut à lui-seul absorber les flux d'élèves qui viennent du cycle primaire. Aussi, le Niger, pour répondre à l'enjeu de la gestion des flux de la transition « CM2-6ème » de plus en plus importants, et à celui de l'obligation de scolariser tout enfant jusqu'à l'âge de 16 ans, a-t-il intensifié la diversification de l'éducation et de la formation post-primaire. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création, au niveau des ministères en charge de l'éducation de bases 1 et 2, d'autres institutions de formation, en plus du collège – les Centre de Promotion des Jeunes (CPJ), École de Formation Artistique et Culturelle (EFAC), Centre de formation aux métiers (CFM), Centre d'Éducation technique (CET). Il est toutefois constaté que les sortants de ces différents centres de formation professionnalisante rencontrent d'énormes difficultés à s'insérer sur le marché du travail, et pour causes : (i) les formations dispensées ne répondent pas toujours aux besoins du marché de travail ; (ii) l'insuffisance, voire l'absence d'enseignements pratiques ne permet pas aux sortants des centres de disposer de suffisamment de compétences pratiques pour être opérationnels dès leur sortie et donc dès leur recrutement à un poste de travail.

En parallèle, une offre d'éducation et de formation non formelle s'adresse aux nombreux enfants et jeunes en dehors de l'école, avec des initiatives spécifiques pour répondre aux besoins des filles. Le Ministère de l'Education propose la formule de centre d'éducation alternative (CEA) et de Centres Communautaires d'Education Alternative des Jeunes (CCEAJ). Ces formules visent à offrir une formation accélérée d'un an au plus aux enfants non scolarisés âgés de 9 à14 ans et aux déscolarisés précoces, en vue de leur insertion ou réinsertion dans le circuit du cycle de Bases 1 et 2.

1.2.2 L'éducation des filles

Les disparités entre garçons et filles concernent tant l'accès au cycle primaire (83 % pour les filles contre 94 % pour les garçons en 2022) que le maintien dans ce cycle (respectivement 45 % et 51 %). Par ailleurs, les taux sont généralement bien plus bas que la moyenne nationale en zone rurale ou dans les régions affectées par la situation sécuritaire. Dans la région de Tahoua par exemple, les taux d'accès au primaire sont de 38 % pour les filles contre 57 % pour les garçons et seulement 7 % des filles et 12 % des garçons achèvent le second cycle de l'éducation de base. Au niveau national, le taux d'abandon en classe de 6ième est de 28 % pour les garçons et de 33 % pour les filles[15].

[14] République du Niger (2023) : Statistiques de l'Éducation et de l'Alphabétisation. Annuaire 2022/2023
[15] République du Niger, 2023, Pacte de Partenariat.

Selon le diagnostic de la Stratégie Nationale d'Accélération de l'Éducation et de la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF), les principaux facteurs de risques pour la non-scolarisation ou la déscolarisation des filles relèvent de :

(i) facteurs liés à l'offre éducative, tels que l'inexistence d'une offre de proximité engendrant de longues distances à parcourir pour aller à l'école, le manque d'installations sanitaires, l'insécurité et la prévalence de violences liées au genre dans les établissements scolaires ou encore les stéréotypes sexistes présents dans les manuels scolaires et dans les pratiques pédagogiques des enseignants;
(ii) facteurs socio-économiques, notamment des coûts d'opportunités liés à la scolarisation des filles, du fait de leur rôle prépondérant dans les activités domestiques et économiques de la famille, la fréquence et le montant des frais de scolarisation ;
(iii) facteurs socio-culturels et religieux, avec des mœurs et des croyances défavorables à la scolarisation des filles ;
(iv) des facteurs institutionnels et politiques, notamment la faible application des textes politiques, stratégiques et juridique en faveur de la scolarisation des filles ou le manque de rigueur dans la sanction des violences basées sur le genre.

Ces différents facteurs de risque sont d'autant plus forts en période de crises qui entraînent des déplacements de population et des difficultés économiques accrues encourageant des mécanismes d'adaptation négatifs pour les filles, notamment les mariages précoces[16].

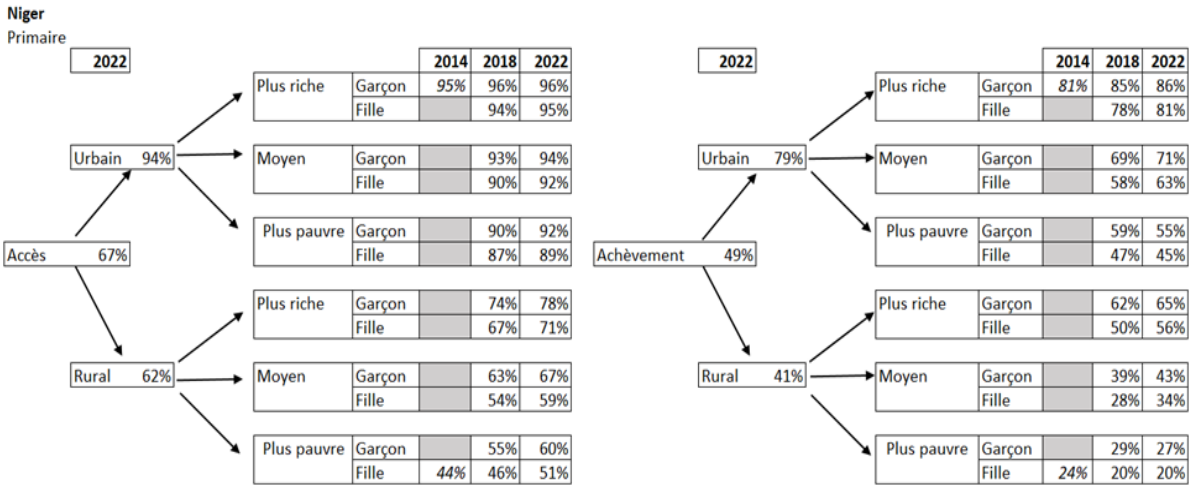
S'il existe une SNAEFFF depuis 2020 et que la planification intègre, depuis 2024, dans les plans d'actions annuels des ministères et les plans régionaux d'actions annuels des directions régionales, des actions visant à améliorer l'équité de genre, des défis restent toutefois à relever pour accélérer la scolarisation des filles. Ils concernent les ressources financières limitées accordées à l'éducation et la formation des filles, l'insuffisance de ressources humaines compétentes et motivées et de femmes modèles dans certaines filières techniques et dans les zones rurales[17], le manque de formation des enseignants sur le genre et la pédagogie sensible au genre, ou encore l'insuffisance d'infrastructures scolaires adéquates et d'équipements adaptés et de structures d'accueil des filles.

1.2.3 Disparités géographiques en accès et infrastructures scolaires

De fortes disparités existent également selon la localisation géographique des enfants, et notamment selon le milieu de résidence (figure 5 ci-dessous). Si l'accès au primaire s'élève en moyenne à 67 %, ce taux varie de 62 % en milieu rural à 94 % en milieu urbain.
En outre, le ratio élèves/enseignant varie également de façon forte : les enseignants des écoles rurales ont en moyenne 10 élèves de plus par rapport à leurs homologues en zone urbaine. Or, les écoles rurales scolarisent au moins 75% des élèves.

[16] Plan UK, 2024, Analyse de genre pour l'éducation en situation d'urgence et de défis prolongés. Profil de genre du Niger.
[17] Dans le primaire, les femmes ne représentent que 40% du corps enseignant en zone rurale et sont très majoritairement contractuelles (92%). Dans le secondaire, les femmes ne représentent que 26% du corps enseignants (Ministère de l'Éducation nationale, Annuaire Statistique 2022-2023).

Figure 2 : Arbre de disparité dans le parcours scolaire au Base 1



Source 4 : Équipe Nationale CAMOS-PSEF / MEN/A/EP/PLN / MES/R/IT / MJC/A/S, Novembre 2024 : Note Sectorielle, Analyse diagnostic du système éducatif nigérien

1.2.4 Qualité des apprentissages

Des progrès notables ont été enregistrés sur les acquis des élèves en début de scolarité : d'après la dernière évaluation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) de 2019, le pourcentage des élèves maîtrisant les compétences de base en début de scolarité est passé entre 2014 et 2019, de 9% à 44% en lecture, et de 28% à 67% en mathématiques. Toutefois, en fin de scolarité primaire, malgré des améliorations par rapport à 2014, le pourcentage des élèves maîtrisant les compétences de base n'est que de 30% en lecture et de 22% en mathématiques. Par ailleurs, les taux de réussite aux examens du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) et du baccalauréat restent faibles : 21,65% et 27,18% au BEPC en 2021 et 2022 ; 21,87% et 27,95% au baccalauréat pour ces deux mêmes années. Le rapport d'évaluation de la première phase du PSEF avait pointé le temps scolaire comme la variable la plus immédiatement liée à cette faiblesse constatée des acquis scolaires.

Le statut professionnel, la formation et l'accompagnement des enseignants sont également un facteur central. Au cycle primaire, 80 % des enseignants sont des contractuels (58% de femmes), avec à nouveau des disparités régionales ; la proportion de contractuels variant de 70 % des enseignants à Niamey au 90 % à Agadez. Dans le secondaire public, la part des enseignants contractuels est moins forte que dans le primaire mais s'élève à 66 % allant de 47% à Niamey à 80 % dans les régions de Maradi et Tahoua. Le statut contractuel rend moins lisible la situation des ressources humaines et le déploiement des enseignants en poste à temps, et concerne dans de nombreux cas des personnels avec un niveau de diplôme plus bas et sans formation initiale pour le métier d'enseignant. Par ailleurs, le statut de contractuel implique une plus grande précarité pour les enseignants avec des répercussions sur leur motivation.

Contrairement au cycle primaire, où presque tous les enseignants ont un diplôme professionnel, au niveau du secondaire, à peine 10 % des enseignants disposent d'un diplôme professionnel (sachant que 90 % des enseignants disposent d'un diplôme académique). Une évaluation menée en 2017 a montré que seul 34 % des instituteurs du premier degré disposaient des connaissances minimales requises pour enseigner dans le cycle. La réforme des écoles normales pour les instituteurs (ENI) est en cours mais de nombreux enseignants contractuels exercent encore sans disposer des compétences académiques nécessaires et la formation de base aux gestes professionnels reste limitée.

Enfin, la question des programmes scolaires reste un enjeu central: le curriculum au Niger n'a pas été révisé depuis 1988. Le ministère de l'éducation nationale a élaboré une feuille de route pour la réforme des programmes de sorte à en alléger le contenu, pour centrer les enseignements autour des compétences de base et introduire l'approche par situation (APS) comme approche pédagogique.

La reforme curriculaire prévoit également l'introduction progressive des langues nationales[18] comme langues d'enseignement exclusif aux premiers niveaux du cycle primaire (CI et CP). Malgré son ambition, cette initiative s'inscrit dans un contexte marqué par de nombreux défis, liés principalement à la disponibilité des ressources (pénurie d'enseignants qualifiés pour enseigner dans les langues nationales, manque de matériel pédagogique adapté) et au contexte socio-politique (la multiplicité des langues nationales pourrait affaiblir le soutien politique et social à l'intégration des langues nationales). En 2021, une évaluation de la mise en œuvre de la réforme curriculaire dans les 5 000 écoles pilotes a montré que si tous les acteurs s'accordent sur le bien-fondé de l'entrée par les langues nationales, deux facteurs pèsent sur le déploiement efficace de la réforme : i) l'appropriation de l'approche par les situations (APS), l'approche pédagogique retenue étant loin d'être effective au niveau des enseignants, voire de leurs encadreurs ; ii) l'absence d'un plan crédible, réaliste et soutenable de déploiement de la réforme.

Face à ces constats, les autorités ont décidé de poursuivre la réforme APS/bilinguisme tout en prenant des mesures correctives prioritaires, notamment: (i) partager les résultats de l'évaluation en vue d'intégrer ses recommandations, (ii) élaborer les textes règlementaires pour le pilotage efficace de la réforme, (iii) réviser le cadre d'orientation curriculaire afin de définir des profils de sortie clairs pour les élèves, (iv) combler les lacunes comme l'élaboration de leçons structurées en français, la production de manuels scolaires et de guides pédagogiques pour les 3 langues nationales non encore dotées des outils nécessaires.

1.2.5 Éducation en situation d'urgence

L'insécurité dans les régions de Diffa, Tahoua, Tillabéry et Maradi affecte le système éducatif : en avril 2024, 941 écoles étaient fermées, privant 74 395 élèves (dont 48% de filles) de leur droit fondamental à l'éducation et affectant 1 771 enseignants[19]. En plus de l'insécurité, le système éducatif est aussi impacté par d'autres crises récentes, notamment les inondations. Ces dernières affectent surtout les régions de Tillabéry, Niamey et Dosso pour le fleuve Niger, la région de Maradi avec le Goulbi, la région de Diffa avec la Komadougou Yobé et les Koris dans la région d'Agadez. En septembre 2024, 5 520 salles de classe s'étaient effondrées ou étaient endommagées, 1 969 salles de classe étaient occupées par les sinistrés et 156 écoles avaient des cours inondées, entraînant le report de la rentrée scolaire du 1er octobre au 28 octobre 2024[20].

En 2020, le Niger s'est doté d'une Stratégie nationale de réduction des vulnérabilités du système éducatif (SNRV/SE) qui s'articule autour de deux axes portant sur la préparation aux crises (anticipation) et sur la création de centres de regroupement (phase de réponse), et d'un outil de mesure des vulnérabilités, qui permet d'allouer les ressources vers les établissements scolaires des communes les plus vulnérables[21]. Depuis 2022, les données collectées au niveau des inspections de l'éducation

[18] Au Niger, il y a 11 langues nationales parlées dont 8 équipées (avec des écritures) et 3 non-équipées.
[19] Rapport mensuel de la réunion mensuelle du Cluster Éducation du 30 avril 2024
[20] Selon les conclusions du Conseil des Ministres en date du 19 septembre 2024
[21] Cet outil classe les 266 communes du pays selon le niveau de vulnérabilité et peut être mis à jour chaque année sur la base des nouvelles données statistiques et administratives. Il calcule un score de sévérité global, sur une échelle de 1 (minimale) à 4 (extrême), à partir de cinq critères : (i) risques sécuritaires, (ii) risques d'inondation

permettent de suivre la situation des écoles fermées, en particulier dans les zones affectées par l'insécurité.[22] Cependant, la remontée des données en temps réel et les capacités de réponse opérationnelle rapide des services déconcentrés doivent être renforcées.

1.2.6 Financement du secteur

Le budget de l'État

En 2023, le Gouvernement du Niger a consacré **24 % de ses dépenses publiques** au secteur de l'éducation, contre 21 % en 2018 et une moyenne de 15 % entre 2019 et 2022. Ce niveau d'allocation atteint est conforme aux recommandations du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et traduit à la fois l'engagement politique en faveur de l'éducation et la capacité budgétaire de l'État à générer des ressources internes.

Toutefois, en valeur réelle, les dépenses ont légèrement diminué, passant de 376,37 milliards FCFA en 2022 à 337,1 milliards FCFA en 2023, dans un contexte global de réduction des dépenses publiques. Le taux d'allocation est maintenu à 22 % pour 2024 (hors dette), soutenu notamment par un effort d'investissement dans la construction d'infrastructures scolaires.

Les appuis extérieurs

En parallèle, les **appuis extérieurs** ont connu une évolution instable. Après une hausse en 2022 (42,1 milliards FCFA), les ressources externes inscrites en Loi de finances ont chuté à 13,3 milliards FCFA en 2023, principalement en raison d'une baisse de la programmation de certains partenaires.

Tableau 1: Contribution des projets et programmes par bailleur de fonds de 2017 à 2024

PTF	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total/ partenaire en EUR	%/versé
Luxembourg	5 296 516	5 964 850,73	6 420 438,29	5 020 468,18	2 273 697,02	2 067 631,38	1 875 620,85	-	28 919 222,84	19,36%
Suisse	-	914 694,10	1 768 408,60	1 436 504,92	1 485 463,22	731 283,42	995 059,21	-	7 331 413,48	4,91%
AFD	-	3 500 000,00	5 514 518,41	9 682 207,59	-	1 748 953,00	6 205 436,00	-	26 651 115,00	17,84%
UNICEF	-	109 746,37	112 087,57	89 148,63	109 746,37	884 204,30	694 390,41	-	1 999 323,65	1,34%
Norvège				1 624 252,93	1 586 212,23	1 463 628,82	-	-	4 674 093,98	3,13%
PME				1 981 067,28	29 833 929,66	16 743 533,00	10 131 318,00	6 641 544,00	75 331 391,93	50,43%
Canada						1 128 746,00	532 676,00		1 661 422,00	1,11%
Union Européenne							2 800 000,00		2 800 000,00	1,87%
Total /année en EUR	**5 296 516,39**	**10 489 291,20**	**3 815 452,87**	**19 833 649,52**	**35 289 048,50**	**24 767 979,92**	**23 234 500,48**	**16 641 544,00**	**149 367 982,89**	**100,00%**

Le **Fonds Commun Sectoriel Éducation (FCSE)**, mécanisme central de coordination et de financement budgétaire, a vu ses contributions croître de 7,6 milliards FCFA en 2018 à 20,3 milliards en 2023, avant une réduction du nombre de partenaires contributeurs à seulement 4 en 2024. Le FCSE joue un rôle clé dans la décentralisation, en transférant 80 % de ses ressources aux régions.

Tableau 4 : Évolution des contributions des partenaires au FCSE de 2018 à 2023 (en milliards CFA)

récurrentes, (iii) risques liés à la santé, (iv) ceux d'insécurité alimentaire et, enfin, (v) le risque interne lié à la faiblesse de l'offre et de la qualité de l'éducation. En 2022, un tiers des écoles primaires publiques du Niger ont ainsi bénéficié de subventions directes pour atténuer les vulnérabilités, maintenir les élèves et notamment les filles à l'école, et répondre aux crises.

[22] République du Niger (2023). Pacte de partenariat.

Bailleurs de Fonds	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Luxembourg	3,9	4,4	4,1	1,5	1,6	1,6	17,1
Suisse	0,7	1,2	1,2	1,2	0,6	0,9	5,6
AFD	2,3	3,8	7,8	3,7	1,4	6,0	24,9
UNICEF	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6	0,6	1,5
Norvège	0,7	-	1,4	1,0	1,0	-	4,0
PME	-	-	1,3	14,9	13,3	8,9	38,3
CANADA	-	-	-	-	0,9	0,5	1,4
UE	-	-	-	-	-	1,8	1,8
TOTAL	**7,6**	**9,4**	**15,7**	**22,3**	**19,3**	**20,3**	**94,6**

Malgré ces avancées, plusieurs **défis majeurs** subsistent :

- **Alignement et coordination des financements** : une part importante des financements extérieurs est encore mise en œuvre en dehors du FCSE. Le renforcement de l'alignement des appuis à la stratégie sectorielle nationale et l'harmonisation des outils budgétaires restent des priorités.
- **Capacités d'exécution** : la faible maîtrise des procédures administratives freine la mise en œuvre des dépenses, notamment au niveau déconcentré. Le renforcement des capacités locales est essentiel pour améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire.
- **Efficience et équité** : de fortes inégalités subsistent dans la répartition des ressources éducatives selon le genre, le lieu de résidence et le niveau de richesse. Les garçons, les urbains et les enfants des ménages les plus aisés bénéficient d'un accès disproportionné aux ressources publiques. Une amélioration de la répartition et de l'utilisation des ressources est nécessaire pour corriger ces déséquilibres.

En conclusion, le Niger affiche un engagement budgétaire soutenu en faveur de l'éducation. Pour garantir un impact réel sur les résultats éducatifs, cet effort devra s'accompagner d'une meilleure coordination des financements, d'un renforcement des capacités d'exécution, et d'une allocation plus équitable des ressources en direction des groupes les plus vulnérables.

2. Alignement du programme avec les priorités nationales (PTSEF et Pacte de partenariat)

Le présent document de Programme, soumis au Financement STG, est développé et exécuté dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du PTSEF et de la réforme prioritaire du pacte de partenariat. Il a été élaboré pour orienter, mettre en cohérence les activités du programme et assurer leur articulation à celles des autres Partenaires techniques et Financiers (PTF) du Niger.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, il est essentiel de démontrer la cohérence stratégique de ses orientations avec les documents de référence du secteur. Le **Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF)**, prolongé par le **Plan de Transition du Secteur de l'Éducation et de la Formation (PTSEF)**, ainsi que le **Pacte de Partenariat pour l'Éducation (2023)**, qui constituent les deux cadres stratégiques majeurs qui guident les réformes actuelles.

Le tableau ci-dessous met en évidence les **principaux axes de convergence** entre ces deux documents stratégiques, et souligne l'**alignement du programme** avec les priorités nationales validées, notamment en matière de **qualité des apprentissages**, **d'équité**, **de pilotage**, et **de gouvernance sectorielle**.

Cet alignement témoigne de la pertinence du programme, de sa complémentarité avec les initiatives en cours, et de son potentiel à accélérer l'atteinte des objectifs éducatifs fixés par le Niger et ses partenaires.

Tableau 5 : Éléments de convergence du programme avec les priorités nationales

Axes / Thèmes	PTSEF (PSEF)	Pacte de Partenariat (2023)	Alignement avec le Programme
1. Temps scolaire et apprentissage	Accent sur l'optimisation du temps d'apprentissage, notamment en début de cycle	Réforme prioritaire : améliorer le temps scolaire	Le programme cible les causes de la faible durée effective d'apprentissage
2. Accès aux infrastructures scolaires	Objectif de remplacement des paillottes et extension des capacités	Reconnaît l'insuffisance d'infrastructures comme frein majeur à la qualité des apprentissages	Constructions prioritaires dans les zones rurales et vulnérables
3. Réduction des disparités	Disparités importantes (géographique, genre)	Accent sur la réduction des inégalités (genre, territoire, vulnérabilité)	Ciblage des filles, des zones rurales, et des populations marginalisées
4. Formation et accompagnement des enseignants	Formation initiale et continue ciblée, mais suivi limité	Problème identifié : qualification et absentéisme des enseignants	Renforcement de la formation, encadrement pédagogique et meilleure répartition des enseignants
5. Qualité des apprentissages	Priorité à la révision des pratiques pédagogiques et à la formation des enseignants	Lien direct entre temps d'enseignement, contenus et résultats scolaires	Réforme des curricula, disponibilité de manuels, accompagnement pédagogique
6. Gouvernance et pilotage	Mise en place de mécanismes de gestion (subventions CGDES/COGES, plans d'action locaux)	Priorité à la coordination sectorielle et à l'efficience du pilotage	Contrats de performance, renforcement du pilotage aux niveaux central et déconcentré
7. Suivi-évaluation	Faiblesse dans l'appropriation du PAO et absence d'un cadre de suivi structuré	Nécessité de mécanismes de suivi rigoureux et coordonnés	Amélioration des outils de suivi, indicateurs de performance, reporting intégré
8. Inclusion, genre et crises	Reconnaît les vulnérabilités mais sans axe autonome	Intègre l'égalité de genre et la continuité éducative en situation de crise comme priorités	Approche transversale genre/inclusion, capitalisation du programme REVE
9. Financement et coordination	Promotion du FCSE, mais faible alignement global des partenaires (58,8 % hors FCSE en 2021)	Promotion d'une approche coordonnée et alignée autour du FCSE	Modalité alignée via le FCSE, coordination des financements publics et extérieurs

L'analyse comparée entre le PTSEF, le Pacte de Partenariat et le programme d'appui en cours met en évidence une **forte cohérence stratégique**. Le programme ne se limite pas à répondre aux priorités exprimées dans les documents de planification sectorielle ; il les **opérationnalise de manière concrète** à travers des actions structurantes, ciblées et équitables.

En reprenant les axes clés tels que l'**amélioration du temps scolaire**, la **qualité des enseignements**, la **réduction des inégalités**, le **renforcement du pilotage**, et l'**utilisation efficace des financements**, le programme s'inscrit pleinement dans la logique de continuité et d'approfondissement des réformes engagées.

Ce niveau d'alignement constitue un **gage de pertinence, de durabilité et de légitimité**, et favorise une meilleure coordination entre les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers, notamment à travers l'usage renforcé du **Fonds Commun Sectoriel Éducation (FCSE)**.

En ce sens, le programme apparaît comme un **levier stratégique** pour accélérer la mise en œuvre du Pacte de Partenariat tout en capitalisant sur les acquis du PTSEF.

3. Théorie du Changement

Le Programme vise à contribuer à la transformation du système éducatif nigérien pour le rendre plus performant et plus équitable, à travers la mise en œuvre de la réforme prioritaire définie par le Gouvernement du Niger dans le Pacte de partenariat : **l'amélioration du temps scolaire pour de meilleurs apprentissages et une plus grande efficience, corrélée à la réduction des disparités géographiques, socio-économiques et de genre** qui caractérisent actuellement le fonctionnement du système. A terme, l'impact recherché du programme est que *d'ici à 2029, les enfants du Niger, en particulier les filles et les plus vulnérables, améliorent leurs acquis scolaires et achèvent l'enseignement primaire et secondaire, ce* qui induira un changement systémique *: le système éducatif nigérien, devenu performant et équitable, produit en qualité et en quantité suffisantes un capital humain capable de contribuer au développement du pays*.

L'amélioration du temps scolaire et l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages sont identifiées comme les deux effets transformateurs du programme.

Pour actionner ces leviers de transformation, en tenant compte des défis sectoriels détaillés ci-dessus, le programme identifie trois **axes stratégiques** d'intervention :

1. L'amélioration des infrastructures, en quantité et en qualité, et la diversification d'offres alternatives, pour accroître l'accès à l'éducation et la formation ;
2. L'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages ;
3. L'amélioration du pilotage et de la coordination du secteur aux niveaux central, décentralisé et local.

A travers ces trois axes, le programme vise à générer les **effets intermédiaires** (changements à moyen terme) suivants :

1. La capacité et les conditions d'accueil des établissements scolaires publics et les offres alternatives s'améliorent surtout pour les filles et le milieu rural, *dont le changement sera mesuré par la réduction du taux de déperdition au primaire et au secondaire* ;
2. Les enseignants formés et outillés dispensent un enseignement de qualité, inclusif et sensible au genre, *dont le changement sera mesuré par l'augmentation du pourcentage des élèves de 2ème année atteignant à minima le niveau 2 en lecture et en mathématiques (suivant la classification du PASEC) ;*
3. La gouvernance du secteur de l'éducation est améliorée pour un meilleure pilotage et coordination, *dont le changement sera mesuré par l'amélioration du taux d'exécution du FCSE.*

Le processus et les étapes progressives de la transformation du système éducatif sont décrits dans la théorie du changement qui à chaque étape définit la chaîne de résultats dans une logique « si…. alors ». La théorie du changement part du principe que ***si*** les **résultats/effets** sont atteints au cours des quatre prochaines années, ***alors***, des changements (de court et moyen termes) et des impacts à long terme seront réalisés. Les changements articulés dans la théorie du changement sont mesurés à l'aide des indicateurs inclus dans le cadre de résultats (Annexe 1), y compris pour les filles et les zones vulnérables ciblés.

La conception du programme repose sur la chaîne de résultats suivante :

1. ***Si*** les capacités d'accueil des établissements scolaires sont augmentées, à travers notamment la réduction du nombre de classes paillottes et l'amélioration des infrastructures sanitaires ;
 si les filles et les enfants vulnérables bénéficient d'incitations pour améliorer leur accès et maintien à l'école en développant une offre de proximité et en stimulant la demande en éducation ;
 et
 si l'offre éducative alternatif est diversifiée pour permettre aux enfants sortant du primaire ou déscolarisés de poursuivre leur apprentissage sous des formes adaptées,

 alors la capacité et les conditions d'accueils des établissements scolaires publique et alternatifs s'améliorent (Effet intermédiaire 1).

2. ***Si*** un effort important est porté à l'amélioration des pratiques enseignantes fondamentales en langues et mathématiques, en travaillant sur l'actualisation des programmes, en renforçant les capacités des enseignants et en conduisant systématiquement des évaluations des acquis scolaires des élèves pour corriger les dysfonctionnements constatés, e*t*
 si les intrants pédagogiques nécessaires sont distribués de façon équitable,

 alors les enseignants formés et outillés dispenseront un enseignement de qualité, inclusif et sensible au genre (Effet intermédiaire 2).

3. ***Si*** les acteurs à tous les niveaux sont formés et appuyés en matière de gestion et de pilotage du secteur éducation, *et*
 si les acteurs de mise en œuvre du FCSE gèrent le fonds dans les délais et de manière efficace,

 alors la gouvernance du secteur de l'éducation sera améliorée pour un meilleure pilotage et coordination (Effet intermédiaire 3).

Et ***si*** ces trois changements au niveau des effets intermédiaires se produisent, ***alors*** le temps d'apprentissage annuel sera augmenté et la qualité d'apprentissage sera améliorée, pour les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables (Effet transformateur et la réforme prioritaire).

Les produits (extrants) identifiés dans le cadre de ce programme vise avant tout à orienter les ressources (infrastructures, enseignants, intrants pédagogiques, encadrement de proximité, etc.) vers les populations en situation de vulnérabilités multidimensionnelles. Cela implique en particulier de travailler avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le système éducatif, en particulier les acteurs locaux qui ont pris récemment une place centrale dans la mise en œuvre des services éducatifs. De ce point de vue, le programme devra accompagner les services déconcentrés des ministères sectoriels, les acteurs décentralisés, les communautés et les établissements scolaires pour qu'ils disposent de moyens d'exercer leurs mandats tout en étant responsables et redevables des décisions prises et de leur mise en œuvre. Dans ce sens, **la réduction des disparités géographiques et de genre** est une **stratégie transversale** qui s'applique à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre du programme.

Ces dynamiques de changement impliquent un certain nombre **d'hypothèses,** en particulier :

- Le processus de mise en œuvre de la réforme prioritaire pour la transformation du système est fermement pris en main par le Gouvernement et ses partenaires au développement en convergeant leurs efforts vers le remplacement des classes paillotes, le développement de l'offre en milieu rural,

le renforcement des écoles d'accueil en situation d'urgence et la mise en place de divers appuis aux enfants en situation de vulnérabilité, notamment les filles afin de permettre une meilleure utilisation et gestion du temps scolaire. Cette synergie des actions devra privilégier les publics les plus fragiles en particulier ceux vivant en zone rurale.

- En lien avec la décentralisation et la déconcentration, le renforcement des subventions aux établissements scolaires améliorera le dialogue de gestion entre les ministères et les acteurs locaux autour de l'identification des enjeux de la qualité de la communication et de la redevabilité autour des problématiques de suivi-évaluation des actions et de leurs effets. La promotion de l'accès et de la rétention des filles sera au centre de ce dialogue.

- Le prochain PSEF poursuivra la priorisation des premières années d'apprentissage, et en particulier la focalisation sur l'apprentissage de la lecture/langue et des mathématiques, qui constituent les conditions d'une amélioration globale des performances des élèves.

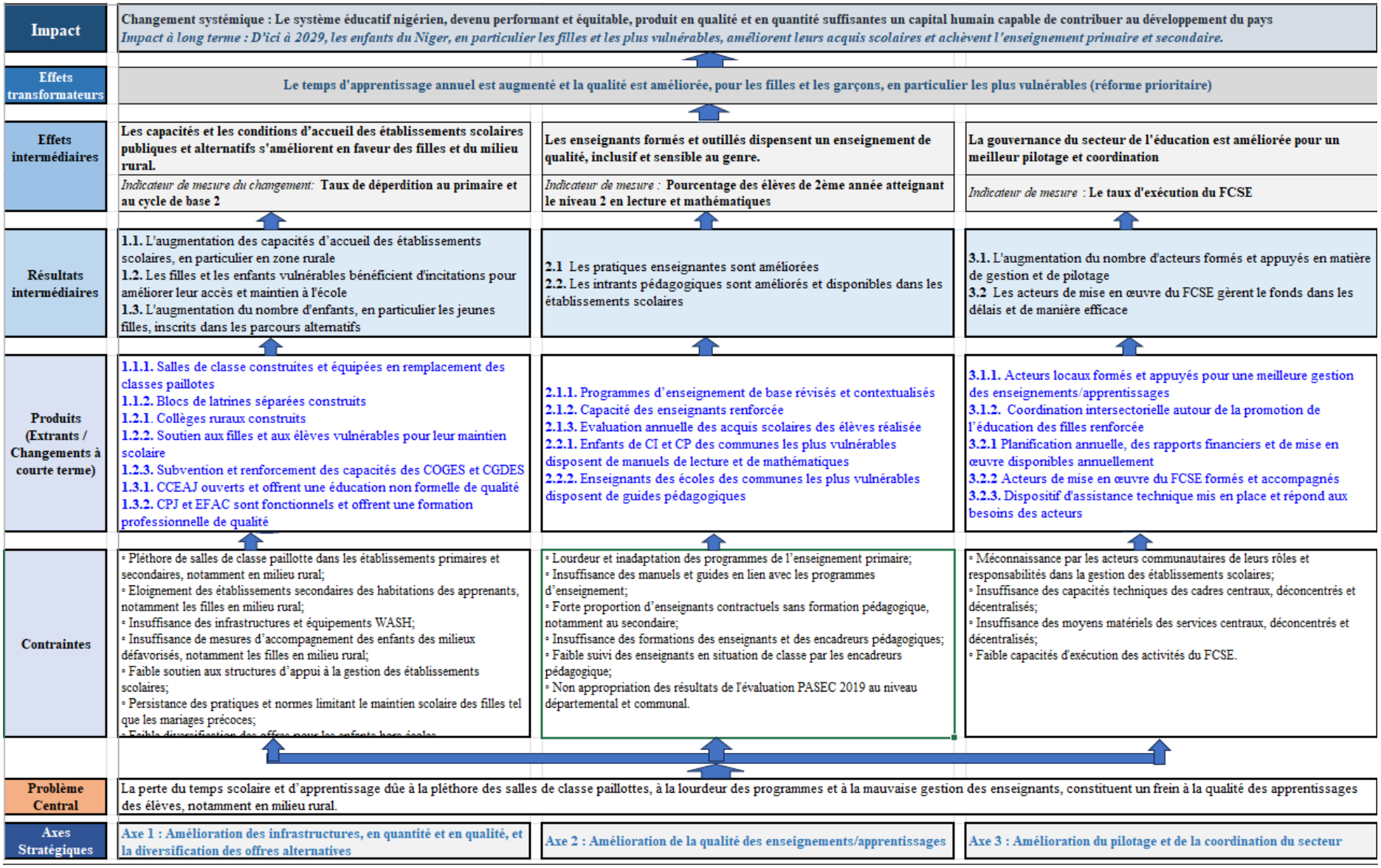
- La complémentarité du programme avec le projet LIRE permet de faire évoluer en profondeur les pratiques actuelles des enseignants et encadreurs à traiter finement les enjeux d'amélioration continue des acquis scolaires, de réduction des écarts entre les résultats des filles et des garçons et la recherche accrue de l'efficience.

- Une meilleure utilisation du temps scolaire et la mise en place de mesures permettant qu'il soit effectif pour tous les élèves doit passer par une réduction de l'absentéisme des enseignants. Pour instaurer une réelle gestion des enseignants, notamment les enseignants contractuels, le MEN renforce l'application stricte des critères d'affectation des enseignants mis en place par arrêté N° 282/MEN/SG/DL/DRH du 25 octobre 2021 et le dispositif de suivi de la mobilité des enseignants, en marge du déploiement du dispositif de mobile banking qui permettra non seulement de réduire les jours d'absence des enseignants mais également de s'assurer que les enseignants payés sont bien en poste.

Par ailleurs, l'objectif de réduction des inégalités de genre, en particulier, est abordé à travers une double stratégie d'intégration transversale de l'aspect genre d'une part et d'actions ciblées d'autre part, prenant en compte l'éducation en situation d'urgence et l'inclusion. L'intégration transversale se traduit par la prise en compte de cet enjeu dans l'ensemble des actions en s'interrogeant systématiquement sur la manière dont une action ou une orientation de politique impacte de manière différenciée les filles et les garçons. Cette approche pourra bénéficier des outils et des approches en cours de mise en place sur la budgétisation sensible au genre. En parallèle, le programme inclut des mesures spécifiques et ciblées sur les filles, notamment en situation de vulnérabilité, pour appuyer la poursuite de leur scolarité (voir section 4.5).

La synthèse des dynamiques de changement définies dans le Pacte de partenariat et déclinée dans ce programme est présentée ci-dessous :

Figure 3 : Théorie du changement du programme



4. Description des activités du programme

Le programme pour la transformation du système éducatif du Niger s'articule autour de trois axes d'interventions. Il s'agit de: (i) amélioration des conditions d'accueil des établissements scolaires tout en réduisant les disparités entre les régions et des disparités de genre ; (ii) amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages à travers la formation des enseignants et dotation des outils pédagogiques essentiels ; et (iii) amélioration de la gouvernance du secteur de l'éducation pour une meilleure pilotage et coordination.

Deux axes reprennent les trois stratégies[23] qui sous-tendent la « réforme du secteur » du Pacte de Partenariat. Le troisième axe du programme vise à mettre en place les conditions nécessaires pour la mise en œuvre du programme de transformation du système.

L'égalité de genre est prise en compte dans les différents axes du programme de manière transversale et à travers l'identification des interventions spécifiques favorisant l'accès et le maintien des filles à non seulement l'école mais aussi à d'autres offres alternatives (non formel et formation professionnelle). Plus particulièrement, le programme s'attachera à opérationnaliser la Stratégie Nationale d'Accélération de l'Éducation et de la Formation des Filles et des Femmes 2020-2030 (SNAEFFF). Le financement du GEA permettra ainsi d'opérationnaliser les **paquets minimums** d'activités définis dans la SNAEFFF pour l'égalité de genre. Il s'agit plus particulièrement de : (i) La promotion du maintien scolaire des filles en milieu rural; (ii) la pédagogie et formation sensible au genre ; (iii) L'absorption des filles qui sont en dehors du système éducatif ; et (iv) un environnement et des conditions d'apprentissage adaptés aux besoins des filles, y compris la promotion de l'abandon des violences basées sur le genre en milieu scolaire.
Les différents axes du programme s'appuient sur les leçons apprises des différentes interventions et complètent certaines interventions en cours ou envisagées. Le ciblage des interventions du programme s'appuie sur des critères qui permettent de tenir compte des inégalités y compris de genre.

4.1 Description des critères de ciblage

L'ensemble des interventions du programme se concentre exclusivement sur les établissements publics. L'enseignement privé ne fera pas parti des secteurs bénéficiaires du programme. En termes de niveau d'éducation, le programme soutiendra essentiellement l'enseignement primaire (7-12 ans) et le premier cycle du secondaire ou collège (12-16 ans, avec de nombreux enfants qui ont dépassés l'âge réglementaire). Certaines interventions ont une dimension et une couverture nationales, tandis que de nombreuses activités des Axes 1 et 2 se concentrent sur des zones géographiques spécifiques où le nombre d'enfants les plus marginalisés est plus important, notamment les filles, les enfants touchés par les crises et les déplacements, ainsi que les enfants en situation de handicap, afin de réduire de telles disparités et inégalités.

Pour procéder au ciblage, le programme s'appuie sur les outils suivants :

1. **Outil de mesure des vulnérabilités**, comme l'outil principal de ciblage, pour le choix des régions, des communes et des établissements prioritaires, pour les constructions, les subventions, et autres opérations.

[23] Ces trois stratégies sont : (i) améliorer les conditions d'accueil des élèves et réduire les disparités ; (ii) refonder les programmes et les outils d'enseigne ment ; et (iii) améliorer la formation, l'identité professionnelle et la gestion des enseignants.

2. **Priorisation annuelle de la DEP de l'allocation des salles de classes selon la stratégie nationale de construction scolaire**, qui suit le principe « une école, un chantier » et priorise en fonction des iniquités géographiques, urbain vs rural, et de genre.
3. **La Stratégie nationale opérationnelle en matière de programme de constructions scolaires (SNCN)** – intervient en complément des outils précédents sur la question des constructions, pour assurer la complémentarité des interventions prises en charge par les différents programmes ou financements
4. **Le Cadre d'allocation des ressources aux DREN (CARDREN)** intervient pour déterminer les montants qui sont octroyés aux services déconcentrés pour les activités qui les ciblent directement.

Ces outils ont déjà servi à l'identification des 3000 filles ayant bénéficié de l'appui du précédent programme PME, du Programme REVE, du projet PAEQ et du projet SWEDD.

L'outil de mesure des vulnérabilités

Il a été mis en place pour contribuer à la priorisation stratégique du financement du PTSEF. L'outil permet de désigner les communes les plus vulnérables en éducation, grâce à cinq paramètres clés que sont : l'éducation (accès et environnement d'apprentissage), la sécurité, les risques climatiques, la santé et l'insécurité alimentaire. Pour chaque paramètre, un certain nombre d'indicateurs est évalué. Les scores de sévérité qui sont ainsi attribués aux communes, varient de 1 à 4, le score 4 étant le niveau de vulnérabilité le plus élevé.

La récente réactualisation de l'outil de vulnérabilité a fait ressortir **7 communes** qui se situent au niveau du score final de vulnérabilité 4, contre 12 communes dans la version précédente de 2020. Ces 7 communes se trouvent dans 4 régions (voir carte régions en jaune):

Tableau 6 : Les sept (7) communes se situant au niveau du score final de vulnérabilité 4

Régions	**Communes**
Maradi	Guidan-Sori et Djirataoua
Tahoua	Tillia
Tillaberi	Banibangou
Zinder	Magaria, Gouna et Mirriah

Cependant, le nombre de communes de niveau de vulnérabilité 3 est resté inchangé. Il s'agit de **128** sur 266 communes de Niger.

Les critères de ciblage sont adaptés à la nature des interventions et sont expliqués dans chaque section ci-dessous. Certaines interventions adoptent intentionnellement les mêmes critères de ciblage afin de garantir la complémentarité et l'approche holistique des actions. L'Annexe 5 contient également la compilation de tous les critères de ciblage.



4.2 Axe stratégique 1 : Amélioration des infrastructures, en quantité et en qualité, et la diversification des offres alternatives

L'un des principaux goulots d'étranglement à la réussite de la transformation du système éducatif au Niger a été identifié comme étant la perte du temps scolaire et d'apprentissage dû à la pléthore des salles de classe paillottes. La réponse à ces goulots consiste à **améliorer la capacité et les conditions d'accueil des établissements scolaires publique et alternatifs, surtout pour les filles et en milieu rural**. La question des constructions scolaires doit, également, être, impérativement, abordée dans une optique de réduction des disparités, en particulier des disparités géographiques.

Selon le diagnostic conduit pour le développement de la Stratégie Nationale Opérationnelle en matière de constructions scolaires (appui du projet LIRE de la Banque Mondiale)[24], il existait :

En 2024, on comptait 65 884 salles de classe pour 3 002 551 élèves. Parmi ces salles, plus de 22 928 (soit 34,8%) étaient des paillottes. La situation est relativement similaire pour le cycle de base 2 et le secondaire. Si la construction de classes paillotes a permis d'accroitre rapidement l'offre éducative, leur présence aujourd'hui massive pèse sur le temps scolaire. La corrélation entre la perte de temps scolaire et la forte prévalence des classes paillottes a été démontré dans l'évaluation de la première phase du PSEF (2019). En effet, elles doivent être refaites chaque année et les travaux de leur construction retardent la rentrée scolaire pour de nombreux élèves.[25] De plus, elles résistent mal aux intempéries, de sorte que les classes doivent souvent cesser de fonctionner au début de la saison hivernale. Ces dernières années, plusieurs cas d'incendies de classes en paillotes ont été enregistrés.

Depuis 10 ans, les réalisations sont largement insuffisantes au regard de l'accroissement des effectifs, du fait de difficultés dans le déploiement des programmes de construction de nouvelles salles de classe. Il manquerait 19 393 salles de classe dans le primaire public, pour atteindre un ratio de 50 élèves/salle

[24] MEN, Stratégie Nationale Opérationnelle en matière de Programme de constructions Scolaires, Février 2023

[25] Les classes paillottes doivent être reconstruites chaque année en utilisant des matériaux comme des tiges de mil qui ne sont disponibles qu'en fin de saison hivernale, à partir de septembre voire mi-octobre ce qui a une incidence sur la période à laquelle la classe paillotte peut être construite. Ainsi alors que la rentrée scolaire est censée avoir lieu au début du mois d'octobre, il est fréquent que les classes paillottes ne soient montées qu'en novembre voire décembre après que les tiges aient été récoltées, séchées et tressées.

durable (ce ratio est actuellement de 77), et 5 372 salles dans le secondaire public pour parvenir à un ratio de 50 élève/salle durable (il est de 81). Le ratio élèves/salle variant de 44 à 101 selon les régions, certaines (Maradi et Zinder) étant sous-dotées en salle en dur.
Par ailleurs, il faut noter qu'environ 70% des écoles primaires n'ont pas d'accès à l'eau et qu'il existe de fortes disparités géographiques dans ce domaine.
Face à cette situation, au cours des dernières années, le système s'est doté d'outils indispensables à la bonne programmation des constructions scolaires :

- La Banque de données (BDD), élaborée en 2021 et actualisée en 2022 (Tableau de Bord de l'Éducation), recense tous les établissements scolaires du pays et leurs structures tant pédagogiques que physiques.
- Les normes pédagogiques et de construction (y compris plans-types) ont fait l'objet d'un travail de refonte : l'arrêté 0875 du MEN en date du 30 septembre 2022 précise ainsi les normes générales de planification des enseignements de base et moyen. Il détaille les normes d'implantation et de surface des diverses fonctions et leurs équipements pour les écoles préscolaires, primaires et les collèges. L'étude du cadre normatif (avril 2022) complète et enrichit cet arrêté ministériel en présentant notamment des exemples de plans pour les différents types d'établissements (préscolaire, primaire, collèges et lycée) suivant leurs effectifs.
- La carte scolaire devait être déployée sur tout le territoire en 2023 (Niamey et la région de Dosso sont les plus avancées sur ce sujet), mais le processus de mise en place sur l'ensemble du territoire est toujours en cours. Cependant, l'élan du MEN sur ce dossier a été réduit avec la fin du projet ARSEF. Néanmoins, le ministère poursuit ce chantier important et envisage de mettre l'accent sur les régions les plus avancées (Dosso, Niamey et Maradi) afin de produire des rapports cartes scolaires dès 2026 et continuer sur les autres régions pour qu'en 2028 la généralisation soit une réalité. Par ailleurs, le Projet Niger-LIRE envisage d'appuyer le MEN/A/PL dans ce sens.
- Des outils statistiques permettant de procéder à des arbitrages et priorisations sur la répartition des allocations entre les régions et collectivités territoriales suivant des critères approuvés.

Grâce à ces outils, il est aujourd'hui possible de programmer et de prioriser les travaux de façon pluriannuelle, suivant les besoins (existants) et les effectifs de chaque établissement scolaire à l'échelle du pays.

Des nombreuses stratégies ont été développés au Niger pour favoriser la scolarisation surtout des filles. Elles s'appuient sur la mobilisation des communautés autour de l'école. On peut citer : les Comités de gestion scolaire (COGES), les fédérations communales des COGES (FCC), les jardins d'enfants communautaires (JEC), le forum par l'approche communautaire pour l'éducation (FACE), le paquet minimum axé sur la qualité (PMAQ), la subvention directe au COGES, les Réseaux départementaux des FCC (RéDep /FCC, le SIA (Sécurité-Intégration-Apprentissage) en zone de conflit. Tous les modèles développés pour améliorer la qualité d'apprentissage reposent sur l'existence de COGES fonctionnels qui sont la condition inéluctable de la réussite des activités.

Modèles – initiatives pour la participation communautaire pour le développement de l'éducation par la JICA et autres partenaires au Niger
➢ **PMAQ** (paquet minimum axé sur la qualité), un des modèles les plus prisé par la communauté éducative du fait de la facilité de sa mise en œuvre et de son efficacité quasi immédiate. Le PMAQ est **une stratégie de remédiation différée** permettant d'installer rapidement les compétences de base qui faisait défaut chez le plus grand nombre d'élèves. Il a été développé en 2013 par le MEN avec l'appui du projet EPT/JICA et mis à échelle en grâce à un appui financier intégral du Projet Appui à une Éducation de Qualité (PAEQ du GPE) dans plus de 3500 écoles du Niger en 2015. Le PMAQ est l'une des stratégies ayant été jugées très probantes lors de l'atelier de capitalisation de bonnes pratiques, organisé en février 2018 par la DFIC avec l'appui de l'UNICEF. Depuis lors le PMAQ a

continué de se perfectionner grâce à l'expérience développée dans d'autres parties du monde présentant les difficultés d'apprentissages similaires.

- **Techniques du TaRL** (Teaching at The Right Level) développée par l'ONG PRATHAM de l'Inde. Ce caractère perfectible du PMAQ a permis de réduire considérablement son coût par élève tout en améliorant les résultats scolaires (2000 Francs par élève).
- **RéDep/FCC (réseau départemental des fédérations communales des CGDES)** qui se substitue mieux aux grands Fora, car sa soutenabilité financière endogène est possible tout en assurant une parfaite harmonisation des orientations des activités des COGES sur une même région. Ce qui permet de dynamiser une participation communautaire accrue sur tous les pans de l'éducation aux niveaux locaux.
- Modèle **SIA (sécurité intégration apprentissage)**, est une stratégie offrant la continuité éducative et pédagogique aux enfants des déplacés et réfugiés des zones de conflit ou d'insécurité. Il repose sur le principe que si la cohésion sociale est établie entre les communautés autochtones et la communauté des déplacés leurs enfants peuvent reprendre leur cursus scolaire et réussir grâce à l'intégration du PMAQ qui leur permet de rattraper leur retard.

Les interventions du programme pour l'amélioration de la scolarisation des filles s'appuient sur ces expériences et initiatives.
Les trois résultats intermédiaires retenues visent à apporter un soutien immédiat à :

- L'augmentation des capacités d'accueil des établissements scolaires, en particulier en zone rurale (résultat intermédiaire 1.1) ;
- Les filles et les enfants vulnérables bénéficient d'incitations pour améliorer leur accès et maintien à l'école (résultat intermédiaire 1.2) ; et
- L'augmentation du nombre d'enfants, en particulier les jeunes filles, inscrits dans les parcours alternatifs (résultat intermédiaire 1.3).

4.2.1 Résultat intermédiaire 1.1. Les élèves au primaire et au secondaire apprennent dans des conditions améliorées en particulier en zone rurale

Comme indiqué plus haut, le Niger fait face à une situation très critique en matière d'infrastructures scolaires. En 2024, le stock de Salles De Classe (SDC) existant au primaire est composé de 65 884 SDC dont 34,8% sont des paillottes pour 3,002,551 élèves, avec l'impact que cela implique en termes de perte de temps scolaire, et d'insécurité[26]. La situation est similaire, bien que moins dramatique, pour le secondaire. Suivant les recommandations du Pacte de Partenariat, le présent programme fait des constructions et remplacements progressifs de classes paillotes une priorité. C'est dans ce contexte que ce résultat intermédiaire vise à **augmenter les capacités d'accueil des établissements scolaires, en particulier en zone rurale.**

Cet objectif sera atteint par la réalisation de deux « produits » : (i) la construction et l'équipement des salles de classe en remplacement des classes paillotes ; et (ii) la construction des infrastructures types latrines séparées.

[26] Chaque année, le ministère de l'Éducation nationale enregistre plusieurs cas d'incendies de paillotes et ces dernières années, ces incendies ont entraîné la mort de jeunes enfants ; ce qui a amené des familles à retirer leurs jeunes enfants de l'école.

Produit 1.1.1 : Les salles de classe construites et équipées en remplacement des classes paillotes

- **La construction de 1 000 salles de classe sur la dotation initiale du STG et 510 sur la part complémentaire**

D'autres financements plus importants, dont les ressources propres de l'État, pourraient contribuer à réduire substantiellement le nombre de classes paillotes d'ici à 2029. Les classes paillotes seront remplacées dans des écoles publiques primaires et dans des collèges, qui ont respectivement un ratio de 60% et 40%. Le choix des établissements suit les critères de ciblage expliqués ci-dessus et dans l'Annexe 5.
La stratégie d'intervention suivra les principes de la Stratégie Nationale de Constructions Scolaires du Gouvernement du Niger (SNCSN) 2023-2033 et privilégiera l'organisation des chantiers en grappes de sites les plus proches afin de minimiser les coûts de construction et de favoriser la maîtrise d'ouvrage assumée par le MEN/A/PL et celle déléguée aux Collectivités Territoriales à travers l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) en application des dispositions de la Loi sur la décentralisation, modifiée par l'ordonnance n°2024-21 du 05 juin 2024 qui porte sur la dissolution des conseils municipaux, des conseils de villes et des conseils régionaux. Il est prévu que la moitié des 1000 salles de classe et les 510 sur financement complémentaire soient construites par maîtrise d'ouvrage directe par le MEN/A/PL et l'autre moitié via l'ANFICT. Le suivi technique des constructions dont la maitrise d'ouvrage est assurée par le MEN/A/PL se fera à travers les services techniques déconcentrées (y compris les services du Ministère de l'urbanisme), une enveloppe représentant 7% du coût de la construction de la salle de classe est réservé à cet effet pour permettre les déplacements des équipes pour l'implantation des chantiers, le suivi et la supervision technique. Pour ce qui est des constructions dont la maitrise d'ouvrage est assurée par l'ANFICT, le coût du suivi technique représente 14% du coût de la salle de classe auxquels s'ajoute 2% destinée à la prise en charge des frais de gestion de l'ANFICT. Cette dernière procède au recrutement de bureaux d'études privées pour assurer le suivi technique des chantiers.

Compte-tenu des nouvelles dispositions relatives à la loi sur la Décentralisation qui nomme l'ANFICT comme unique responsable administratif de la mise en œuvre des activités au travers des procédures spécifiques du FCSE, les recommandations relatives au processus déconcentré/décentralisé de subventions qui figurent dans le rapport du projet REVE, et complétées dans le rapport d'évaluation du PTSEF ont été analysées et adaptées au contexte des constructions afin de répondre aux différents goulots d'étranglement identifiés à travers ces évaluations. Certaines difficultés ont d'ores et déjà trouvé des réponses, notamment avec l'adoption et la diffusion des normes de construction auprès des acteurs déconcentrés et décentralisés (arrêté N°0875/MEN/SG/DL/DEP du 30 septembre 2022 portant normes générales de planification des enseignements de base et moyen) ainsi que l'adoption de la SNCSN qui permet d'établir un plan national de construction clair avec des objectifs par région. Les autres difficultés identifiées feront l'objet d'un accompagnement spécifique dans le cadre du programme (voir section 5.4) avec :

- Un appui technique spécifique pour la formulation des Plans Régionaux d'Actions Annuels (PRAA). Cet appui implique une mobilisation de la CAMOS pour s'assurer que les informations nécessaires soient transmises à temps par le MEN/A/PL (avant la fin juillet de l'année N-1) et une assistance technique aux CT pour assurer une formulation de qualité et dans les délais impartis (avant novembre de l'année N-1). Cela permettra de limiter les retards pris dans le processus de validation des PRAA.

- Une assistance technique pour la planification précise des actions à mener par chaque délégation régionale de l'ANFICT, selon les choix des collectivités en matière de maîtrise d'ouvrage.
- L'organisation de rencontres périodiques ANFICT-CT/ FCSE afin d'identifier les éventuelles difficultés et blocages.
- Le développement d'un plan de renforcement des capacités de l'ANFICT, dimensionné sur la base des difficultés identifiées lors de ces rencontres, incluant un renforcement des capacités techniques mais aussi des ressources humaines.
- La révision des mécanismes de suivi, avec un rôle accru pour la direction en charge des infrastructures et équipements scolaires et les DREN dans le contrôle des réalisations. Ces mécanismes de suivi viseront à connecter le niveau d'exécution des constructions aux mesures mises en œuvre pour réduire la perte de temps scolaire et aux évolutions constatées à travers le mécanisme de suivi du temps scolaire. Cela permettra un meilleur arrimage des plans de construction aux objectifs de la réforme prioritaire.

Les interventions de construction des écoles et salles de classe prévues dans le programme permettront de répondre à l'obstacle d'accessibilité des infrastructures pour les enfants porteurs de handicaps moteurs, en veillant à suivre les normes d'accessibilités définies au niveau national.

Produit 1.1.2 : Les infrastructures types latrines séparées sont construites

- **La construction de 1000 blocs de latrines séparées,** en raison de 2 blocs de latrines de 3 fosses chacune par école, 1 pour les filles et 1 pour les garçons.

Ceci vise à contribuer à l'accès et au maintien des enfants à l'école, en particulier les filles, Comme le montre une étude qui a révélé que les filles s'absentent de l'école pendant leurs règles en raison du manque de latrines adéquates, ce qui affecte leur participation et leurs résultats scolaires.[27]

Le choix des écoles bénéficiaires sera fait selon les critères de ciblages expliqués ci-dessous et dans l'Annexe 5. Les écoles bénéficiaires des SDC en remplacement des classes paillotes seront dotées d'un (1) ou de deux (2) blocs de latrines selon le cas. Pour le cas des collèges ruraux, des blocs de latrines séparés filles et garçons sont déjà pris en compte par le financement de ces constructions.

La maitrise d'ouvrage pour la construction des latrines sera assurée par le MEN/A/PL à travers la direction en charge des infrastructures et équipements scolaires. Une enveloppe représentant 2% du coût de construction d'un bloc de latrines est programmée pour couvrir les frais de suivi et de supervision par les services techniques déconcentrés de l'Etat en charge des infrastructures. Il importe de rappeler que ces pourcentages ont été déterminés sur la base des travaux menés par le passé sur le fonds commun et sur les ressources propres de l'Etat.

Le financement du programme prévoit également des formations aux CGDES/COGES et aux parents d'élèves pour l'entretien et le bon fonctionnement des latrines. Le Gouvernement pourvoira les ressources nécessaires à leur pérennisation. Les CGDES/COGES sensibiliseront à leur tour les élèves à l'entretien et à l'utilisation judicieuse des latrines mises à leur disposition.

Ce produit est entièrement financé par les fonds GEA.

[27] UNICEF WCARO, *Menstrual Hygiene in Schools in 2 countries of Francophone West Africa, Burkina Faso and Niger, Case Studies,* 2013.

Les activités de construction à mettre en place s'appuieront sur les avancées des premières années du PTSEF qui ont permis de poser des jalons et mécanismes vertueux pour l'identification des sites et le respect des normes de construction rigoureuses. En particulier, le présent programme s'appuie sur la Stratégie Nationale de Constructions Scolaires du Gouvernement du Niger (SNCSN) 2023-2033, afin de répondre efficacement aux besoins relevés. Pour rappel, cette stratégie sert de pivot à la mise en œuvre de tous les financements sectoriels alignés sur les infrastructures scolaires tels que les financements provenant du Budget National, du Fonds Commun Sectoriel Éducation (FCSE) dont le Partenariat Mondial de l'Éducation (PME) est contributeur, de l'International Développement Association (IDA) à travers le projet Niger-LIRE, de la Banque Islamique de Développement (BID) à travers le projet PROSEB/FA, de la Coopération Belge (ENABEL) à travers le projet SARRAOUNIA 2, de la Coopération Suisse, etc.

Les **principes directeurs** établi par la Stratégie Nationale de Constructions Scolaires du Gouvernement du Niger (SNCSN) 2023-2033, pour la programmation et pour la mise en œuvre des constructions scolaires en lien avec le PTSEF	
Un chantier une école : ce concept, adopté par le PTSEF en 2019, consiste à prendre en charge tous les besoins de construction et de reconstruction lorsqu'on intervient sur un site. Il s'agit de mettre fin à la pratique de saupoudrage consistant à multiplier les sites de construction en ne construisant qu'un petit nombre de salles de classe et laisser beaucoup d'autres classes paillottes non reconstruites sur le site. Les outils de programmation et de suivi devront ainsi s'appuyer sur les normes de constructions établies [28] suivant les effectifs de l'établissement. La mise à jour de la banque de données Tableau de Bord de l'Éducation (TBE) permet une programmation des constructions adaptée aux besoins de chaque site.	***Diversification des modes opératoires et coordination entre les projets*** : vu l'ampleur des constructions à réaliser, il est envisagé de diversifier le mode d'intervention des projets de construction scolaire. Les modes opératoires seront adaptés suivant la disponibilité et la particularité des financements. Dans le cadre du présent programme, les fonds seront exécutés à travers le FCSE et suivant les principes retenus au niveau national, avec une maitrise d'ouvrage revenant principalement au MEN/A/PL et aux Collectivités Territoriales accompagnées par l'ANFICT.
Exécution par grappes géographiques : cela consiste à regrouper sur une même zone géographique (dans un rayon de 50 km), avec des délais de chantier établi dans le temps, des lots de travaux plus importants (20 à 50 salles de classe, avec latrines, blocs administratifs etc.) sur des sites proches (la même commune ou le même département).	***Clé de répartition et de priorisation revue et simplifiée*** : la stratégie nationale établit une clé de répartition simplifiée. Elle propose une répartition des ressources par région. Au sein des régions, le programme s'appuiera sur l'outil de mesure de la vulnérabilité des communes pour affiner la programmation.

Le gouvernement a planifié le remplacement de toutes les classes paillotes du pays dans un délai raisonnable de 10 ans, avec la contribution de ses partenaires. Ce programme de remplacement des classes paillotes implique la construction de 36 000 salles de classe en matériaux définitifs et appropriés dans le cadre d'une vision de *« Zéro classe paillotte »*. Ce programme coûtera environ 936 millions de dollars US au coût moyen de 26 000 USD par salle de classe, intégrant le mobilier, des latrines, un petit bloc administratif et des aménagements extérieurs, en application des dernières normes de construction. Si l'on tient compte de la réduction de 40% du prix de la tonne de ciment depuis octobre 2024, le coût

[28] L'arrêté 0875 du MEN en date du 30 septembre 2022 précise les normes générales de planification des enseignements de base et moyen. Il détaille les normes d'implantation et de surface des diverses fonctions et leurs équipements pour les écoles préscolaires, primaires et les collèges. L'étude du cadre normatif (avril 2022) complète en enrichi cet arrêté ministériel en présentant notamment des exemples de plans pour les différents types d'établissements (préscolaire, primaire, collèges et lycée) suivant leurs effectifs.

estimé d'une salle de classe reviendrait à environ 20 000 USD, y compris le mobilier, ce qui ramènerait le montant à 720 millions USD.

Critères pour le choix des écoles primaires et secondaires pour les constructions des salles de classe

Il a été décidé que 60% de l'enveloppe budgétaire initiale du programme pour les constructions des salles de classe (SDC) sera consacrée au primaire et 40% au 1er cycle du secondaire.
Les critères fondamentaux qui ont aidé au ciblage des écoles primaires et secondaires pour les salles de classes à construire tout au long de la mise en œuvre du programme sont :
- Score final de vulnérabilités des communes 4 et 3 – uniquement des communes classées aux niveaux 4 et 3 seront considérées,
- Public – uniquement des écoles primaires et secondaires publiques seront considérées,
- Rural – uniquement des établissements dans le milieu rural seront considérés

A la combinaison de ces 3 critères s'ajoute la proportion de salles de classes paillotes. Au primaire, il est retenu, pour la présélection, des écoles disposant d'au moins 65% des salle de classes en paillotes pour le niveau de vulnérabilité 4 et au moins 80% pour le niveau de vulnérabilité 3. Au 1er cycle du secondaire, ça a concerné les écoles disposant d'au moins 40% de paillotes dans les communes de niveau vulnérabilité 4 et au moins 50% pour celles issues des communes de niveau de vulnérabilité 3.
D'autres sous-critères de l'outil de vulnérabilité ont été utilisés pour limiter le nombre de salles de classes à un intervalle raisonnable selon la nouvelle allocation de l'enveloppe à la proportion de 60% pour le primaire et 40% pour le 1er cycle du secondaire. Ces sous- critères sont au primaire :
- Sous-pilier sécurité/protection de niveaux 3 et 4 ;
- Sous-pilier éducation accès de niveaux 3 et 4 ;
- Ecoles ayant un besoin en salles de classes supérieur ou égal à 2 (*2 ou plus de classes paillotes à remplacer*).

Le ciblage, à ce niveau, donne 171 écoles primaires prioritaires de vulnérabilité niveau 4 et 86 écoles de niveau de vulnérabilité 3 soit un total de 257 écoles.
Au secondaire, 155 établissements (24 collèges dans 5 communes de niveau de vulnérabilité 4 pour un besoin de 164 salles de classes et 131 établissements dans 58 communes de niveau de vulnérabilité.
Pour s'aligner à la SNCN, en privilégiant la complémentarité des interventions, il a été procédé à une vérification dans ces écoles des constructions déjà programmées par les ressources propres de l'Etat, le FCSE, le Projet LIRE-Niger et le PROSEB/FA et de les soustraire de la programmation de ce programme.
Prenant en compte tout ce qui précède, le nombre de salles de classes à construire sur le financement initial (GEA et part initiale du STG) sur les quatre années de ce programme concernera 217 écoles primaires bénéficiaires de 600 SDC et 86 établissements secondaires du premier cycle bénéficiaires de 400 SDC, pour impacter sur le temps d'apprentissage de 26158 élèves au primaire et 23547 élèves au secondaire. Il a été retenu de consacrer la majeure partie des ressources du **financement complémentaire** à la construction de 510 SDC au primaire pour booster la mise en œuvre du programme zéro paillotte. Le ciblage s'appuiera sur les mêmes outils que ceux du financement de la part fixe du STG ;

Critères de construction des blocs latrines
Dans la logique du financement par paquet, les blocs latrines séparées seront seulement construits dans les écoles primaires et collèges qui sont couverts par la construction de nouvelles salles de classe. Les besoins en construction de blocs de latrines séparées seront évalués au début de la mise en œuvre du programme pour voir quelles écoles et collèges nécessitent ces constructions.

4.2.2 Résultat intermédiaire 1.2 : Les filles et les enfants vulnérables bénéficient d'incitations pour améliorer leur accès et maintien à l'école

Comme décrit plus haut, au plan national, la scolarisation des filles et leur maintien à l'école constituent un défi majeur, surtout pour la transition au secondaire. À titre illustratif, et selon l'annuaire statistique 2023-2024, pour les enfants en âge scolaire du primaire, le taux net d'admission était de 61,47% pour les garçons contre 56,45% pour les filles. Cette différence se retrouve également dans les taux d'achèvement du primaire (43,10% pour les garçons contre 41,51% pour les filles). La situation se dégrade au fur et à mesure que l'on avance dans les niveaux supérieurs car, au secondaire, le taux brut d'admission est de 29,63% pour les garçons contre 28,94% pour les filles.

Par ailleurs, les disparités entre milieu urbain et rural restent importantes, comme le montre par exemple le rapport de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021-2022, qui indique un taux net de scolarisation de 81,5% en milieu urbain, contre un taux net de 69,8% en milieu rural en 2021.

Ce résultat intermédiaire a, comme objectif, de **réduire significativement ces disparités de milieu et de genre**, en (i) renforçant l'offre de scolarisation en milieu rural à travers la construction de collèges ruraux (produit 1.2.1) ; (ii) soutenant activement la demande de scolarisation pour les enfants les plus vulnérables, notamment les filles, à travers des dotations des bourses et kits scolaires (produit 1.2.2) ; et (iii) soutenant les COGES et CGDES avec des subventions (produit 1.2.3). Ces interventions sont en synergie avec la SNAEFFF et la SNRV-SE et appuient l'atteinte des résultats attendus à travers ces deux stratégies.

Produit 1.2.1 : Collèges ruraux construits

Les différentes analyses disponibles insistent sur l'effet de la distance école/collège – lieu de résidence sur le phénomène de déscolarisation des filles, notamment au niveau de l'éducation secondaire. Le rapport de l'UNESCO de 2023[29] sur les internats pour jeunes filles pointe le fait que ce facteur est très souvent avancé par les parents au Niger pour ne pas envoyer les filles au collège. Le rapprochement des collèges des zones d'habitation, notamment en milieu rural, permettra ainsi de lutter contre l'une des premières causes de décrochage scolaire pour les jeunes filles à partir de la 6ème, à savoir l'absence d'une offre suffisamment proche de leur lieu de résidence. Ceci est particulièrement pertinent dans un contexte de risque accru de violence basée sur le genre (VBG) sur le trajet vers l'école et de normes socio-culturelles défavorables à l'éloignement des jeunes filles de leur lieu de résidence. Dans ce contexte, le programme soutient :

- **la construction de 11 collèges ruraux** dans les 11 communes ciblées

Le fonctionnement de ces établissements, incluant le déploiement des enseignants, du personnel non-enseignant, et de l'allocation des dépenses de fonctionnement, sera pris en charge à travers les ressources propres de l'État. A l'instar des autres interventions visant la construction de salles de classe, cette intervention suivra les principes de la SNCSN, avec une programmation basée sur l'outil de mesure des vulnérabilités pour la sélection des communes ciblées. Le choix de la localité pour établir le collège rural, au sein de ces communes, sera opéré sur la base des données en matière d'effectif d'âge scolarisable en 6ème dans un rayon de 7 km.

L'UNICEF a une bonne expérience dans la construction de collèges ruraux au Niger. 20 collèges ruraux ont été construits depuis 2022 grâce à des fonds et de l'assistance technique mise à disposition par UNICEF, dans les régions de Diffa, Tahoua, Tillabéri et Zinder. Les travaux de construction prévus pour chacun des 11 sites seront complets, chaque site étant équipé des éléments indiqués à droite.

La construction d'un collège rural comprendra :

- un bloc de 4 classes
- un bloc administratif
- un bloc de logements pour enseignants mariés
- un bloc de logements pour enseignants célibataires
- un logement gardien
- un logement directeur
- un bloc de latrines séparées, y compris l'accès à l'eau ; et
- L'électrification des bâtiments avec batterie

La maîtrise d'ouvrage pour la construction des collèges ruraux sera assumée directement par le MEN/A/PL. Comme pour les salles de classe, une enveloppe représentant 7% du coût de

[29] UNESCO, 2023, Modèle de fonctionnement des internats pour jeunes filles de l'enseignement secondaire.

construction d'un collège est programmée pour couvrir les frais de suivi et de supervision par les services techniques déconcentrés.

Critères de construction des collèges ruraux

Les 11 communes ciblées pour la construction des collèges ruraux sont toutes des communes classées aux niveaux 3 et 4 de l'outil des vulnérabilités. Les trois communes n'ayant pas encore de collège sont classées au niveau 4, les huit autres au niveau 3.
Trois critères ont été retenus pour la sélection des communes bénéficiaires des collèges ruraux. Il s'agit de trois indicateurs de scolarisation au 1er cycle secondaire (collège), calculés pour chaque commune, qui sont :

- Taux brut d'admission ;
- Taux brut de scolarisation ;
- Taux d'achèvement (taux d'accès en classe de 3ème de collège).

Après l'analyse de ces 3 indicateurs les communes répondant au moins à un des seuils suivants ont été retenues :

- un TBA inférieur ou égal à 8,5% par rapport à la moyenne nationale de 31,27% ;
- un TBS inférieur ou égal à 8,5% par rapport à la moyenne nationale de 26,76% ;
- un Taux d'achèvement inférieur ou égal à 1,4% par rapport à la moyenne nationale de 12,62%.

A l'issue de l'examen des différentes situations au niveau des 266 communes du Niger, 20 communes répondants à l'ensemble des 3 critères ont été priorisées dans un premier temps. Ensuite, pour des contraintes sécuritaires et budgétaires, 8 communes ont été retenues. En plus de leurs faibles taux globaux de scolarisation au 1er cycle du secondaire, ces 8 communes retenues disposent des taux les plus bas pour les filles : un TBA compris entre 1,1% et 7,4%, un TBS qui se situe entre 1,6% et 6,3% et un Taux d'achèvement entre 0,2% et 2%. A ces 8 communes s'ajoutent 3 autres communes sans collège du tout, qui ont été retenues d'office, soit un total de 11 communes bénéficiaires.
Les effectifs scolarisables et scolarisés pour les 11 communes sont présentés en Annexe 5.
Au sein de chaque commune, un village doit ensuite être choisi pour accueillir le collège. Ce choix sera fait sur la base du nombre d'élèves scolarisable dans les environs, pour rapprocher le collège au maximum des élèves, comme détaillé dans l'Annexe 5. Le critère de la distance entre le collège et les maisons sera également pris en compte pour permettre au plus grand nombre des élèves d'accéder au nouveau collège.

Ce produit est entièrement pris en charge sur le financement GEA.

Produit 1.2.2 : Soutien aux filles et aux élèves vulnérables pour leur maintien scolaire

Le manque d'école de proximité, l'insécurité sur le chemin de l'école, le manque ou l'insuffisance des fournitures et manuels scolaires à l'école, le manque d'un repas chaud le matin constituent des facteurs d'absentéisme et de désertion de l'école pour les enfants issus de ménages ruraux pauvres. Pour les parents, l'école s'avère trop chère en termes de coût direct et de coût d'opportunité et le bénéfice de sa fréquentation n'est pas bien perçu par beaucoup d'entre eux, en particulier pour les parents des filles, comme le montre les taux de scolarisation mentionnés plus haut.

En réponse à ce défi, le Gouvernement, grâce au financement du programme, poursuivra la mise en place de mesures de stimulation de la demande de scolarisation à travers les activités suivantes :

- **Octroi des bourses à 19 193 filles des milieux vulnérables**

Les modalités de mise en œuvre suivent celles utilisées avec succès lors de la mise en œuvre du programme REVE. Conformément au manuel de procédures de gestion de bourses et compte tenu de la faible couverture de la connexion internet en zone rurale, les fonds seront placés dans les comptes des directions régionales (DREN) par Autorisation de Dépenses envoyées par le ministère. Le financier de la DREN, en collaboration avec la SCOFI régionale procédera au paiement des bourses dans les établissements en présence du chef de l'établissement, des membres des structures d'appui, des maires,

des inspecteurs de l'enseignement secondaire général (IESG), des tuteurs, des parents biologiques et des bénéficiaires. Le paiement des bourses sera trimestriel. À la fin du programme, les filles bénéficiaires des bourses seront reversées dans la liste des élèves allocataires au titre des ressources propres de l'État, pour garantir la pérennité de cette intervention.
Le taux de la bourse, d'un montant de 20 000F CFA/élève-fille/trimestre, s'aligne au taux attribué par l'UNICEF dans le cadre du programme REVE. Ce montant est réparti ainsi qu'il suit, conformément au manuel de procédures de gestion des bourses :

- 10 000 F CFA (50%) pour la famille d'accueil ;
- 7 000 F CFA (35%) pour la bénéficiaire ;
- 3 000 F CFA (15%) pour la famille biologique.

S'agissant de la perception des 7000 F par fille, cette dernière émarge sur l'état de paiement et la somme est remise directement à sa famille biologique, afin de répondre à d'autres besoins spécifiques de la fille bénéficiaire. En tout état de cause, un procès-verbal est signé par le trésorier, le Président du COGES et le chef de l'établissement. Il est contresigné par les représentants des services déconcentrés dont le point focal SCOFI.
L'UNICEF procédera à une évaluation à mi-parcours de cette intervention pour mesurer son impact sur l'accès et le maintien des filles aux collèges.

- **Octroi de kits d'hygiène aux 19 193 filles boursières vulnérables,** une fois par an pendant la durée du programme

Pour des raisons d'uniformité, le marché relatif à l'achat des kits sera lancé, à travers la direction en charge des marchés publics du ministère, conformément aux procédures et textes en vigueur. Des autorisations de dépenses seront envoyées en région pour l'acheminement et la mise à disposition des kits par les DREN. Ces kits seront distribués aux mêmes filles boursières, dans leurs établissements par les directions régionales en collaboration avec les COGES. À la fin du programme, l'activité sera assurée par les COGES en l'inscrivant dans leurs plans d'actions. Le coût unitaire est de 10 000 F/an/fille. Le kit est composé de : 4 slips en coton réutilisables, 3 savons de lessive, 3 savons de toilette et un sac/sachet de coton. Les modalités d'acquisition et de distribution s'appuient sur les expériences déjà mises en place par le FCSE mais aussi par l'UNICEF.

- **Octroi de kits scolaires aux 122 302 enfants vulnérables** chaque année, pendant la durée du programme.

Les kits scolaires à distribuer aux élèves du primaire des milieux vulnérables seront acquis dans les mêmes conditions que les kits d'hygiène. Leur octroi sera assuré par la direction en charge de l'enseignement primaire du MEN/A/PL. Le coût moyen du kit scolaire est estimé à 7000 F. Il est composé de : un sac écolier contenant des cahiers, un ensemble géométrique, deux stylos, une ardoise, un paquet de crayons de couleurs. Cette composition varie selon le niveau de l'élève.
Les modalités de mise en œuvre des activités retenues au titre de cette action sont en synergie avec la SNAEFFF.
Au-delà des mesures précitées et dans une perspective de transformation durable du système éducatif nigérien, le GPE appuie des réformes structurelles ciblées sur l'amélioration de l'accès et de la rétention des filles dans le système scolaire, au-delà des mécanismes précités deux leviers prioritaires ont été identifiés:

1. **La mise en place de mécanisme de redevabilité communautaire** ancrées dans les structures de gestion communautaires (comités de gestion des établissements scolaire, autorités traditionnelles, AME, OSC) visant à prévenir les mariages précoces, les violences basées sur le genre, en milieu scolaire et les déperditions scolaires notamment des filles. Ces dispositifs renforceront l'engagement des communautés à soutenir la scolarisation des filles comme bien collectif (pris en compte dans axe 3)
2. **Institutionnalisation des subventions** destinées aux établissements scolaires en appui à la mise en œuvre des PAAQ qui démontrent des résultats tangibles de scolarisation, de

maintien et de réussite des filles, particulièrement dans les zones à faible couverture scolaire ou à forte vulnérabilité (pris en compte dans axe 3).

L'approche vise à passer d'un appui ponctuel à un **changement systémique**, en intégrant pleinement l'équité genre dans la gouvernance scolaire et communautaire, afin de renforcer la scolarisation des filles dans le secteur.

Critère de ciblage de filles bénéficiaires des bourses

Les élèves-filles bénéficiaires de bourses sont celles des collèges qui bénéficient de subventions aux COGES. Les 43 collèges des 7 communes au niveau de vulnérabilité 4 sont couverts. Vu le coût unitaire de la bourse (20 000F/fille/trimestre ou 60 000F/fille/an), il n'était pas possible de couvrir l'ensemble des 483 collèges de vulnérabilité 3. Deux autres critères ont été ajoutés pour réduire le nombre des établissements bénéficiaires à 49. Ces critères supplémentaires sont :

- Score Total Sous-pilier Sécurité/protection 3 et 4 ;
- Score Total Sous-pilier sécurité alimentaire 3.

Ainsi, 9600 filles des 43 établissements des 7 communes de vulnérabilité 4 et 9593 filles des 49 établissements des communes de vulnérabilité 3 (en total 19 193 filles) sont retenues pour bénéficier de bourses, tout au long de la mise en œuvre du Programme. Les filles scolarisées dans les 11 nouveaux collèges ruraux à construire par le Programme feront bien sûr également parties des bénéficiaires des bourses.
Pour privilégier la complémentarité des interventions, il est procédé à une vérification des bourses déjà attribuées par d'autres partenaires, par l'Etat, par Enabel, par UNICEF, etc.

Critère de ciblage de filles bénéficiaires des kits d'hygiène

Outre la bourse, les 19 193 filles identifiées plus haut bénéficient des kits d'hygiène, une fois par an, pendant la durée du programme.

Critère de ciblage de bénéficiaires des kits scolaires

Tous les élèves, garçons et filles, de toutes les classes d'une école primaire choisis recevront des kits scolaires une fois par an. Les critères ayant servi au ciblage des communes vulnérables sont les mêmes que ceux utilisés dans l'identification des écoles primaires bénéficiaires des constructions des salles de classe. Toutefois, d'autres critères ont été délimités pour étendre le champ des écoles bénéficiaires.

Pour ce qui est du niveau de vulnérabilité 4, les seuls critères utilisés au primaire sont : le score final de vulnérabilité 4 et le statut "public" et rural qui concerne 488 écoles primaires, soit 84 100 élèves bénéficiaires. S'agissant des communes de niveau de vulnérabilité 3, les critères retenus sont :

- Établissement Public en milieu rural ;
- Score final de vulnérabilité 3 ;
- Score Total Sous - pilier sécurité/protection 4 ;
- Score Total Sous - pilier sécurité alimentaire 2 et 3.

Sur la base de ces critères, 5 communes ont été retenues, totalisant 228 écoles primaires pour 38 202 élèves. Ainsi, le total (84 100 + 38 202) devient 122 302 élèves.

Les bourses et les kits d'hygiène distribués aux filles vulnérables sont pris en charge entièrement sur le financement GEA.

Produit 1.2.3 : Subvention et renforcement des capacités des COGES et CGDES

De nombreuses recherches, y compris une preuve provenant du Niger, montrent que les structures communautaires de gestion des écoles jouent un rôle essentiel dans la gouvernance, la redevabilité et la participation communautaire au sein des écoles, et contribuent à renforcer la résilience de la communauté scolaire, en particulier dans les régions souvent touchées par des conflits[30].

Le programme vise à renforcer cette démarche par le biais de :

- **L'octroi des subventions aux 1494 CGDES et 526 COGES** pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions une fois par an, pendant la durée du programme

La sélection des CGDES et COGES s'est opérée sur la base de l'outil de mesure des vulnérabilités pour déterminer les communes bénéficiaires. Ces critères ont déterminé le nombre des bénéficiaires suivants :

Tableau 7 : Ecoles bénéficiaires des interventions par niveau de vulnérabilité

Cycles	Désignation	Niveau de vulnérabilité 4	Niveau de vulnérabilité 3	Total
PRIMAIRE	CGDES	558	936	**1494**
	ELEVES (dont filles)	103 017	148 674	**251 691 (dont 123 687 filles)**
COLLEGE	COGES	43	483	**526**
	ELEVES (dont filles)	19 402	127 109	**146 511 (dont 65 656 filles)**

Les structures communautaires de gestion des écoles primaires et des collèges

Les **Comité de gestion décentralisé des établissements scolaires (CGDES)** et **Comité de Gestion des Établissements Scolaires (COGES)** au Niger ont un rôle central à jouer pour veiller à améliorer l'accès, les conditions d'apprentissage et donc la qualité de l'offre éducative proposée aux élèves. Afin d'orienter leurs actions, les CGDES/COGES sont appelés à élaborer des **Plans d'actions axés sur la qualité (PAAQ),** et bénéficient de subventions pour appuyer la mise en œuvre de ces plans.

Les CGDES/COGES, une fois organisés et soutenus, peuvent ainsi contribuer significativement à l'amélioration :

(i) de la qualité des inscriptions et de la fréquentation scolaire, particulièrement des filles ;
(ii) du respect du temps scolaire et la régularité des enseignants ;
(iii) de la qualité des apprentissages scolaires ;
(iv) de l'état sanitaire et psycho-émotionnel des enfants et de leurs parents ;
(v) de la continuité pédagogique de l'éducation.



Le mécanisme de subvention mis en place contribue aussi à appuyer les écoles dans la préparation, la gestion et la réponse aux crises et dans la sécurisation du temps scolaire dans ces situations.

La formulation de PAAQ et la mise à disposition de subventions pour sa mise en œuvre permet d'assurer la pérennisation de plusieurs mesures initiées au niveau central ou par d'autres programmes de coopération.

[30] Journals, Spring. "The Role of School Management Committees in Enhancing Educational Outcomes." Global Educational Research Journal: 2360-7963 Vol. 13(7) July, Pp. 207-227, 2025 & JICA, School for All Project in Africa: Data shows dramatic improvement in children's education, 2022 & JICA & JICA, The evolving "School for All" project: Expanding to 53,000 schools in eight African countries, promoting children's learning, school lunches, and hand washing awareness, 2021.

Le montant de la subvention par an est déterminé par l'arrêté n°0001012/MEP/A/PLN/SG du 26 décembre 2016 portant modalité de gestion des subventions pour l'amélioration des écoles qui stipule, entre autres, que :
- Si l'effectif de l'établissement est > = 50, il bénéficie de 2000 FCFA par élève ;
- Si l'effectif de l'établissement est < 50, il bénéficie d'un montant forfaitaire de 100 000 FCFA.

La mise en œuvre de cette activité s'appuie notamment sur les leçons tirés de l'expérience du programme REVE qui a montré le fort potentiel des subventions liées aux PAAQ. Les limitations quant à la qualité technique des PAAQ et leur suivi, soulevées dans le rapport d'évaluation, seront pris en compte dans la réalisation de cette activité dans le cadre du nouveau programme. Ainsi, le présent programme, en plus de l'appui au financement de la mise en œuvre du PAAQ à travers le mécanisme de subventions, financera les mesures suivantes, qui sont détaillées et budgétisées dans les résultats intermédiaires 3.1:

- Formation des COGES/CGDES sur leur rôle, responsabilités et sur la formulation du PAAQ ;
- Accompagnement technique des COGES/CGDES pour l'actualisation ou le développement du PAAQ ;
- Suivi régulier de la mise en œuvre des PAAQ par les services techniques déconcentrés.

L'implication des points focaux SCOFI et des AME dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans d'actions sera par ailleurs renforcée pour favoriser la prise en compte systématique des besoins spécifiques des filles dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAAQ.

L'appui au développement des PAAQ veillera à ce que les actions suivantes soient incluses :

- Des programmes de sensibilisation des parents sur la scolarisation des filles
- La mise en place de mécanismes de mentorat pour le soutien et le maintien des filles
- La mise en place de mécanismes de prévention des VBG et VGMS

Les modalités opératoires pour la mise à disposition des subventions suivront celles expérimentées avec succès durant la mise en œuvre du programme REVE. La mise en œuvre des subventions se fera conformément au **code de gestion** (voir encadré à droite), avec un accompagnement renforcé des services déconcentrés pour le suivi de l'exécution sur le plan technique, et de l'ANFICT pour le suivi financier.

Objectifs d'un Code de gestion des subventions allouées aux CGDES/COGES adopté par le MEN (2022)

- Créer les conditions d'un contrôle interne et externe efficace des subventions allouées aux écoles ;
- Fixer les critères d'éligibilité des dépenses financées grâce aux subventions ;
- Fournir aux acteurs concernés les outils permettant l'exécution des opérations à caractère administratif, financier et comptable par rapport aux subventions allouées ;
- Responsabiliser les acteurs dans l'accomplissement de leurs tâches respectives relativement à l'utilisation et à la

Les subventions sont amenées jusqu'aux écoles à travers un dispositif faisant intervenir plusieurs acteurs : MEN, ANFICT, collectivités territoriales, Fédérations communales de CGDES (FCC) et Fédérations départementales des COGES (FDC). Les étapes suivantes ont été progressivement franchies au cours de la mise en œuvre du projet REVE :

Etapes pour l'octroi des subventions scolaire :

- Signature de la convention entre le MEN et l'ANFICT ;
- Signature des accords entre l'ANFICT et les communes ;
- Inscription des fonds correspondant dans le budget de la commune ;
- Signature de convention entre les communes et les FCC ;
- Signature de convention entre les conseils régionaux et les FDC ;

- Organisation par les CGDES des assemblées générales de validation de leurs plans de réponse ;
- Organisation par les FCC/FDC des assemblées générales de remise des fonds aux CGDES/COGES.

L'octroi des subventions aux établissements scolaires des milieux les plus vulnérables se fait à travers des comptes ouverts par ces structures décentralisées (FCC/FDC) au niveau d'une institution financière de leur choix. L'ANFICT vire les fonds dans ces comptes accompagnés d'une note de cadrage adressée aux DREN. Cette note, prenant en compte le manuel de gestion des subventions, détermine les activités éligibles dans l'élaboration des PAAQ.

La programmation, le suivi de l'exécution et le rapportage des activités financées par ces subventions se font en synergie d'action entre l'ANFICT, la DEP, la DAGE et la DRFM en appui aux structures des acteurs locaux. A la fin du Programme PME, le financement des subventions des CGDES/COGES sera de la responsabilité de l'Etat.

Le budget du programme consacré à cette activité comprend également des fonds pour l'accompagnement technique pour la formulation ou la révision des PAAQ ou PPR, incluant les activités de renforcement de capacités préalables et des fonds alloués aux services techniques déconcentrés pour exécuter une part des activités relatives notamment aux accompagnements techniques coordonnés des structures bénéficiaires (Axe stratégique 3).

Critères pour le choix des écoles pour les subventions aux CGDES et COGES

Les critères ayant servi au ciblage des communes vulnérables sont les mêmes que ceux utilisés dans l'identification des écoles primaires et collèges bénéficiaires des constructions des SDC. Toutefois, d'autres critères ont été délimités pour étendre le champ des CGDES/COGES bénéficiaires.

Les CGDES (primaire) et COGES (collège) de 126 communes bénéficieront des subventions. Les 7 communes les plus vulnérables (classées au niveau 4 de l'outil de vulnérabilité) font partie de ces 126 communes. Les autres 119 communes sont classées au niveau 3 de l'outil de vulnérabilité. Dès qu'une commune est sélectionnée, l'ensemble de ses établissements scolaires publiques au niveau primaire et collège bénéficient de la subvention.

Le financement GEA contribuera aux subventions, notamment pour soutenir des actions des COGES et CGDES pour mettre en place des programmes de sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation des filles, des mécanismes de mentorat pour soutenir la scolarisation des filles et leur maintien à l'école, et des mécanismes de prévention des VBG et VGMS.

4.2.3 Résultat intermédiaire 1.3 : Augmentation du nombre d'enfants en particulier les jeunes filles inscrites dans les parcours alternatifs

Dans le cadre de l'universalisation de l'éducation, le Niger s'est engagé dans une réforme éducative majeure pour lutter contre les inégalités et offrir une diversité d'offres éducatives aux enfants défavorisés, notamment les filles, souvent les plus vulnérables. A titre d'exemple la représentation des filles est très faible dans l'enseignement et la formation professionnelle et technique (indice de parité

0,14 à Diffa, 0,36 à Maradi et 0,3 à Tillabéry)[31]. À cet effet, un nouveau dispositif d'orientation et de la gestion des flux des élèves en fin de cycle de base 1 et de cycle de base 2 a été adopté. Ce dispositif concerne principalement les sortants de CM2 orientés vers les Collèges d'enseignement général (CEG) et franco-arabe (CEG/FA) d'une part et, d'autre part dans les Collèges d'enseignement technique (CET) et les Centres de formation (CFM, CPJ et EFAC).

Cet engagement a été élargi à la prise en charge des enfants déscolarisés avec l'adoption de **la politique nationale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF)** et d'un plan d'actions triennal d'accélération de l'AENF, qui doit à présent être réactualisé. Pour mettre en œuvre le volet éducation non formelle (ENF), trois formules d'offres ont été proposées par le PSEF, puis reprises dans le PTSEF. Il s'agit de :

- Centres d'éducation alternative (CEA, CCEAJ)
- Centres passerelles (SSA/P, Seconde chance)
- Écoles coraniques restructurées (ECR)

Ces structures visent à répondre aux défis posés par le faible taux de scolarisation, la déperdition (abandon et redoublement) scolaire massive. Elles contribuent ainsi à l'augmentation du taux brut de scolarisation en intégrant les adolescents déscolarisés ou non scolarisés âgés de 9 à 14 ans dans le système éducatif formel.

Dans ce programme, et précisément dans ce résultat intermédiaire, la formule **Centre Communautaire d'Éducation Alternative des Jeunes (CCEAJ)**, **Centres de Promotion des Jeunes (CPJ)** et les **Écoles de formation Artistique et Culturelle (EFAC)** seront soutenues, en visant à **augmenter le nombre d'enfants, en particulier les jeunes filles, inscrits dans les parcours alternatifs,** en alignement avec la stratégie décrite dans la SNAEFFF**.** Cet objectif sera atteint à travers deux « produits » : (i) l'ouverture de 150 CCEAJ ; et (ii) la réhabilitation et l'équipement de 8 CPJ et de 8 EFAC.



- **Centre Communautaire d'Éducation Alternative des Jeunes (CCEAJ)** : une offre d'éducation de base non formelle qui accueille les jeunes filles et garçons déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 14 ans pour un cursus d'un (1) à trois (3) ans. C'est une formation accélérée en vue de leur insertion ou réinsertion dans le circuit des cycles de Bases 1 et 2.
- **Centres de promotion des jeunes (CPJ)** et les **écoles de formation artistique et culturelle (EFAC)** : une offre de formation des apprenants (entre 12 et 16 ans) pour une durée de quatre (4) ans visant à apprendre un métier dans le domaine de la culture, des arts, du sport et des activités d'animation de jeunesse dans les centres socioéducatifs.

Investir dans ces initiatives constitue un moyen efficace pour lutter contre les inégalités et donner une seconde chance aux enfants ayant quitté l'école prématurément ou n'ayant pas pu y accéder pour diverses raisons. Le programme propose de soutenir cette **stratégie de diversification de l'offre formelle post-CM2**, avec un focus particulier sur les filles, qui représentent la majorité des enfants non scolarisés (55% des déscolarisés).

[31] SNAEFFF, page 44.

Il importe de souligner que d'autres activités prises en compte sur les contributions des autres partenaires du FCSE (ex. Coopération Suisse) permettront de renforcer les formations dans les CFM et d'y améliorer l'équité genre.

Produit 1.3.1: CCEAJ ouverts et offrent une éducation non formelle de qualité

Le programme soutiendra :

- **l'ouverture de 150 Centres Communautaires d'Education Alternative des Jeunes (CCEAJ).**

Chaque centre enrôlera chaque année 20 filles et 10 garçons. Ces centres seront implantés dans les 11 communes retenues pour accueillir les collèges ruraux. Au cours des quatre années, le programme permettra de soutenir au total 12 000 filles (20 filles x 150 centres x 4 ans) et 6,000 garçons.

Le Centre Communautaire d'Éducation Alternative des Jeunes (CCEAJ) est bilingue et multiniveaux (3 niveaux différents dans une même classe). Au Niger, les CCEAJ opèrent au sein des écoles formelles, en utilisant les salles de classes en dehors des heures de cours, notamment pour réduire les coûts et pour garder la relation étroite avec l'école pour faciliter les passerelles. À l'issue de leur formation au niveau des CCEAJ, les apprenants ont le choix entre trois options de sortie en se basant sur leurs vœux, leurs moyennes d'évaluation et leur âge. Il s'agit de :

- cursus scolaire formel : CEG ou CET ;
- la passerelle vers les structures de la formation professionnelle : CFM, CFA ;
- la vie active : les apprenants sont accompagnés au marché du travail à travers des formations initiales professionnalisantes de courte durée de leur choix.

Cette alternative éducative a été initiée et mise en œuvre par le Programme d'Éducation Alternative des Jeunes (PEAJ) depuis 2015. A cette date, 14 500 apprenants sont inscrits dans les 482 CCEAJ. Il est exécuté par les communes et les services de l'État avec l'accompagnement technique du consortium Swisscontact/EdM sous financement de la DDC. Après l'évaluation du programme en 2022, les succès enregistrés ont conduit le MEN/A/PL à son institutionnalisation par arrêté n°0387/MEN/SG/DGAENF/DENF du 19 Avril 2022, ouvrant ainsi la voie à sa mise à l'échelle. Les efforts du programme porteront principalement sur l'ouverture de nouveaux centres, en :

- **fournissant aux enseignants, éducateurs et aux apprenants des manuels et des kits d'apprentissage ; et**
- **mettant en place des mécanismes de suivi et d'accompagnement pour garantir la réussite et faciliter le transfert vers l'éducation formelle.**

Dans le cadre du financement, il est prévu la mise en place d'actions spécifiques pour inscrire massivement les filles, en particulier les adolescentes, non scolarisées ou précocement déscolarisées, au sein de structures alternatives répondant à leurs besoins : CCEAJ, CPJ, EFAC (expliqué dans le « produit » suivant). Il s'agira dans un premier temps de pouvoir identifier les jeunes filles concernées, puis de les aider à surmonter les obstacles particuliers auxquels elles font face pour accéder à l'éducation. Il s'agira essentiellement de :

- **l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'engagement communautaire** pour informer les communautés sur l'importance d'offrir une seconde chance aux filles, en insistant

sur les bénéfices économiques et sociaux et en obtenant l'engagement des leaders communautaires et chefs religieux sur la scolarisation et protection des filles de toutes formes de violences ;

- **l'organisation des campagnes de recensement des filles en dehors de l'école ;**
- **la mise-en-place des mécanismes de suivi personnalisé** pour surveiller la fréquentation scolaire et intervenir en cas d'absence prolongée. Il s'agira aussi **d'identifier et de former des mentors** (enseignantes et conseillères/relais communautaires) pour soutenir les filles face aux difficultés d'apprentissages ou aux défis sociaux ou personnels.

Les campagnes seront orchestrées par les DREN et déployées au niveau communautaire, et l'exécution sera globalement coordonnée par la DGAENF, en étroite collaboration avec les DREN.
Pour renforcer l'offre alternative, à la fin de ce programme, l'Etat compte ouvrir d'autres centres et intensifier les sensibilisations en vue d'aboutir à un engagement communautaire. Il sera envisagé aussi, la création d'un réseau d'anciens apprenants qui doivent servir de mentors pour les nouveaux afin de mutualiser les expériences.

Priorisation des CCEAJ à mettre en place

Les centres seront ouverts dans les 11 communes retenues pour accueillir les collèges ruraux.

Ce produit est entièrement pris en charge par le financement GEA.

Produit 1.3.2: CPJ et EFAC sont fonctionnels et offrent une formation professionnelle de qualité

Dans le but de la diversification de l'offre formelle post-CM2, **le programme soutiendra 8 Centres de Promotion des Jeunes (CPJ) et 8 Écoles de formation Artistique et Culturelle (EFAC).** Pour le choix des EFAC, l'option est de retenir une (1) par région. Tout comme pour les EFAC, un CPJ par région a été retenu, ce qui porte le total à 8 centres. Le programme vise à augmenter progressivement le nombre de filles inscrites, pour atteindre 5 000 filles à la fin de la période de mise en œuvre du programme.

Les interventions comporteront :

- **la réhabilitation et l'équipement de 8 CPJ et 8 EFAC ;**
- **la révision des programmes de formation de ces centres** pour retenir des filières plus attrayantes et plus pertinentes axées sur l'autonomisation surtout des filles, y compris l'intégration des compétences de la vie courante. Ce travail se fera avec l'implication et la participation des entreprises dans tout le processus de révision et d'élaboration des curricula des centres.
- **l'organisation des campagnes de sensibilisation par les CPJ et EFAC,** à l'endroit des apprenantes et leurs parents sur l'importance de la formation aux métiers, la valeur ajoutée de ces centres et les amener à se départir des freins culturels ou sociaux autour de certains métiers.

En complémentarité aux actions de sensibilisation, les centres seront encouragés d'inviter les femmes modèles/inspirantes de la communauté à venir partager leurs parcours et leurs réussites pour montrer aux jeunes filles ce qu'elles peuvent accomplir.

Dans la perspective d'accroître la fréquentation de ces centres par les filles, les ministères procéderont à la mise à disposition de ces centres des encadreurs et animateurs. Les encadreurs et animateurs seront formés sur les nouveaux programmes.

Pour garantir que les efforts de réhabilitation et d'entretien des CPJ et EFAC se poursuivent au-delà du Programme PME, les ministères en charge des CPJ et EFAC prévoient d'inscrire dans leurs plans d'actions, sur les ressources propres de l'Etat, des activités spécifiques axées sur le genre, notamment :

- Affectation d'une partie des revenus issus de la vente des produits fabriqués par les apprenants

à l'entretien des bâtiments et à l'achat des matières d'œuvre ;

- Renforcement de l'enveloppe des subventions dédiées à ces centres.
- Renforcement du mécanisme d'appui/accompagnement des filles pour inciter la demande particulièrement la priorisation des filles dans l'octroi des allocations, des kits scolaires et des kits d'installation ;
- Journées portes-ouvertes (cycles de métiers) pour améliorer la perception des parents et des filles à l'endroit de certains métiers "dits masculins" ou "dits avilissants" en vue de leur adhésion ;
- Rencontres culturelles au niveau des régions entre les centres en vue d'échanger sur les bonnes pratiques pour valoriser leurs productions contribuant à l'autonomisation des filles ;
- Concours de production des meilleures œuvres pour une meilleure visibilité des activités en vue de renforcer l'entrepreneuriat des filles.

La mise en œuvre de ce produit sera placée sous la responsabilité de la Direction Générale des Enseignements et des Infrastructures du MJCAS.

Priorisation des CPJ et EFAC

Le budget GEA couvre l'amélioration de l'offre de formation dans 16 centres, 8 CPJ et 8 EFAC à raison d'un (1) par région. Les centres localisés dans les chefs-lieux des régions ont été priorisés en adéquation avec la forte demande.

Les CPJ et les EFAC retenus pour ce programme partagent plusieurs caractéristiques, notamment :

- Une forte demande de formation ;
- La vétusté des infrastructures d'accueil, incluant les ateliers, les salles de classe et les murs de clôture ;
- L'inadaptation des ateliers à l'enseignement de certaines filières ;
- Une dotation insuffisante en matière d'œuvre pour répondre aux besoins d'un flux croissant d'apprenants.

Ce produit est pris en charge entièrement par le financement GEA.

4.3 Axe stratégique 2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages

Le système éducatif nigérien est confronté à des défis qui affectent la qualité de l'enseignement, notamment en termes de pertinence des programmes, de disponibilité des outils pédagogiques adaptés et de renforcement des capacités des enseignants.

Ces défis liés à la qualité de l'enseignement ont, comme mentionné précédemment dans la section Contexte, une incidence sur le niveau des acquis scolaires des élèves au Niger : à la fin de l'enseignement primaire, seuls 30 % des élèves maîtrisent les compétences de base en lecture et 22 % en mathématiques. Le temps scolaire est identifié comme la variable la plus immédiatement liée à la faiblesse constatée des acquis scolaires. En plus, la situation est aggravée par le manque de préparation et de mesures de soutien aux enseignants et par un programme scolaire obsolète qui n'a pas été révisé depuis 1988.

L'axe stratégique 2 a pour objectif **l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages**, et cet objectif sera atteint par le biais des deux résultats intermédiaires définis comme suit :

- Les pratiques enseignantes sont améliorées (résultat intermédiaire 2.1) ;
- Les supports essentiels d'enseignement-apprentissages actualisés sont mis à la disposition des élèves et des enseignantes dans les communes les plus vulnérables (résultat intermédiaire 2.2).

4.3.1 Résultat intermédiaire 2.1: Les pratiques enseignantes sont améliorées

Les pratiques enseignantes sont le produit de ce qui est enseigné (programme d'enseignement), par qui (enseignants et leurs capacités) et comment cela est évalué (évaluation).
Concernant le curriculum, l'analyse des programmes d'enseignement, mis en place au Niger depuis 1988, montre que ces programmes ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité des conditions d'enseignement-apprentissage. Plusieurs études ont révélé qu'au Niger, les programmes d'enseignement sont relativement complexes et ne sont pas complètement maîtrisés par les enseignants.
Concernant les capacités des enseignants, l'évaluation récente des compétences des enseignants de CI et CP[32] montre qu'un nombre significatif d'enseignants du primaire présentent des difficultés de maîtrise du contenu et de la didactique des disciplines fondamentales (mathématiques et français) ou en évaluation formative des élèves. En plus, un audit organisationnel et pédagogique des écoles normales d'instituteurs (ENI) et de l'École normale supérieure (ENS) réalisé en 2020 ainsi que les résultats observés en matière de qualité des apprentissages indiquent la nécessité de renforcer la formation initiale des enseignants mais aussi les capacités de l'ensemble de la chaîne d'encadrement pédagogique.

Pour répondre à ces défis, le gouvernement a initié une réforme de la formation des enseignants, couvrant à la fois la formation initiale dans les écoles normales d'instituteurs (ENI) et sur la formation en cours d'emploi (formation continue). Le projet Niger LIRE, mis en œuvre par la Banque Mondiale, dispose d'un financement conséquent pour prendre en charge une bonne partie de cette réforme, notamment à travers : la rénovation des infrastructures et équipements des Écoles Normales, la formation des encadreurs des Écoles Normales (EN), la révision des programmes de formation des élèves-maîtres, en articulation avec la révision des programmes d'enseignement, et le soutien aux écoles d'application.[33] La refonte des dispositifs de formation continue et de supervision des enseignants sera menée de front avec celle des écoles professionnelles, ceci allant dans le sens d'une modalité de formation qui accorde davantage de place aux pratiques de classe. Cette mesure doit être accompagnée de la mise à disposition des moyens adéquats aux encadreurs pédagogiques pour un suivi régulier des enseignants dans leurs pratiques de classe.
Dans ce contexte, ce résultat intermédiaire portant sur **l'amélioration des pratiques enseignantes** : devra permettre de disposer de programmes adéquats, de matériels pédagogiques et d'enseignants adaptés aux besoins des apprenants et orientés sur l'acquisition de compétences pratiques et transversales. Cela inclut le développement de capacités critiques, telles que la résolution des problèmes, la créativité et l'adaptabilité. Cet objectif sera atteint par la réalisation de trois « produits » : (i) La révision des programmes d'enseignement de base ; (ii) le renforcement de la formation des enseignants; et (iii) l'évaluation régulière des acquis scolaires des élèves.

[32] L'évaluation conduite en 2020 par la Direction de la formation initiale et continue (DFIC) du MEN sur un échantillon de 1 800 enseignants,
[33] Avec l'appui du programme LIRE, l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey, à travers l'École Normale Supérieure (ENS), développe un dispositif de formation en masse d'enseignants pour le secondaire (collège), en vue de résorber le déficit en professeurs, particulièrement dans les disciplines scientifiques. A ce propos, la récente réactivation du Service Civique National par le Gouvernement permettra de pallier, à brève échéance, le déficit pressant de professeurs, notamment de professeurs de mathématiques et de sciences, pour les collèges. Cette initiative a débuté en 2015 et avec le recrutement chaque année d'au moins 200 bacheliers qui sont mis en formation de 2 ou 3 ans en DAP/CEG à l'ENS/UAM. Cette initiative se poursuit et a même été étendue aux institutions de formation des enseignants des universités de Tahoua et Zinder.

Dans la continuité du PTSEF, le programme **priorisera pour ces interventions les premiers niveaux d'apprentissage**, la littérature internationale confirmant largement l'importance de consolider en premier lieu les apprentissages fondamentaux en langues et mathématiques dès les premières classes, afin d'améliorer le maintien à l'école et les résultats d'apprentissage pour le reste de la scolarité, ainsi que de réduire les diverses disparités, notamment les disparités géographiques et genre. Le programme se concentrera donc en priorité sur le renforcement des apprentissages en langue et en mathématiques, principalement au CI et CP. Cela vaut pour l'ensemble des « produits » décrits pour ce résultat intermédiaire 2.1.

Produit 2.1.1. : Les programmes d'enseignement de base sont révisés et contextualisés

Le programme soutiendra le processus de révision des programmes avec l'objectif de les aligner sur les besoins locaux et les compétences nécessaires pour les élèves. Ainsi, les programmes d'enseignement de base du CI et CP seront rationalisés, réaménagés et centrés sur les apprentissages principaux que constituent la lecture, l'écriture et le calcul. Les contenus des programmes scolaires seront repensés et contextualisés pour les conformer aux réalités des conditions d'enseignement/apprentissage et pour les rendre plus accessibles aux enseignants. Cette démarche sera menée par le MEN/A/PL, guidée par le cadre général du processus de refondation du curriculum précisé dans un document intitulé Cadre d'Orientation du Curriculum (COC)[34]. Il s'agira donc de faire :

- **une analyse diagnostique**, qui consistera à réaliser une évaluation approfondie des programmes existants pour identifier les lacunes, notamment en langues et en mathématiques
- **une révision participative** avec la participation des enseignants, des formateurs des ENI, des encadreurs pédagogiques et des experts pour concevoir des programmes basés sur l'approche par situation et intégrant des problématiques locales, y compris les compétences de vie
- **la simplification des contenus** en les adaptant afin qu'ils soient accessibles et compréhensibles pour tous les élèves.

Pour mener à bien ces activités, une commission de révision des programmes scolaires sera mise en place au niveau de chaque région, pour remonter les recommandations des acteurs de l'éducation depuis la base. Les résultats des travaux des régions seront centralisés et synthétisés par une commission nationale regroupant des expertises du niveau central et régional. La révision des programmes prendra en compte l'intégration des compétences de la vie courante dès les premières classes, conformément aux orientations de la SNAEFFF.[35] De même, **l'inclusion du genre** et des enfants vivant avec handicaps sera prise en compte dans cette révision. Des ateliers de révision des programmes (8 ateliers) seront financés à travers ce programme, via le FCSE. Cela permettra de réaliser la révision des programmes de CI et CP[36].

[34] Le Cadre d'Orientation du Curriculum (COC), lequel qui fut l'objet de révision en 2012, a comme l'objectif de présenter les grandes orientations retenues pour le curriculum et, par-là, le développement de l'éducation dont les finalités sont définies par la Loi N° 98-12 du 1er juin 1998 portant Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN). Il tient compte des différentes mutations et des expériences de la mise en œuvre du curriculum de 2012 à 2023.

[35] SNAEFFF prévoit : « … Le renforcement de la pratique des compétences de vie courante permettra aux filles d'acquérir davantage de confiance en soi (prise de parole et décision), des compétences en communication et négociation, d'être autonomes et de surmonter les contraintes inhérentes à la vie. Il aidera les garçons à se libérer des stéréotypes de genre mais aussi à accepter positivement l'égalité de genre.»

[36] Initialement, il était prévu de couvrir plusieurs niveaux, mais avec la réduction de l'enveloppe, ces activités seront limitées aux CI, et CP et seront programmées dès 2026.

La DCIP, en collaboration avec la DFIC, conduira cette activité sous le même schéma que celui de la relecture des programmes de 1988. Il sera demandé aux différentes directions régionales de mettre en place des groupes techniques qui auront comme cahier de charge de faire des propositions d'amendement du programme rénové. Ensuite, le travail est envoyé au niveau national qui va synthétiser les recommandations, réviser les programmes et organiser un atelier de validation qui regroupera tous les acteurs de l'éducation, tout en ne perdant pas de vue l'orientation politique insufflée par les nouvelles autorités, notamment les mesures annoncées dans la lettre de mission de Madame la Ministre.

Produit 2.1.2 : Les capacités des enseignants sont renforcées

La formation initiale constitue le socle sur lequel repose la qualité de l'éducation. Elle doit être réorientée pour garantir une meilleure maitrise des contenus pédagogiques et des compétences didactiques.

Concernant la formation initiale des enseignants du primaire, le programme interviendra en complémentarité des actions entreprises à travers le projet LIRE sur la révision du programme des écoles de formation des enseignants. Les écoles de formation doivent adapter leur programme pour intégrer les nouvelles exigences pédagogiques et tenir compte des programmes révisés. Cela passe avant tout par une mise à jour des contenus intégrant des modules spécifiques, des compétences clés et des cours dédiés aux méthodologies d'enseignement, en particulier pour intégrer la **pédagogie sensible au genre** dès la formation initiale. La thématique spécifique à la prise en charge des enfants en situation de handicap sera également incluse.

Le programme complétera le financement du projet LIRE par :

- **la renforcement de la formation initiale des encadreurs des écoles normales sur le programme révisé.**

Ceci assurera que l'ensemble des ENI soient couvertes. La répartition des appuis sera validée au moment de chaque planification annuelle du projet LIRE. La couverture de l'ensemble des ENI permettra de bénéficier à tous les futurs instituteurs. L'exécution de cet appui sera sous la responsabilité de la DFIC, en coordination directe avec les ENI.

Concernant la formation initiale des enseignants de Collège, celle-ci est sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MES/R/IT), à travers l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey et les instituts de formation pédagogique des universités de Tahoua et de Zinder.

Pour améliorer la formation des enseignants, des professeurs de collège, le programme propose de soutenir ces trois institutions à travers :

- **l'appui à l'organisation des stages pratiques des sortants à responsabilité des ENI, de l'ENS et des instituts de formation**, pour couvrir les différents stages des enseignants-stagiaires (transport des stagiaires, prises en charge des encadreurs).

Cette activité est sous la responsabilité du MEN/A/PL qui mettra à la disposition de l'ENS et des institutions de formation des ressources nécessaires à la réalisation de l'activité. Bien qu'étant sous la tutelle du MES/R/IT, ces institutions forment à la demande du MEN/A/PL. L'appui financier aux stages pratiques existe déjà. Le programme viendra en appui et par la suite l'État poursuivra les appuis et le suivi nécessaires pour une bonne pérennisation. Ce programme soutiendra, également la prise en compte du genre dans les pratiques de classes des élèves enseignants

Face à l'évolution des besoins éducatifs et aux défis spécifiques notamment dans les zones rurales, la formation continue des enseignants est une priorité;

- **la formation de 29081 enseignants dont 15110 du niveau CI et 13971 du CP de toutes les écoles primaires publiques au niveau national** sur les programmes révisés et la pédagogie sensible au genre.

Les enseignants du CI seront formés en 2027 et ceux du CP en 2028. Cette formation sera précédée en 2027 de celle de 1200 encadreurs pédagogiques (316 inspecteurs et 884 conseillers pédagogiques) du primaire. Les modules relatifs à ces formations des enseignants et encadreurs intégreront la pédagogie sensible au genre.

Les fonds GEA contribueront à la mise en œuvre de ce produit pour assurer la formation continue des enseignants sur la pédagogie sensible au genre et la lutte contre les comportements discriminatoires à l'école. Ces éléments seront également intégrés dans la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire.

Produit 2.1.3 : Le suivi et l'évaluation des acquis des élèves est soutenu

Pour savoir si les pratiques enseignantes contribuent réellement à l'apprentissage des élèves, il faut pouvoir mesurer le niveau de leurs acquis scolaires. Ce produit prend en charge :

- **l'organisation des évaluations nationales** des acquis des élèves et les performances des enseignants.

Cette enquête annuelle s'organise sous les standards PASEC, en 3 phases à savoir la préparation des cadres conceptuels des tests, la mise à jour des questionnaires et l'échantillonnage.

Evaluations nationales des acquis des élèves et les performances des enseignants

… cherche à vérifier le niveau d'efficacité et d'équité du système éducatif national, ainsi que l'évolution de l'atteinte de ces objectifs dans le pays. La méthodologie adoptée à cet effet permet entre autres d'apprécier le niveau de performance des élèves et de déterminer les facteurs scolaires et extrascolaires susceptibles d'influencer le processus d'enseignement-apprentissage.
Afin d'évaluer l'atteinte de ces objectifs, le modèle méthodologique de l'évaluation nationale se base sur la mesure des connaissances et des compétences des élèves en langue d'enseignement et en mathématiques en 2ème, 4ème et 6èmeannées du primaire ainsi que les performances des enseignants.
La collecte des données est réalisée auprès d'un échantillon d'élèves et d'enseignants représentatif des niveaux enquêtés.

Le programme contribuera également à :

- **l'organisation des sessions de formations** à l'endroit des enseignants sur les thématiques axées sur les insuffisances relevés par le rapport PASEC 2019.

Ce rapport formule des recommandations en vue de rehausser le niveau des élèves. Après ces formations, il y aura un suivi en situation de classes pour s'enquérir de l'amélioration des pratiques des enseignants. Les encadreurs au niveau régional et départemental assureront ces sessions de formations et de suivi.

- **L'appui à la mise en œuvre du plan de formation des enseignants .** Il s'agit de l'organisation de sessions de formation des enseignants conformément au plan de formation élaboré sur la base des résultats de leur évaluation. Cette activité sera financée sur le financement complémentaire du STG et contribuera à la mise en œuvre du plan de formation des enseignants, en accordant une priorité aux enseignantes femmes et aux enseignants des communes d'intervention du programme.

Finalement, le programme financera un appui à l'encadrement pédagogique des enseignants pour l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques. Cet effort se traduira par les actions suivantes :

- **le renforcement de la formation des Inspecteurs du primaire et du secondaire** (collège)au sein de l'ENS par la DFIC et la DESG ;
- **le renforcement de la formation des encadreurs pédagogiques (conseillers pédagogiques)** du primaire et du collège par la DFIC et la DESG ;
- **l'organisation des sessions de formation continue** à travers principalement les regroupements de proximité des enseignants (mini-CAPED) animés par les Directeurs des écoles qui seront soutenues par les Cellules d'animation pédagogique (CAPED). Cette action doit être accompagnée d'un suivi régulier des enseignants dans leurs pratiques de classe par les conseillers pédagogiques y compris la supervision de l'opération. Cette activité est sous la responsabilité de la DFIC ;
- **la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles** pour encourager la collaboration entre enseignants en vue de partager les bonnes pratiques et résoudre ensemble les défis pédagogiques, sous la responsabilité de la DFIC ;
- **le suivi des enseignants en situation de classes** par les encadreurs pédagogiques ;
- **l'acquisition de 1000 motos** (dont 400 sur la part complémentaire du STG) au profit des encadreurs pédagogiques (EP) pour leur permettre d'assurer le suivi régulier des enseignants en situation de classe.

Les frais liés à l'utilisation et l'entretien de ce matériel roulant seront assumés par le ministère à travers des autorisations de dépense (AD) trimestrielles mises à la disposition, comme d'habitude, des services déconcentrés, car c'est une inscription régulière sur le budget du ministère[37].

Ciblage pour la distribution des motos pour l'accompagnement pédagogique

Les régions ciblées prioritairement sont celles n'ayant pas pu acquérir de motos en 2024 sur le financement FCSE. Ce sont celles de Niamey (458), Tahoua (242) et Tillabéri (300), dans les communes non-affectées par l'insécurité, totalisant 1000 encadreurs pédagogiques soit 1000 motos à acquérir. Au total 1000 motos seront acquises dans le cadre de ce programme.

4.3.2 Résultat intermédiaire 2.2 : Les supports essentiels d'enseignement-apprentissages actualisés sont mis à la disposition des élèves et des enseignants dans les communes les plus vulnérables

L'analyse de l'annuaire statistique 2022-2023 montre un manque important de la disponibilité des manuels élèves, notamment en lecture et en mathématiques. En moyenne, on dispose d'un livre de lecture pour un peu moins de quatre élèves et d'un livre de mathématiques pour un peu plus de trois élèves. Ces ratios couvrent par ailleurs des disparités importantes, avec en moyenne un livre pour six

[37] Chaque année sur le Budget National, il est programmé des lignes destinées au fonctionnement des structures techniques déconcentrées.

élèves au public en milieu rural. En résumé, il faudra 3 fois plus de livres de lecture et 2,5 fois plus de livres de mathématiques pour arriver à doter chaque élève d'un livre dans les deux matières.

Les enseignants ne disposent pas suffisamment de guides pédagogiques, non plus, ce qui impacte négativement la qualité de leur travail, selon le diagnostic opéré dans le cadre du RESEN (2018) et dans celui de l'élaboration du Plan sectoriel (PSEF).

Dans la continuité de la révision des programmes d'enseignement, ce résultat intermédiaire vise à **mettre à la disposition des établissements scolaires les intrants pédagogiques améliorés et suffisants – les manuels pour les élèves et les guides pédagogiques pour les enseignants—** en mettant l'accent sur les débuts de cycle. Cet objectif sera atteint par la réalisation de deux « produits » : (i) mise à disposition des manuels élèves dans les établissements scolaires ; et (ii) mise à disposition des guides pédagogiques pour les enseignants dans les établissements scolaires. Les deux produits se concentreront notamment sur les communes les plus vulnérables.

Produit 2.2.1 : Les manuels élèves sont disponibles dans les établissements scolaires, notamment ceux des communes les plus vulnérables

Les interventions du programme ont été axées, pour des raisons budgétaires, aux débuts de cycle pour renforcer la qualité des apprentissages fondamentaux:

- **la production de nouveaux manuels** par l'équipe interministérielle en charge de la révision des programmes, l'édition et la reproduction/l'impression des manuels révisés ainsi que leur achat. Cette activité sera menée par les directions centrales en charge de la question curriculaire à savoir la DCIP et de l'INDRAP en restructuration pour prendre en charge la politique du livre. L'expérience de la production, l'édition et la reproduction des manuels et programmes de 1988 sera la source d'inspiration. Les manuels produits seront exempts de tout stéréotype sexiste pour favoriser l'apprentissage des filles ;
- **l'acquisition et la distribution gratuite de manuels scolaires pour les enfants vulnérables, notamment les filles**. Le Programme compte acquérir en 2027, 320 497 manuels de lecture et 320 497 manuels de maths pour le niveau CI et en 2028, 274 532 manuels de lecture et 274 532 manuels de maths au CP en raison d'un (1) manuel par élève dans les deux matières, accompagnant ainsi la réalisation de l'objectif d'un manuel de lecture et de maths pour chaque élève d'ici 2030. La durée de vie d'un manuel est estimée à 3 ans, les manuels pourront être utilisés par 3 cohortes d'enfants de CI et de CP.

Les élèves des zones les plus vulnérables seront priorisés dans la distribution de ces manuels. Les critères de ciblage sont expliqués dans l'Annexe 5.

L'acquisition de ces manuels et guides se fera conformément aux textes et procédures de passation de marchés en vigueur.

Produit 2.2.2 : Les guides pédagogiques pour les enseignants sont disponibles dans les établissements scolaires, notamment ceux des communes les plus vulnérables

L'activité ciblée ici consiste à outillés les enseignants :

- **la production et la reproduction des guides pédagogiques** pour les enseignants en lecture et mathématiques, en lien avec les programmes révisés pour le niveau CI et CP. Il s'agit d'acquérir 30220 guides en raison 2 guides par enseignant de CI (1 en langue et 1 en mathématiques) en 2027 et 27942 guides pour tous les enseignants de CP en 2028.

Tableau 8 : Nombre de guides des enseignant prévus pour la distribution

Niveau	Lecture	Mathématiques	Total
CI	15 110	15 110	30 220
CP	13 971	13 971	27 942
Total	29 081	29 081	**58 162**

La DCIP avec la DFIC et l'INDRAP participeront à l'élaboration de ces guides complémentaires à ceux élaborés par le projet LIRE notamment les manuels des premiers apprentissages fondamentaux au CI et CP.
Dans les guides, des orientations seront proposées aux enseignants pour conduire des évaluations diagnostiques et formatives. Sous l'égide de la Cellule Nationale de Suivi des Acquis Scolaires, il s'agira notamment de :

- La conception d'outils de mesures standardisés notamment les tests diagnostic et formatif pour suivre l'évolution des progrès des élèves
- La collecte de données en organisant la formation des directeurs d'écoles et des enseignants à la collecte et à l'analyse des données sur les performances des élèves
- L'introduction de la rétroaction systématique en utilisant les données pour informer les enseignants et ajuster les stratégies pédagogiques.

Là encore, une attention particulière sera portée à la dimension genre et à la lutte contre les stéréotypes sexistes dans la production des guides.

Le déroulement de cette activité sera graduel, avec une priorité aux cours de la première année sur le développement des guides pédagogiques pour les enseignants du CI et CP en particulier en langue et mathématiques.

La direction en charge des programmes procédera à l'élaboration des manuels et guides pour les niveaux CI et CP. Ensuite, ils seront édités, imprimés et mis à la disposition des écoles en priorisant celles des communes les plus vulnérables. Pour ce faire, un contrat sera signé dans le respect des procédures et textes en vigueur entre le ministère et une firme pour leur reproduction à grande échelle. La distribution sera assurée par la direction des ressources financières et du matériel.
Les élèves et les enseignants des zones les plus vulnérables seront priorisés dans la distribution de ces manuels et guides pédagogiques.

4.4 Axe stratégique 3 : Amélioration du pilotage et de la coordination du secteur

Au cours des dernières années, le Niger a réalisé des avancées significatives dans le renforcement de son système éducatif, notamment en matière de **production statistique**, de **planification sectorielle**, de **gestion des ressources humaines**, et de **décentralisation**.

Le **SISEF**, appuyé par l'UE et piloté par l'INS, a permis d'améliorer la fiabilité des données éducatives, bien que des défis subsistent quant à leur qualité et leur utilisation. Le pays s'est également doté de **DUNE RH Manager**, une base de données exhaustive sur les enseignants, favorisant l'interopérabilité avec la base statistique StatEduc.

La **décentralisation** éducative a connu un tournant avec la mise en place du **FCSE** en 2018, qui a permis de transférer une partie de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales, notamment pour les constructions scolaires, la gestion décentralisée via les **COGES/CGDES**, et le recrutement des enseignants contractuels. La **CAMOS**, en tant que cellule de coordination, accompagne les structures pour assurer leur conformité aux règles du FCSE.

Le pilotage du secteur s'est enrichi grâce à des outils techniques ciblés (vulnérabilité, allocation de subventions, carte scolaire, temps scolaire), mais leur efficacité reste partiellement limitée par une couverture territoriale incomplète et un usage encore hétérogène.

Cependant, un **contexte institutionnel en mutation** est à noter depuis 2024, marqué par la **dissolution des conseils régionaux et municipaux** et une recentralisation administrative. Cette reconfiguration soulève des incertitudes sur le schéma d'allocation des fonds et les compétences des collectivités, en particulier pour les communes qui restent des entités juridiques.

Malgré les progrès réalisés, des **défis d'exécution budgétaire** persistent, en lien avec une faible maîtrise des procédures par les agents, accentuée par l'afflux de nouveaux financements. Le **dispositif d'assistance technique (DAT)**, pourtant conçu pour répondre à ces défis, a connu une mise en œuvre inégale. Son pilotage par la CAMOS a été limité, les besoins locaux insuffisamment pris en compte dans les plans d'action, et les rapports d'activité peu partagés avec les parties prenantes.

Enfin, **l'équité de genre** demeure un enjeu transversal non résolu. Des obstacles socio-culturels, institutionnels et juridiques freinent encore la scolarisation des filles, malgré les textes existants, soulignant la nécessité de renforcer la mise en œuvre effective des politiques de genre et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Le programme, en cohérence avec le pacte de partenariat et les défis relevés par les évaluations se fixe comme objectifs, d'intervenir sur le renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion des enseignements et apprentissage. ***L'Axe 3 se concentre sur les actions nécessaires pour renforcer la gestion et le pilotage, en vue d'assurer la mise en œuvre réussie des réformes afin qu'elles impactent positivement le temps scolaire et qu'elles puissent ainsi concourir à l'amélioration équitable des apprentissages scolaires.***
Les deux résultats intermédiaires ci-dessous permettrons l'atteinte des résultats de cet objectif :

- L'augmentation du nombre d'acteurs formés et appuyés (résultat intermédiaire 3.1) ;
- L'amélioration de l'exécution du FCSE (résultat intermédiaire 3.2).

4.4.1 Résultat intermédiaire 3.1 : Augmentation du nombre d'acteurs formés et appuyés en matière de gestion et de pilotage

Les activités du programme dans le cadre de ce résultat porteront sur le renforcement des capacités des acteurs au niveau central et déconcentré dans les domaines suivants :

- ✓ Le renforcement des capacités des acteurs locaux en gestion des enseignements/apprentissages
- ✓ Le renforcement de la coordination intersectorielle autour de la promotion de l'éducation des filles.

Produit 3.1.1 : Les acteurs locaux sont formés et appuyés pour une meilleure gestion des enseignements/apprentissages

La gestion décentralisée de l'école et des enseignants nécessite un savoir-faire et la maîtrise d'outils de gestion par les acteurs locaux, au niveau des services techniques déconcentrés, et des écoles. Les capacités de ces acteurs seront renforcées à travers :

- **Le développement d'outils** de gestion et de pilotage et leurs mises en place par les structures centrales et déconcentrées en charge de l'éducation et de la formation. La DAGE sera responsable de la mise en œuvre de cette activité, en coordination avec les autres directions centrales concernées et avec l'appui technique de la CAMOS (activité sans coût additionnel).
- **L'élaboration par la DAGE**, en collaboration avec les directions concernées comme la direction de la promotion de la scolarisation des filles (DPSF), la direction de l'enseignement préscolaire et

Primaire (DEPP), la direction des études et de la programmation (DEP), des modules relatifs aux différentes thématiques. Le DAT et la CAMOS appuieront la DAGE pour l'élaboration de ces modules (activité sans coût additionnel).

- **La formation des acteurs locaux** sur l'utilisation de ces outils. Ces formations portent sur :
 - ✓ Les rôles et responsabilités des CGDES et COGES ;
 - ✓ La gestion des ressources financières et humaines, des infrastructures et équipements de l'école ;
 - ✓ L'utilisation du dispositif de suivi du temps scolaire (DSTS) ;
 - ✓ La planification sensible au genre ;
 - ✓ Les techniques de sensibilisation, de plaidoyer et de communication, notamment pour prévenir les mariages précoces et promouvoir l'éducation des filles, mais aussi à travers des campagnes de sensibilisation ;
 - ✓ La prévention des VBG et VGMS ;
 - ✓ Le suivi/évaluation.

Ces sessions de formation concernent tous les CGDES et COGES bénéficiaires de subventions ce qui leur permettra notamment de jouer pleinement leur rôle dans la prévention de l'échec scolaire. Les formations seront organisées en cascade. La DAGE formera d'abord les 23 Fédérations communales pour les CGDES et les 52 Fédérations départementales pour les COGES. Ces structures formeront à leur tour les 5976 membres des CGDES et 2104 membres des COGES en raison de 4 membres par structure (Président(e), trésorier(e), 1 membre de l'AME et 1 membre de l'APEE). Cette stratégie s'accompagnera d'une action menée depuis le niveau central à travers les services déconcentrés.

- **La formation des acteurs des 3 ministères concernés** et des entités décentralisés sur la lutte contre les VBG. Ces acteurs porteront ensuite les efforts de révision des règlements intérieurs des établissement pour inclure les VBG et VSS,
- **la diffusion à grande échelle du code de conduite des enseignants** et accompagner la mise en place de mécanismes de plainte et d'attention aux cas de VBG.

Ce produit contient des activités de formation prises en charge par les fonds GEA, notamment pour mettre en place des programmes de communication pour promouvoir l'éducation des filles et prévenir les mariages précoces, les formations sur la prévention des VBG et VGMS et les formations sur la planification sensible au genre.

Produit 3.1.2 : La coordination intersectorielle se concentre sur la promotion de l'éducation des filles

Par ailleurs, des facteurs socio-culturels, religieux, avec des mœurs et des croyances défavorables à la scolarisation des filles persistent. De même, des facteurs institutionnels et politiques, continuent de peser sur la scolarisation des filles notamment la faible application des textes politiques, stratégiques et juridique en faveur de la scolarisation des filles ou le manque de rigueur dans la sanction des violences basées sur le genre. Le programme se fixe comme objectif de faire de la promotion de la scolarisation des filles un élément central du dialogue sectoriel. Le programme prévoit le :

- **renforcement de la coordination intersectorielle** autour de la promotion de l'éducation des filles,
- **soutien à l'opérationnalisation et au suivi de la mise en œuvre de la SNAEFFF**. Le programme à travers la CAMOS et le DAT proposera un accompagnement continu à la Direction de la Promotion de la Scolarisation et de la formation des Filles (DPSF) du MEN/A/EP/PLN et des cellules genre des MJCAS et MESRIT. Pour renforcer les mécanismes de coordination

intersectorielle, le financement GEA permettra de mobiliser les cadres de travail existants comme le GNT (Groupe National de Travail sur la scolarisation des filles) et le sous-groupe ACCES/GPLE (Groupe des Partenaires Locaux pour l'Éducation).

La promotion du leadership féminin particulièrement en milieu scolaire et dans le secteur de l'éducation fera l'objet de discussions dans ces instances. En effet, des travaux de recherches (Women in Learning Leadership) soutenue par GCI, UNESCO-IIEP et UNICEF/Innocenti ont mis en lumière le lien entre réussite à l'école et leadership féminin. Les performances des élèves garçons et filles à la fin du primaire sont meilleures lorsqu'ils sont scolarisés dans une école dirigée par une femme, à contextes équivalents avec les établissements dirigés par des hommes. Alors que les femmes représentent 58% du corps enseignant, les femmes n'occupent que 17% des postes de directions, suggérant un plafond de verre et des difficultés dans l'accès à ces postes. La forte représentativité des femmes dans le corps enseignant au primaire offre une opportunité importante d'en transformer une bonne partie en gestionnaires scolaires, c'est-à-dire directrices d'écoles, conseillères pédagogiques, etc.[38]ce qui contribuera sans nul doute à renforcer leur leadership dans le secteur.

Ciblage des actions de renforcement des capacités des acteurs locaux

Le renforcement des capacités des acteurs locaux concernera au total 2020 structures décentralisées des communes vulnérables bénéficiaires des subventions, soit 1494 CGDES et 526 COGES.

Les fonds GEA seront utilisés pour les activités en appui à l'opérationnalisation et le suivi de la mise en œuvre de la SNAEFFF.

4.4.2 Résultat intermédiaire 3.2 : Le taux d'exécution du fonds commun est amélioré

Ce résultat sera atteint à travers les produits suivants :

- ✓ Le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du FCSE ;
- ✓ Le renforcement des processus de planification et de suivi ;
- ✓ La prise en charge du dispositif d'assistance technique.

Produit 3.2.1 : Une planification annuelle, des rapports financiers et de mise en œuvre sont disponibles annuellement

Le renforcement des capacités des acteurs déconcentrés et décentralisés dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions annuels est une priorité du programme pour les prochaines années. La mise en œuvre de cette activité, passera par :

- **l'appui aux acteurs en charge de** la planification des ministères en charge de l'éducation et de la formation dans l'élaboration de leurs plans d'actions annuels budgétisés (PAAB) et dans leur reporting en tenant compte de l'équité genre.
- **L'appui aux missions de suivi terrain conjointes**, DEP/DMP/DRFM, pour la vérification du niveau d'exécution des PAAB, des pièces justificatives relatives aux activités réalisées et les réalisations physiques.
- **L'organisation d'une revue nationale annuelle** qui sera précédée des revues régionales et la remontée des données y afférentes. Toutes ces activités d'appui se feront sur la base des outils existants.

Produit 3.2.2 : Les acteurs de mise en œuvre du FCSE sont formés et accompagnés

[38] UNICEF-Increasing-Womens-Representation-School-Leadership-2022.pdf & Le rôle des directrices d'école dans l'amélioration des apprentissages en Afrique francophone - UNESCO Biblioteca Digital

Le renforcement des capacités de gestion des acteurs déconcentrés et décentralisés est une priorité pour les prochaines années. L'amélioration des conditions de travail (équipements, digitalisation, mise en œuvre des procédures et modes opératoires adaptés) sera également essentielle pour améliorer la mise en œuvre des activités du programme. Les actions prévues portent sur :

- **formation de tous les acteurs de** mise en œuvre du FCSE sur le manuel de procédures révisé ;
- **acquisition d'un lot de matériels et consommables informatiques** au profit des services techniques.

Produit 3.2.3 : Le financement du Dispositif d'Assistance Technique et de coordination

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme à travers la modalité du Fonds Commun du Secteur de l'Éducation (FCSE), un travail collaboratif a été engagé entre l'équipe de transition de l'Unité de Gestion du Programme (UGP), mise en place par l'UNICEF, et la Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre du Secteur (CAMOS). Ce travail vise à renforcer l'efficacité du Dispositif d'Assistance Technique (DAT) en l'intégrant pleinement au dispositif de coordination national.

L'objectif principal de cette nouvelle approche est de mettre fin à l'isolement du DAT en l'arrimant structurellement à la CAMOS, afin de permettre une coordination étroite à toutes les étapes clés de la mise en œuvre : décisions, analyses, renforcement de capacités et suivi. À terme, la coordination technique du DAT sera progressivement transférée à la CAMOS, conformément aux dispositions du manuel de procédures du FCSE.

Le programme prévoit :

- **Un appui au fonctionnement de la CAMOS** (2,84 % du financement initial). Cet appui vise à :

 - Accompagner les équipes chargées de la mise en œuvre du FCSE sur le terrain ;
 - Organiser des **missions conjointes pluridisciplinaires**, en remplacement des ateliers sectoriels isolés, pour améliorer l'efficacité opérationnelle ;
 - Renforcer la communication entre équipes via des outils numériques (groupes WhatsApp, partages d'outils de suivi-évaluation, bilans semestriels, etc.).

- **Un appui au déploiement du DAT** (2,49 % du financement initial STG+GEA), avec une approche fondée sur :

 - L'identification annuelle des besoins en assistance technique, intégrée aux plans d'action annuels ;
 - Une coordination assurée conjointement par la CAMOS et l'UGP ;
 - L'implication des directions régionales pour faire remonter les besoins spécifiques du terrain ;
 - La validation des missions d'assistance technique par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du FCSE.

Le DAT pourra mobiliser différentes modalités d'intervention (missions longues, courtes, à distance, etc.), en privilégiant les expertises locales et régionales, tout en maintenant une flexibilité face aux besoins évolutifs.

Déploiement de la première phase du DAT (Décembre 2024 – Décembre 2025)

La première phase du DAT est financée par l'AFD, la Coopération suisse et l'UNICEF, et mise en œuvre par le consortium **I&D/PROMAN**. Elle repose sur trois objectifs stratégiques:

- Assurer la continuité du FCSE;
- Améliorer la qualité d'exécution du programme, tout en consolidant les capacités des services centraux, déconcentrés et décentralisés ;
- Appuyer l'analyse des résultats et capitaliser les apprentissages.

Le dispositif sera composé de **14 experts nationaux, sous-régionaux et internationaux** intervenant dans trois domaines prioritaires. L'UNICEF, en tant qu'Agent partenaire assurera la coordination générale du contrat liant le consortium d'assistance technique aux PTF.

Perspectives pour la deuxième phase (2026–2029)

Au-delà de 2025, une **seconde phase du DAT** est prévue, couvrant toute la durée du programme. Elle sera financée à partir des fonds du PME, avec une configuration révisée sur la base des résultats de l'évaluation de la première phase. Le dispositif devra continuer à soutenir le transfert des compétences aux différentes structures concernées dans la mise en œuvre des réformes prioritaires, dans la coordination des interventions et dans l'amélioration de l'efficacité du pilotage du FCSE.

4.5 Consolidation des stratégies et interventions en faveur de l'accélération de la scolarisation des filles (financement GEA)

Face aux défis persistants en matière d'accès, de maintien et de réussite scolaire des filles, le Gouvernement du Niger a adopté la **Stratégie Nationale d'Accélération de l'Éducation et de la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF) 2020–2030**. Cette stratégie reconnaît le rôle transformateur de l'éducation dans la construction d'une société plus équitable et inclusive. Elle propose une approche holistique, visant à lever les obstacles structurels et socio-culturels, en agissant sur l'ensemble des maillons de la chaîne éducative.

- Cadre stratégique et approche d'intervention

La SNAEFFF intègre des leviers d'action destinés à transformer les normes sociales, tout en mobilisant une diversité d'acteurs: familles, communautés éducatives (CGDES/COGES/CAGES), leaders communautaires et religieux, encadreurs pédagogiques, enseignants, personnels administratifs, ainsi que les élèves eux-mêmes (filles et garçons).

Le financement du **GEA** s'inscrit dans la continuité de la SNAEFFF. Il cible les quatre principaux facteurs structurels qui freinent la scolarisation des filles :

- **L'absence d'offre éducative de proximité** et les longues distances école-domicile ;
- **La vulnérabilité socio-économique** des ménages et le coût d'opportunité lié à la scolarisation ;
- **Les normes et pratiques socioculturelles défavorables**, incluant les mariages précoces et les mutilations génitales féminines ;
- **Un environnement d'apprentissage inadapté aux besoins spécifiques des filles**, incluant des stéréotypes sexistes et des pratiques pédagogiques non inclusives.

- Axes et interventions principales du GEA

a. Amélioration de l'offre éducative de proximité et des conditions d'apprentissage

- **Construction de collèges ruraux** pour rapprocher l'enseignement secondaire des communautés (Produit 1.2.1) ;

- **Construction de blocs de latrines séparées**, favorisant un environnement scolaire hygiénique et sécurisé (Produit 1.1.2) ;
- **Extension du nombre de CCEAJ** pour accueillir les filles non scolarisées ou déscolarisées (Produit 1.3.1) ;
- **Renforcement de l'offre des CPJ et EFAC** pour une meilleure inclusion post-primaire (Produit 1.3.2).

b. Réduction des barrières économiques à la scolarisation

- **Mise à l'échelle des incitations** : bourses, kits scolaires et d'hygiène menstruelle (Produit 1.2.2) ;
- **Recensement et accompagnement des filles hors système éducatif**, vers des parcours alternatifs (Produit 1.3.1 et 3.1.1).

c. Transformation des normes sociales et lutte contre les stéréotypes

- **Programme de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)** en milieu scolaire (Produits 1.2.3 & 1.3.1& 3.1.1) ;
- **Campagnes de communication** mobilisant leaders communautaires et structures éducatives pour prévenir les mariages précoces (Produit 1.2.3&3.1.1).

d. Renforcement de la pédagogie sensible au genre

- **Intégration des pratiques pédagogiques inclusives** dans les curricula et la formation des enseignants (Produits 2.1.1 & 2.1.2) ;
- **Insertion des compétences de vie courante** dans les supports d'apprentissage (Produit 2.1.1);

- Complémentarité avec les interventions du STG

Le STG intègre la prise en compte transversale du genre. Il permettra, également, d'élargir l'impact des actions du GEA par :

- Le **développement des compétences de vie courante** dans les établissements ;
- La **mise en œuvre d'une pédagogie intégrant le genre** ;
- La **prévention de l'échec scolaire** par le renforcement des capacités des COGES ;
- La promotion de la planification et la budgétisation sensibles au genre ;

Ces interventions s'inscrivent dans une **logique territorialisée**, priorisant les zones rurales à faible taux de scolarisation des filles et caractérisées par une forte distance entre domicile et école.

- Capitalisation des bonnes pratiques

Le programme s'appuie sur des expériences réussies telles que le **projet REVE (2021–2023)**, qui a testé des approches comme :

- Le mentorat des filles ;
- La distribution de kits de soutien ;
- Les subventions ciblées ;
- L'autonomisation des CGDES/COGES/CAGES pour améliorer la gouvernance locale.

- Articulation avec les outils de planification et de suivi

Les interventions GEA sont pleinement intégrées dans la **Théorie du Changement** du programme (section 3) et détaillées dans les sections 4.2 à 4.4 du rapport. Chaque intervention est alignée sur les produits correspondants et identifiée comme relevant du GEA.

Le **Fonds Commun du Secteur de l'Éducation (FCSE)**, modalité d'exécution retenue, permettra de maximiser l'effet levier du GEA en facilitant la budgétisation sensible au genre, l'allocation équitable des ressources, et la territorialisation des plans d'action. Le FCSE finance déjà des actions ciblées telles que la distribution de kits scolaires ou menstruels, la structuration des APE/AME, et soutient la réduction des inégalités genre.

Les travaux engagés avec **Gender at the Center Initiative** (GCI) viendront renforcer la dynamique en matière de budgétisation sensible au genre et de plaidoyer dans le dialogue sectoriel. Il est en effet, prévu de poursuivre avec GCI les travaux engagés avant le changement de régime[39], en vue de déboucher sur l'instauration effective d'un processus de planification et de budgétisation sensibles au genre.

- Effets attendus

Le programme vise une amélioration significative de l'accès, du maintien et de la réussite scolaire des filles. Il aura un impact direct sur :

- L'augmentation du **taux d'accès et d'achèvement du primaire** pour les filles ;
- L'amélioration du **niveau d'acquisition des compétences de base** (lecture et mathématiques) en fin de cycle primaire ;
- L'**inclusion des filles** hors système scolaire dans l'offre formelle ou dans les parcours alternatifs.

5. Modalités de mise en œuvre du programme

Le Programme financé par le STG s'étalera sur 4 années et vise un changement à moyen terme articulé autour d'une stratégie de transformation à long terme qu'il doit impulser. Il est censé couvrir l'ensemble du territoire nigérien ; toutefois, les régions et communes actuellement défavorisées feront l'objet d'une attention particulière selon des critères de priorité, de convergence programmatique et de complémentarité qui ont été définis.

5.1 Dispositif institutionnel

Depuis la mise en œuvre des Programmes décennaux de développement de l'éducation (PDDE 2003-2013 et PSEF 2014-2024), le Niger a opté pour « l'approche programme » qui i) fait la promotion de l'exécution nationale, ii) affirme la responsabilité première des bénéficiaires chargés de la mise en œuvre du Programme et iii) s'appuie sur la gestion axée sur les résultats et la responsabilité (GARR).

[39] Appui à la réalisation d'une étude sur le niveau de prise en compte du genre dans les documents de planification des ministères, élaboration d'un outil d'analyse genre des documents de politique et une formation des acteurs de la chaine de planification et de budgétisation sur la planification, la programmation et la budgétisation sensible au genre (PPBSG)

Le secteur de l'éducation et de la formation fonctionne par ailleurs à travers un cadre partenarial dont le but est de réunir autour du Premier Ministre, les ministres chargés de l'éducation et de la formation, les représentants des OSC actives en éducation et les PTF ayant manifesté la volonté de s'engager pour aider le Gouvernement du Niger à mettre en œuvre les politiques éducatives. Le cadre de concertation et d'évaluation, dénommé Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GPLE) sert aussi de cadre de dialogue politique sur l'éducation. Le Fonds Commun Sectoriel de l'Éducation (FCSE) permet aux partenaires de mettre en commun leurs ressources pour appuyer la mise en œuvre des politiques éducatives. Pour son fonctionnement, le FCSE s'appuie sur un cadre de concertation circonscrit aux PTF qui contribuent au financement dudit fonds. Ce cadre de concertation beaucoup plus spécifique permet une meilleure coordination des intervenants aux fins de se concerter pour procéder à des mises en cohérence et ajustements des différentes assistances, pour harmoniser les approches et plans d'actions à financer. La réforme prioritaire retenue dans le premier pacte de partenariat du Niger et le programme STG qui contribue à son financement s'appuieront sur ces dispositifs et modalités.

5.1.1 Instances de pilotage

A l'image du précédent programme PME, son exécution se fera majoritairement à travers le FCSE et le Pilotage du programme sera donc pleinement lié aux mécanismes de pilotage du secteur, qui s'appuie sur les organes présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Organes de pilotage et rôle dans le dispositif

Organe	Composition	Rôle
(i) Instances de coordination et de pilotage		
Au niveau national		
Comité national de Pilotage (CNP)	Présidé par le Premier ministre, comprend les ministres en charge du secteur, du Plan, des Finances, de la Décentralisation et de la Fonction publique, ainsi que le chef de file des PTF et les représentants des OSC actives en éducation. Fréquence : semestriel	Examine régulièrement les grandes orientations et les objectifs généraux du PSEF. Valide les programmations et le rapport annuel de mise en œuvre du PSEF.
Comité technique national de coordination (CTNC)	Présidé par le directeur de cabinet adjoint du Premier ministre, comprend les SG et les Directions des Études et de la programmation (DEP) des ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation. Fréquence : semestriel	Veille à la mise en œuvre des orientations définies par le CNP. Apprécie la mise en œuvre du PSEF et rend compte régulièrement au CNP.
Unités de suivi de l'exécution (USE)	Placé au niveau de chaque ministère en charge de l'éducation et de la formation, elle est présidée par le Secrétaire général du ministère. L'USE comprend le DEP, le DRFM, le DMP, le DS et les Responsables des Programmes Fréquence : 3 fois par ans	Assure la supervision de la mise en œuvre du PSEF. Examine et valide les documents programmatiques (DPPD, PAP, PAA...) et les différents rapports (RAP, RAE, RAMO PRSP…).
Comité Technique du FCSE	Ministères en charge de l'éducation et de la formation, des Finances, de la Décentralisation, les PTF du FCSE et la CAMOS Fréquence : tous les deux mois	Assure un suivi régulier de l'exécution du FCSE.
Au niveau régional		
Comité régional de pilotage (CRP)	Présidé par le Gouverneur, comprend les Responsables chargés des collectivités territoriales, les Préfets, les Directeurs régionaux des ministères sectoriels et des ministères partenaires, les recteurs des Universités publiques, les DG des grandes écoles sous-tutelle, les représentants des PTF, de l'APE/E, des OSC.	Valide le PRAA et le RRAE
Comité technique régional de Coordination (CTRC)	Présidé par le SGA du Gouvernorat, comprend les Directeurs régionaux des ministères en charge de l'éducation et ceux des ministères partenaires, les SG des Universités publiques et des grandes écoles sous-tutelle, les DG CROU, les SG des collectivités territoriales ainsi que les Directeurs ou Inspecteurs départementaux des ministères en charge de l'éducation et de la formation	Veille à la mise en œuvre des orientations définies par le CRP. Apprécie la mise en œuvre du PSEF et rend compte régulièrement au CRP. Examine le PRAA et le RRAE
Unités régionales de suivi de l'exécution du PSEF (URSE)	Présidé par le DREN, comprend par sous-secteur : le Directeur régional et ses responsables des ressources financières et matérielles, de passation des marchés, de programmation et des statistiques dans la région	Assure l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-rapportage des activités du PRAA.
(ii) Instances techniques et opérationnelles et de suivi-évaluation		

Organe	Composition	Rôle
CAMOS- PSEF	Dirigé par un Coordonnateur et son Adjoint, comprend 5 Experts chargés de la Régionalisation, Planification, Suivi-évaluation, Statistiques et Modèle de simulation	Anime et coordonne le dispositif institutionnel. Assure la bonne exécution des différentes activités du processus. Veille à ce que la circulation des informations sur les résultats s'effectue horizontalement et verticalement du niveau central au niveau déconcentré. Fournit un appui technique aux USE et aux URSE du PSEF. Contribue à l'effort de mobilisation des ressources financières auprès des PTF pour le FCSE. Assure la coordination de la DAT, basée sur un plan annuel d'AT développé selon les besoins identifiés au sein de la CAMOS, des directions centrales et des structures déconcentrées.
Groupe des partenaires locaux de l'éducation (GPLE)	Présidé alternativement par les SG des ministères en charge de l'éducation et de la formation, comprend les représentants des ministères en charge de l'éducation, des PTF et des OSC actives en éducation Fréquence : trimestrielle	Soutient le Gouvernement dans l'élaboration, l'exécution et le suivi-évaluation du PSEF en conformité avec le cadre partenarial Suit les résultats attendus et des indicateurs du cadre du résultats du programme
Groupes stratégiques pilotant l'élaboration des stratégies prioritaires du secteur	Composition ad hoc selon la réforme[40] /le projet concerné. Plusieurs groupes ont été mis en place à partir de 2020 : Réforme curriculaire, Infrastructures, Qualité, ETFP/ENF/Orientation, SNAEFFF, ESU, Carte scolaire et Statistiques.	Suivi et évaluation par Stratégie prioritaire /réforme
(iii) Revue conjointe Gouvernement-PTF-OSC		
Revue sectorielle	Présidée par le Premier Ministre, Réunit les ministères en charge de l'éducation et de la formation (au niveau central et déconcentré), des Finances, du Plan, Fonction publique, Décentralisation, l'INS, les PTF, l'APE/E, les Organisations de la société civile, l'USN Fréquence : annuelle	Sert de cadre de dialogue et de partage des documents de programmation et de rapportage du PSEF. Fait le bilan des indicateurs du cadre de résultats pour analyser conjointement les performances du secteur Garantit une co- construction des outils de transformation du système éducatif en lien avec certains indicateurs (en l'occurrence, contrats de performance, critères d'affectation des enseignants du primaire et barèmes d'allocation des ressources), Suit les financements alloués au secteur Assure la complémentarité des appuis techniques et des actions de renforcement de capacité Produit un aide-mémoire comprenant les engagements des parties prenantes.

[40] Les groupes comprennent en général les directions concernées ainsi que les représentants des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités de la thématique concernée

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme STG, les points d'attention, soulevés par le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PTSEF 2020-2023, sont pris en compte pour renforcer le dispositif de pilotage. Il s'agit de :

- La dynamisation des groupes stratégiques
- L'accompagnement et le renforcement de capacités des membres des comités de pilotage au niveau régional pour que ces organes jouent pleinement leur rôle
- La mise en place du rôle de coordination effectif de la CAMOS vis-à-vis du Dispositif d'assistance technique basé sur les besoins identifiés dans les services centraux et déconcentrés de l'éducation et de la formation (ANFICT et URSE en priorité) sur les aspects comptables, financiers et techniques
- Une obligation de transmission et de rapportage relié aux niveaux d'indicateurs ciblés par les Assistant techniques déployés.
- Une synthèse régulière des résultats d'études et des rapports d'Assistance technique par la CAMOS
- La fourniture d'outils permettant d'adopter une nomenclature commune entre projets, P(R)AA et Stratégies prioritaires du PSEF, pour permettre d'identifier les synergies et complémentarités entre les différents appuis dans la mise en œuvre du plan d'action annuel, et permettre l'exploitation simple des matrices d'exécution du PSEF au moment de rédiger les rapports de mise en œuvre.
- Un rapportage régulier des tâches réparties des PTF du FCSE dans les instances de dialogue (Comités techniques et de pilotage, Groupes stratégiques, GPLE, RSE).

5.1.2 Le dispositif d'assistance technique

Comme déjà précisé le dispositif d'Assistance technique (DAT) accompagnera la mise en œuvre du programme au cours de ses quatre années d'exécution.
Un premier DAT a été développé dès la création du FCSE, afin de répondre aux faiblesses en matière de capacités identifiées lors de la mission de conception du FCSE, liées aux risques opérationnels et fiduciaires identifiés. Le déploiement de ce DAT a toutefois été chaotique: les premiers appuis devaient être pris en charge par la coopération luxembourgeoise jusqu'en juin 2019, puis le marché devait être passé et le contrat signé et géré par la CAMOS – sur les financements du FCSE. Mais les difficultés rencontrées sur la passation de ce marché ont entraîné l'interruption des appuis techniques. Le dispositif a fonctionné à minima avec trois assistants techniques (gestion financière, comptable et décentralisation) jusqu'en octobre 2021. À partir d'octobre 2021, le DAT a été porté par l'AFD via un bureau d'étude et nuancé sur les fonds du GPE (ESPIG).
Le DAT dans le cadre du présent programme sera conduit en deux phases. La première, qui dure un an (décembre 2024 à décembre 2025), est financée sur les ressources des PTF du FCSE. Pour cette première phase d'un an, deux contrats seront signés par les PTF du FCSE finançant ce dispositif d'AT avec PROMAN. Une partie de l'assistance technique sera contractualisée directement par l'AFD. Toutefois, les partenaires ont convenu de confier le pilotage à l'UNICEF, en tant qu'Agent partenaire du PME.
Pour ce qui concerne la première phase du DAT (jusqu'à décembre 2025), au regard des conclusions de l'évaluation du PTSEF et des limitations constatées pour le fonctionnement du FCSE, le déploiement du DAT a d'ores et déjà été défini selon les paramètres suivants :

- L'assistance technique est placée auprès de la CAMOS, des services déconcentrés des ministères, de l'ANFICT et du FAFPA.
- Le dispositif d'AT est composé de quatorze experts internationaux, sous-régionaux et nationaux mobilisés dans trois domaines d'expertise :

1. **Domaine du pilotage, de l'assurance qualité, de la planification et suivi-évaluation**: il s'agira de faire le suivi de la prestation et des différents experts mobilisés et de conseiller la CAMOS

dans le pilotage des appuis et le fonctionnement du FCSE. Il s'agira également de renforcer les capacités des acteurs de la planification au niveau central et au niveau régional (en s'appuyant sur les experts de la CAMOS qui seront soutenus pour contribuer à l'amélioration des résultats éducatifs), d'assurer la cohérence entre les résultats visés et les stratégies opérationnelles validées, et d'appuyer le processus d'arbitrage et de priorisation des besoins. Cela inclura également l'appui au rapportage technique semestriel et annuel du FCSE, l'actualisation des documents pluriannuels de programmation des dépenses et le suivi du cadre de résultats du PSEF, la contribution à l'amélioration de l'utilisation des données, et la structuration et l'alimentation du dispositif de rétro-apprentissage du FCSE.

2. **Domaine de la gestion financière et comptable** : il s'agira d'appuyer la CAMOS dans la gestion budgétaire financière et comptable, d'appuyer et de former les directions financières des ministères de l'éducation et de la formation (DRFM), d'appuyer les régions dans la gestion des ressources et l'exécution des fonds, d'appuyer la coordination des audits (audit de l'Inspection générale des Finances, audit-conseil, audit externe financier et comptable) et d'accompagner et de former les différents acteurs au niveau central et au niveau régional sur les procédures du FCSE. Des expert.es seront mobilisés en gestion financière et comptable spécialiste du logiciel TomPro, en comptabilité et gestion et en passation de marchés. Dans ce cadre, les membres de l'équipe de la CAMOS seront formés à l'utilisation du logiciel TomPro.

3. **Domaine de la décentralisation et de l'inclusion** : il s'agira d'appuyer le processus de décentralisation de l'éducation au Niger et l'opérationnalisation des responsabilités et mandats définis via la structuration du guichet éducation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) au niveau central et régional, et d'appuyer la formalisation des conventions entre les ministères et l'ANFICT. Une attention particulière sera portée à la question des infrastructures (compétence transférée aux collectivités) notamment pour appuyer la programmation et l'élaboration des documents-types de passation de marché et la supervision des travaux, et structurer le parc éducatif. Des experts seront mobilisés sur (i) la structuration du guichet éducation, (ii) les infrastructures et (iii) l'amélioration de la gestion financière et administrative (iv) l'inclusion et le genre.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les experts sont positionnés au sein des entités d'exécution du FCSE (CAMOS, ministères de l'éducation et de la formation y compris les services techniques déconcentrés et établissements publics autonomes) et travailleront en étroite collaboration avec les experts de l'Agent partenaire (UNICEF)/ coordonnateur des PTF- FCSE au niveau central et en région.

Quel que soit l'ancrage et le redimensionnement futurs, chaque équipe d'AT aura à produire des rapports semestriels et annuels, ainsi que des notes d'avancement transmises au Comité technique du FCSE. Il est attendu que ces documents rapportent en particulier les avancées en matière de transfert de compétences afin de rendre progressivement autonomes les acteurs publics (Ministères, CAMOS, EPA, services techniques déconcentrés…) en ce qui concerne les différents domaines appuyés. L'UGP s'engage à produire et partager des synthèses régulières de ces rapports et études menées dans le cadre du DAT pour informer les acteurs responsables de la coordination de la mise en œuvre du FCSE au niveau national, au premier rang desquels la CAMOS. De la sorte, les résultats observés du DAT viendront améliorer au fur et à mesure les dispositifs, les mécanismes, les outils en cours de développement.

Des réunions trimestrielles seront organisées entre les opérateurs de l'AT et les points focaux désignés par les PTF du FCSE. Ces réunions seront l'occasion, en lien avec les livrables fournis notamment les tableaux de bord et les rapports semestriels, de définir en commun les orientations stratégiques de l'assistance technique. Les orientations stratégiques affectant le dispositif, et notamment les priorités des appuis, sont donc définies en commun par les PTF du FCSE à l'occasion de ces réunions trimestrielles.

5.2 Rôle de l'Agent partenaire

En juin 2024, l'UNICEF a été sélectionné par le Gouvernement comme nouvel Agent partenaire pour le STG et le GEA à travers le Fonds Commun du Secteur de l'Éducation.
L'UNICEF peut s'appuyer sur une expérience solide dans ce rôle d'Agent partenaire : elle est le deuxième partenaire de mise en œuvre du PME et a été l'Agent partenaire (GA) dans 59 pays au cours des 20 dernières années, dont 42 sont des États fragiles et touchés par des conflits.
Actuellement, l'UNICEF est Agent partenaire dans 39 pays et agence de coordination (AC) dans 49 pays. Au Niger, l'UNICEF est Agent partenaire du PME depuis 2013 pour différentes fenêtres de financement tel que repris dans le tableau récapitulatif ci-dessous extrait du site du Partenariat Mondial pour l'Éducation :

Tableau 10 : Récapitulatif des rôles Agent partenaire de l'UNICEF au Niger en dollars américains[41]

Type de financement	PDG	Financement Accéléré	COVID-19	Préparation d'un plan sectoriel	Préparation d'un Plan sectoriel
Années	**2025**	**2021-2023**	**2020-2022**	**2018-2019**	**2013**
Allocation	110 202	17 020 000	10 965 906	482 007	238 568
Utilisation	0	16 994 651	10 931 814	482 007	238 568
Agent partenaire	UNICEF	AFD, UNICEF	AFD, UNICEF	UNICEF	UNICEF

Depuis janvier 2023, l'UNICEF assume également le rôle d'Agent partenaire pour le renforcement des capacités du système éducatif du Niger, incluant la mobilisation de l'expertise technique pour conduire l'évaluation indépendante du Plan de Transition du Secteur de l'Éducation et de la Formation (PTSEF, 2020-2023), et pour accompagner le pays dans l'élaboration d'une note sectorielle, d'un modèle de simulation ainsi que la rédaction d'un plan sectoriel de longue durée.
Il est à noter que l'UNICEF a une bonne connaissance du FCSE. En effet, l'organisation est partie prenante du fonds commun depuis sa création et a contribué à sa mise en place et à son fonctionnement. La contribution de l'UNICEF au FCSE est passée de 100.000 USD en 2018 à 1.000.000 USD par an depuis 2022. Ainsi, l'UNICEF participe au comité technique en tant que membre des PTF du FCSE, qui a lieu chaque deux mois pour faire le point de la mise en œuvre des activités, y compris le point sur la gestion financière du Fonds.

L'UNICEF, convaincue de l'importance des principes de l'aide au développement notamment l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilité mutuelle, s'est résolument engagé dans le soutien au FCSE et continuera à travers le programme transformateur du système éducatif et accélérateur de l'éducation des filles à mobiliser les autres PTFs autour de ce fonds. Pour ce qui concerne les responsabilités pour le partenariat, l'UNICEF est présente dans plus de 190 pays, avec une longue expérience et une expertise avérée dans la gestion du secteur de l'éducation. Au Niger, l'UNICEF est présente depuis plus de 50 ans et a largement contribué au développement du système éducatif en travaillant à l'amélioration de l'accès équitable et inclusif pour une éducation pertinente de qualité, en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation Nationale. En tant qu'agence des Nations Unies chargée de défendre les droits des enfants, l'UNICEF soutient le gouvernement du Niger afin d'assurer l'évolution des politiques et programmes en faveur des enfants et des femmes, au niveau central et régional. Le gouvernement est donc le principal partenaire de l'UNICEF. L'UNICEF a occupé la fonction de Chef de file et de chef de file adjoint du secteur à plusieurs reprises durant la dernière décennie. Dans ce rôle, l'UNICEF a accompagné les réformes majeures du secteur et contribué à la mise en place et au renforcement du FCSE, et au développement du PTSEF.

[41] Le Gouvernement a soumis une requête de financement d'un montant un million cinquante-neuf mille vingt-six (1 059 026 USD) sous la fenêtre de financement du renforcement des capacités du système (SCG)

5.2.1 Missions de l'Agent partenaire

En tant qu'Agent partenaire, l'UNICEF prendra toutes les mesures en vue d'optimiser une mise en œuvre efficiente et effective de ce programme. Il s'agit notamment de s'assurer de la bonne gestion des fonds, de minimiser le risque fiduciaire et de suivre la mise en œuvre du programme.

Dans le cadre de son mandat d'**Agent partenaire**, l'UNICEF s'engage à assurer une **mise en œuvre efficiente, effective et conforme** du programme. Ses responsabilités portent principalement sur la **gestion rigoureuse des fonds**, la **réduction des risques fiduciaires** et le **suivi de l'exécution des activités** du programme.

L'UNICEF va soumettre au Secrétariat sur une base annuelle une projection détaillée de l'utilisation des financements de mise en œuvre qui montre l'utilisation prévue des fonds restants non décaissés et alloués pendant le reste de la période de mise en œuvre du programme pour chaque allocation.

Le suivi des performances, c'est-à-dire le suivi des résultats sur le terrain et de leur impact sur les élèves, a généralement tendance à être négligé. L'attention de l'agent partenaire, des PTF et du gouvernement est principalement concentrée sur les risques fiduciaires liés au processus. L'UNICEF – en raison de sa présence décentralisée – peut ajouter cette dimension en tirant parti de ses bureaux de zone pour suivre la mise en œuvre et documenter les progrès vers les résultats escomptés dans les endroits où la majeure partie du financement du FCSE sera exécutée.

Deux grands volets structurent la mission de l'UNICEF :

1. La mise en place d'une **équipe dédiée** à la coordination du FCSE ;
2. L'organisation et la **coordination des appuis techniques** nécessaires à la bonne exécution du programme.

a. Mise en place d'une équipe dédiée à la coordination du FCSE

Afin de remplir efficacement ses responsabilités en tant qu'Agent partenaire du PME et coordonnateur du **Fonds Commun Sectoriel de l'Éducation (FCSE)**, l'UNICEF a procédé au renforcement de son équipe opérationnelle.

- *Justification du renforcement de l'équipe*

La mise en place d'une équipe dédiée se justifie par le constat d'un amoindrissement de la capacité d'analyse et de suivi résultant de la réduction importante du nombre de partenaires contributeurs au FCSE dont certains assuraient un soutien technique. En effet, sous le mandat de Luxdev et de l'AFD, la coordination des partenaires techniques et financiers (PTF) pour le Fonds Commun du Secteur de l'Éducation (FCSE) reposait sur un partage des responsabilités entre plusieurs acteurs : Luxdev assurait respectivement l'analyse des demandes d'avis de non objection et des rapports d'audit, pendant que la Coopération Suisse assurait l'examen des plans de travail annuels. UNICEF, aux côtés de l'AFD, apportait un appui technique aux stratégies sectorielles et l'AFD assurait une coordination opérationnelle globale du système en qualité d'agent partenaire.

Avec le départ de Luxdev et de l'AFD du Niger, une réorganisation s'est imposée pour assurer la continuité du fonctionnement du FCSE, et notamment maintenir un contrôle rigoureux des risques fiduciaires. De surcroit, avec une prépondérance des financements PME, l'arrivée de nouveaux interlocuteurs, contributeurs du PME exige des besoins accrus en termes de communication et d'information sur les évolutions et les enjeux de la mise en œuvre des programmes financés par le FCSE. Dans ce contexte, UNICEF a recruté des spécialistes pour renforcer son équipe et compenser

ainsi le gap laissé par le départ de partenaires, l'objectif étant de garantir une gestion saine, réduire les lenteurs, et coordonner efficacement les partenaires.

➢ *Composition de l'équipe*

Basée à Niamey, l'équipe de l'UNICEF est constituée de :

- Un **Coordonnateur** du FCSE ;
- Une **Spécialiste en finances et gestion des risques** ;
- Un **Spécialiste en passation des marchés**.

Un poste d'assistant de programme est également prévu et sera pourvu ultérieurement.

➢ *Rôle et responsabilités*

L'équipe joue un rôle de **secrétariat des PTF** et assure une coordination opérationnelle dans le respect du cadre de partenariat et du manuel de procédures du FCSE.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **Coordination opérationnelle** de la mise en œuvre physique et financière du programme ;
- **Animation et gestion de l'information** entre les PTF et la CAMOS ;
- **Appui à l'organisation des instances de gouvernance** (réunions techniques, comités de suivi) ;
- **Suivi du processus de planification et de reporting**, en lien étroit avec la CAMOS ;
- **Recruter les auditeurs et analyser les rapports d'audits financiers** ;
- **Supervision des demandes d'avis de non-objection (ANO)**, incluant :
 - Marchés publics (PPM, DAO, contrats…) ;
 - Conventions entre entités publiques ;
 - Plans d'actions des ministères ;
 - Mouvements de fonds (compte pivot, comptes séquestres).
- **Analyse des demandes de décaissement** et élaboration de **lettres de cadrage** et **notes d'analyse des audits** ;
- **Suivi des engagements, décaissements et exécution financière** y compris le suivi du remboursement des dépenses inéligibles;
- **Coordination avec les autorités nationales** (Primature, Ministère des Finances, Trésor) et la CAMOS.

➢ *Complémentarité avec la CAMOS et le DAT*

L'équipe de l'UNICEF agit en **synergie avec la CAMOS** (structure de coordination du PSEF) et le **Dispositif d'Assistance Technique (DAT)** :

Structure	Rôle principal
CAMOS	Coordination du PSEF, suivi-évaluation, appui aux ministères, interface avec les PTF
Assistance Technique (DAT)	Appui au pilotage du FCSE, appui-conseil, appui à la passation de marchés (élaboration des DAO, évaluation des offres, etc.), accompagnement technique des acteurs de mise en œuvre du niveau centrale et en régions
UNICEF (équipe FCSE)	Secrétariat des PTF, analyse des demandes d'ANO (plans de passation des marchés, attribution des marchés, des aspects financiers, etc.), coordination opérationnelle, suivi

Structure	Rôle principal
	fiduciaire (analyse des rapports financiers, d'audits, des demandes d'approvisionnement du compte pivot, des comptes séquestres, etc.), soutien au dialogue sectoriel

Ensemble, ces trois entités forment une **chaîne cohérente de mise en œuvre**, avec des rôles distincts mais étroitement **interdépendants**.

➢ *Financement de l'équipe*

- **Phase de transition (déc. 2024 – début financement PME)** : Coût couvert par UNICEF et le PME via le guichet **System Capacity Grant (SCG)**, avec accord de la partie nationale.
- **Phase opérationnelle (à partir du financement PME)** : Financement pris en charge par l'allocation dédiée à la supervision par l'Agent partenaire.

Remarque importante : Ce financement est **essentiel à la bonne exécution du mandat de l'Agent partenaire**. Il n'a **aucun impact** sur le volume de ressources destiné à la mise en œuvre des activités du programme.

b. Organisation et coordination des appuis techniques

Les **appuis techniques** constituent un levier fondamental pour garantir l'atteinte des résultats du programme. Ils seront **financés intégralement sur la part fixe du financement STG**, sous **maîtrise d'ouvrage directe de l'UNICEF**.

➢ *Objectifs des appuis techniques*

- Appuyer le **dialogue politique** et la mise en œuvre de la politique sectorielle ;
- Approfondir le **diagnostic des pratiques et normes de gestion** ;
- Définir et adapter les **modes opératoires** ;
- Assurer un **suivi technique et financier rigoureux** de la subvention PME (incluant des audits) ;
- Garantir le **suivi-évaluation du programme**, selon les exigences du PME.

➢ *Financements complémentaires possibles*

Pour les **besoins additionnels non couverts** par l'enveloppe initiale : UNICEF explorera des financements complémentaires via le **guichet SCG** ou d'autres partenaires.

Concernant l'**évaluation du DAT et du fonctionnement du FCSE**, les appuis techniques associés seront **financés par le SCG**.

Les **thématiques détaillées**, les modalités de mobilisation et le périmètre du DAT sont présentés en **section 4.4** et **6.2** du document.

5.3 Planification des activités

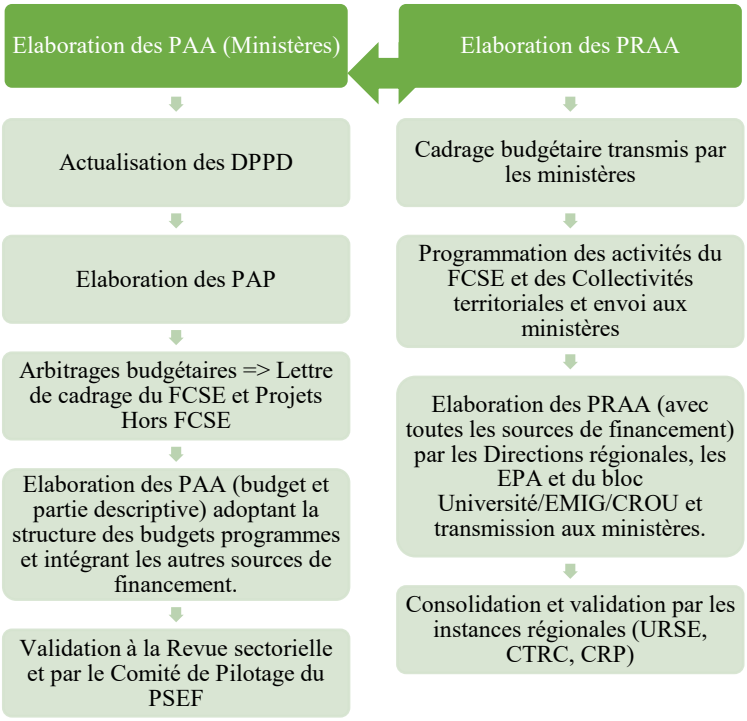
Pour appuyer la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des actions financées à travers le FCSE, la CAMOS sera au cœur du dispositif à travers son rôle de coordination interministérielle du secteur de l'éducation et de la formation, de suivi et de « dynamiseur ». La

planification des actions à conduire et leur exécution relève quant à elle des bénéficiaires des niveaux central, déconcentré et décentralisé.

La planification pour la mise en œuvre des fonds du FCSE s'inscrira ainsi dans la routine de planification budgétaire de l'État : Document de Programmation Pluriannuelle des dépenses (DPPD), Plan Annuel de Performance (PAP), Plan d'action Annuel (PAA), et Plans Régionaux d'Action Annuels (PRAA)), qui suivent les nouveaux procédés de programmation budgétaire par programmes et objectifs, tels que préconisés par l'UEMOA :

- Les DPPD servent en particulier à la préparation du budget sur trois années glissantes. Les fonds du PME seront ainsi arrimés aux DPPD 2025/2029.
- Les PAP permettront de réajuster les objectifs par année, et serviront de base à la déclinaison des deux outils de planification opérationnelle à l'échelle nationale et régionale.
- Les PAA déclinent de façon opérationnelle l'ensemble des activités à mener, pour l'ensemble du secteur, avec leur coût et les responsables de leur mise en œuvre.
- Les PRAA viennent poser le diagnostic de l'avancée de la stratégie en place pour chaque région pour justifier les actions à venir dans la recherche des objectifs régionaux et nationaux.

Figure 4 : Outils de planification annuelle



5.4 Gestion du programme

Le programme sera mis en œuvre sur une durée prévisionnelle de 4 ans à partir de la Loi de Finance de 2026 (soit 2026-2029). Le programme sera exécuté selon deux modalités complémentaires :

- La première à travers le Fonds Commun Sectoriel de l'Éducation (FCSE), incluant à la fois les fonds au titre de la Transformation du Système (STG) et ceux au titre de l'Accélération de l'éducation des filles (GEA)
- La seconde mise en œuvre de façon directe par l'Agent partenaire pour l'appui au programme.

Ces modalités seront complémentaires dans leur logique incitative et de soutien au fonctionnement global du système et à une amélioration pérenne des capacités des acteurs. Elles contribueront : i) à structurer le dialogue partenarial de politique sur les performances du système éducatif et ii) à soutenir la mise en œuvre du programme et un accompagnement beaucoup plus efficace.

5.4.1 La mise en œuvre via le FCSE

Un des principes du FCSE est que les financements des bailleurs de fonds ne sont pas affectés à un sous-secteur en particulier, les affectations entre les différents sous-secteurs faisant l'objet d'une discussion entre les PTF du FCSE et le gouvernement, et d'une lettre de cadrage triennale. Le financement du GPE ne sera donc pas affecté à un sous-secteur en particulier. Les ministères ayant la maîtrise d'ouvrage du FCSE et la CAMOS continueront de bénéficier de l'ensemble des financements du FCSE.

Au moment des exercices de programmation (élaboration des documents de programmation pluriannuelle des dépenses) et de planification, une attention particulière sera portée aux allocations sous-sectorielles, sur FCSE comme sur budget national, afin de s'assurer de leur pertinence au regard des cibles et des orientations du présent programme, des sous-secteurs d'éligibilité du GPE et des orientations du PTSEF et du futur PSEF. Concrètement, l'Agent partenaire s'assurera que ces allocations par sous-secteurs soient cohérentes au regard de la somme des ressources investies annuellement par le GPE en soutien à la mise en œuvre de la réforme prioritaire et du futur PSEF.

Le Manuel de procédures du FCSE validé par les PTF et le gouvernement du Niger, identifie les conditions nécessaires pour le décaissement des fonds. Le non-respect de l'une des conditions citées ci-dessous entrainent la suspension du décaissement du financement alloué au FCSE :

- La validation du plan d'actions du PTSEF / du futur PSEF, spécifiant les activités de l'année N imputés au FCSE ;
- La validation par les PTF du FCSE du Plan de passation des marchés de l'année N imputé au FCSE ;
- La promulgation du budget programme de l'année N, incluant le FCSE ;
- La disponibilité du rapport d'audit de l'année N-2 ou le plus récent évaluant positivement les comptes et la gestion du FCSE ;
- Le rapport annuel d'exécution technique et financière du PTSEF puis du nouveau PSEF pour l'année N-2 ou le plus récent ;
- Les relevés bancaires des comptes pivot et séquestre au 30 septembre de l'année N- 1 (justifiant les montants non engagés).

Le manuel de procédures identifie et qualifie les dépenses qui sont inéligibles et les modalités de leur remboursement par le Gouvernement (Ministère des Finances). La version amendée du manuel de procédures qui est en cours d'élaboration sera soumise au PME pour validation avant son adoption.

Cette modalité va concerner environ 93% du financement global (STG+GEA). Pour plus de détail sur le FCSE voir Annexe 4.

5.4.2 La mise en œuvre directe par l'UNICEF

Ceci concerne les activités de coordination, de supervision, d'audit et d'évaluation prévues pour accompagner la mise en œuvre du programme. Elle recouvre également les appuis techniques qui seront mobilisés pour renforcer les capacités des acteurs au niveau central, déconcentré et décentralisé pour améliorer le pilotage et l'exécution du programme.

L'UNICEF, en tant qu'Agent partenaire, sera en maitrise d'ouvrage directe de ces activités. Elle utilisera ses propres procédures de financement et de passation de marché, notamment la procédure d'Approche Harmonisée pour le Transfert des Fonds (HACT). Cette approche inclut plusieurs options de transfert de fonds (paiement direct ; transfert de fonds et préfinancement).

L'UNICEF, conformément à ces procédures, mettra en place ses modalités de suivi de l'utilisation des fonds alloués aux partenaires que sont les visites programmatiques, les vérifications ponctuelles, et des audits. A cet effet, une équipe de suivi des risques et de gestion des finances est d'ores et déjà en place. L'UNICEF, en tant que coordonnateur des PTF du FCSE, fera, également, le suivi du remboursement, par le Ministère des Finances, des dépenses inéligibles qui pourraient être identifiées par l'audit.

Les activités du programme dont la mise en œuvre sera faite directement par l'UNICEF portent sur une enveloppe globale de 5,982 millions USD représentant 7,14 % de l'enveloppe globale du programme. 70% de cette enveloppe porte sur les frais de supervision du programme qui représentent 5% du financement global, le reste concerne la prise en charge du DAT.

L'UNICEF en lien avec ses règles et procédures mettra en œuvre une approche de gouvernance en termes d'assurance qualité, de redevabilité, de suivi et d'évaluation, ainsi que de gestion des connaissances, tout en veillant à ce que les priorités nationales et celles du Partenariat Mondial pour l'éducation (PME) soient prises en compte. Tous les aspects de ce programme feront l'objet d'un suivi régulier tout au long de la période de mise en œuvre par le biais de : (i) des bureaux de zone/ terrain et visites de terrain avec la partie nationale, en étroite collaboration les membres du GPLE intéressés (ii) réunions régulières avec la primature, la CAMOS et le PME.

Les données désagrégées sur l'état d'avancement du programme seront partagées lors des réunions de coordination au niveau régional et central afin d'assurer un suivi approprié des progrès auprès du PME.

Les bureaux de zone/ terrain de l'UNICEF joueront un rôle clé pour garantir la qualité du programme, avec le soutien de leurs sections de suivi et d'évaluation, et éducation. Les visites de terrain conjointes seront régulièrement planifiées pour établir une relation de confiance avec toutes les parties prenantes, identifier et résoudre les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre et garantir des progrès vers les résultats prévus. Les mécanismes de suivi et d'évaluation privilégieront l'assurance qualité grâce à des vérifications régulières des données et des sources. Après chaque visite de suivi et de contrôle qualité, les partenaires et leur personnel seront informés des actions correctives à mettre en œuvre. En cas de problèmes majeurs, l'approbation du Comité de pilotage sera requise.

6. Modalités de Financement

Le conseil d'administration du PME a approuvé, une allocation pour le Niger de 47,04 millions d'USD au titre du STG avec la possibilité de mobiliser un financement complémentaire de 11,76 millions de dollars américains. Il a également approuvé un financement de 25 millions au titre du GEA.

Ainsi, l'allocation totale au titre de la transformation du système s'élève à 58,8 millions USD, 20% de cette enveloppe est conditionné par l'atteinte de deux indicateurs déclencheurs relatifs au volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation, qui permettront au pays d'avoir accès au 11,76 millions USD du financement complémentaire.

La présente requête porte sur une enveloppe totale de 83,8 millions USD détaillées comme suit :

- Allocation initiale du financement pour la transformation du système : 47,04 millions USD ;
- Allocation complémentaire du STG de 11,76 millions USD conditionnée par l'atteinte des indicateurs déclencheurs précités ;
- Allocation du financement du GEA de 25 millions USD.

Les frais de gestion de l'Agent partenaire sont indiqués, dans le document du Manifestation d'Intérêt, à 5% de l'enveloppe globale du programme. L'enveloppe ainsi allouée au financement des axes du programme (hors frais de gestion et du dispositif d'assistance technique qui s'élèvent à environ 5,98 millions) est de 77,8 millions USD.

Le Programme est structuré comme un ensemble cohérent et complémentaire. Toutefois, il a été procédé à une identification précise des activités et des cibles qui seront financées sur l'allocation supplémentaire pour éviter en cas de non atteinte des objectifs pour les déclencheurs d'avoir à restructurer le programme.

Le Programme sera réalisé sur une période de 4 ans de Janvier 2026 à décembre 2029. La date de démarrage de la mise en œuvre du programme est fixée au 02 janvier 2026, conditionné à la date d'approbation du document de programme et de la mise à disposition des fonds par le PME.

La matrice utilisée pour l'élaboration du budget fournit le détail des données relatives aux estimations des coûts et de la programmation des quantités physiques et des prix unitaires (voir fichier Excel).

6.1 Structuration du financement du programme

Les financements du PME s'inscrivent en grande majorité dans le FCSE avec les contributions de bailleurs tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Projection des financements du secteur via FCSE et ressources domestiques, 2026-2029

	2026	2027	2028	2029
Suisse (apport au FCSE)	965 285	965 285	965 285	965 285
UNICEF (apport au FCSE)	972 820	972 820	972 820	972 820
GPE (apport au FCSE)	23 625 505,0	44 615 067,5	38 950 163,5	24 645 664,0

Ressources domestiques (en Milliards de F CFA)	405,1	448,0	474,9	503,4

Source 5 : Ressources domestiques selon DPPD 2025-2027 ; MEN/MJCAS/MESRIT ; Ressources extérieures selon Lettre de cadrage du Fonds Commun Sectoriel de l'Éducation 2025-2027 amendé par les validations reçues au 31 Octobre 2024.

Pour l'année 2025, les PTF ont par ailleurs validé le report des fonds non consommés en 2024 pour la LFI de 2025, à hauteur de 7 242 928 134 FCFA (soit 11 430 948 USD)[42]. Les partenaires se sont également engagés pour le financement de l'assistance technique au FCSE pour une enveloppe de 1 100 000 EUR répartie entre les contributeurs suivants : 500 000 EUR (517 764 USD) pour l'UNICEF, de 300 000 EUR (310 643 USD) pour la Coopération Suisse et de 300 000 EUR pour l'AFD.

La gestion de ce financement implique une collaboration entre divers acteurs, notamment le ministère des Finances, les Ministères de l'Éducation, les structures régionales et locales, les établissements scolaires, *centres de formations* et les PTF *et ONG*. Chaque acteur a des responsabilités spécifiques qui contribuent à une stratégie cohérente pour l'amélioration éducative.

Ministère en charge des Finances	Le Ministère des Finances joue un rôle clé dans la supervision des financements du secteur. Il est responsable de l'arbitrage budgétaire et appuie l'élaboration et la validation du budget global de l'éducation, veillant à ce que les ressources financières soient allouées en ligne avec les priorités nationales. De plus, il effectue des audits et supervise les dépenses pour vérifier la conformité avec les réglementations financières et les normes en vigueur, maintenant ainsi la transparence dans l'utilisation des fonds. En fournissant des rapports sur la performance financière, le Ministère des Finances promeut la responsabilité dans la gestion des fonds éducatifs. Il est aussi responsable du remboursement des dépenses jugées inéligibles lors des différentes missions d'audits
Ministères en charge de l'Éducation et de la Formation	Les ministères du secteur de l'Éducation et de la Formation sont chargés de la planification et de l'exécution des programmes éducatifs. Ils élaborent des plans stratégiques alignés sur les objectifs nationaux et supervisent les allocations budgétaires spécifiques à ces initiatives. Les ministères évaluent également l'efficacité des projets mis en œuvre en établissant des indicateurs de performance et en réalisant des évaluations régulières. En identifiant les besoins locaux et en adaptant les programmes en conséquence, les Ministères de l'Éducation et de la formation veillent à ce que les investissements produisent des résultats éducatifs positifs.
Les structures régionales et locales	À l'échelle régionale et locale, les structures déconcentrées jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre effective des programmes éducatifs. Elles gèrent les budgets qui leur sont alloués et veillent à ce que les initiatives soient adaptées aux contextes locaux. Ces structures collectent également des données sur les besoins éducatifs et font des retours aux Ministères du secteur de l'Éducation et de la formation, facilitant ainsi une boucle de rétroactions qui informe les décisions de financement futures. Leur engagement favorise la participation communautaire et renforce la pertinence des initiatives éducatives.
Les établissements scolaires et centres de formations	Les établissements et centres éducatifs et de formations sont responsables de l'administration des budgets alloués. Ces établissements et centres utilisent ces fonds pour entretenir les infrastructures, acquérir des intrants pédagogiques et soutenir le renforcement de capacités des enseignants. De plus, elles évaluent les progrès des élèves et rendent compte de l'impact des dépenses aux autorités régionales, garantissant ainsi que les fonds contribuent de manière significative au développement du système éducatif

[42] Avis de Non Objection concernant le Report et reprogrammation du FCSE 2024 dans la LFI 2025, délivré par les PTF le 12 novembre 2024.

Les PTF et ONG	Les PTF et les Organisations non gouvernementales (ONG) jouent également un rôle vital dans le soutien aux initiatives éducatives. Ils fournissent une assistance technique, mobilisent des ressources supplémentaires et évaluent les résultats des projets financés. Leurs analyses et évaluations aident à informer les stratégies gouvernementales et encouragent un investissement continu dans le secteur éducatif.
OSC	Les Organisations de la société civile (OSC) actives en éducation jouent un rôle de plaidoyer et de veille pour promouvoir le financement du secteur. Elles mènent aussi des activités de sensibilisation et d'informations des communautés.

Pour améliorer la gestion des fonds éducatifs, il est essentiel que tous les acteurs communiquent efficacement, établissent des mécanismes de responsabilité clairs et s'engagent dans un suivi et une évaluation continue. Une approche mixte, qui équilibre la supervision centrale avec l'autonomie locale, peut optimiser l'allocation des ressources et garantir que des initiatives éducatives répondent aux divers besoins des élèves. C'est dans cette perspective que la structuration suivante est proposée pour le financement du programme.

6.2 Coût et plan de financement du programme

Le financement d'un montant total de 83,8 millions USD est réparti entre un fonds pour la transformation du système éducatif (STG) pour 58,8 millions USD et un fonds de 25 millions USD pour l'accélération de la scolarisation des filles (GEA). Le financement est structuré autour de trois composantes de financement[43] :

Composante 1 **: Contribution au Fonds Commun Sectoriel de l'Éducation** (FCSE) pour un montant de 66,645,040 USD hors financement complémentaire (et 77,817,040 USD en intégrant le financement complémentaire) permettant de soutenir de manière systémique la mise en œuvre de la réforme prioritaire à travers les mécanismes du PTSEF.

Composante 2 **: Appuis techniques pour l'accompagnement du programme** pour un montant de 4,190,000 USD dont 3,602,000 USD, sur le financement initial STG et GEA, permettant d'appuyer la supervision du programme, le suivi-évaluation, la définition des modes opératoires et la révision des normes applicables le cas échéant, ainsi que l'encadrement des risques fiduciaires et techniques (audits financiers et techniques, demandes de remboursement). Cette enveloppe sera exécutée en maîtrise d'ouvrage directe par l'Agent partenaire.

Composante 3 **: Dispositif d'assistance technique** pour un montant de 1,792,960 USD permettant et d'accompagner la continuité du FCSE, de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'exécution et poursuivre la montée en compétences des services centraux, déconcentrés et décentralisés en particulier sur les réformes inscrites dans le PTSEF, et de soutenir l'analyse des résultats et les apprentissages à partir de l'expérience. Cette enveloppe sera exécutée en maîtrise d'ouvrage directe par l'Agent partenaire.

Le financement complémentaire pour un montant de 11 760 000 USD mobilisable après atteinte des indicateurs déclencheurs permettra de consolider le programme de construction de salles de classes pour le remplacement des classes paillotes à hauteur de 81,2% de l'enveloppe complémentaire et s'intégrera pour un montant de 9 549 750 USD à l'Axe 1, 1 528 006,798 USD à l'Axe 2, 94 243 à l'Axe 3 et 588,000 USD au frais de supervision du programme.

[43] Ne pas confondre axe d'intervention et composante cette dernière renvoi à la modalité de mise en œuvre du financement

Tableau 12 : Distribution du financement par Composante de financement

Composantes	Montant en USD	% Part Fixe	% Ensemble
A- Total Part Fixe	**72 040 000**	**100,00%**	**85,97%**
1- Contribution au FCSE	**66 645 040**	**91,78%**	
Part fixe	*43 175 136*		
Allocation GEA	*23 469 904*		
2- Appuis techniques supervision	**3 602 000**	**5,00%**	
sur STG	**2 352 000**		
sur GEA	**1 250 000**		
3- Dispositif Assistance Technique	**1 792 960**	**2,49%**	
sur STG	**1 512 864**	**3,22%**	
sur GEA	**280 096**	**1,12%**	
B- Part complémentaire	**11 760 000**		
1- Contribution au FCSE	***11 172 000***		
2- Appuis techniques supervision	***588 000***		
C- Financement global	**83 800 000**		**100,00%**
Exécution via le FCSE	***77 817 040***		**92,86%**
Exécution directe UNICEF	***5 982 960***		**7,14%**
DAT	*1 792 960*		*2,14%*
Frais de supervision	*4 190 000*		*5%*

Tableau 13 : Répartition du Financement par Axe et programmation annuelle

	2026	2027	2028	2029	Total
Axe 1 : Amélioration des infrastructures, en quantité et en qualité, et la diversification d'offres	9 896 382,33	16 477 129,33	19 910 879,33	12 728 254,33	59 012 645,33
Axe 2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages	647 862,70	7 364 500,19	6 720 511,57	1 030 692,77	15 763 567,23
Axe 3 : Amélioration du pilotage et de la coordination du secteur	617 463,86	898 767,86	804 297,86	720 297,86	3 040 827,44
Dispositif d'Appui Technique (DAT)	448 240	448 240	448 240	448 240	1 792 960
Appui au Programme (Agent partenaire)	1 075 449,64	1 003 701,04	1 050 992,23	1 059 857,09	4 190 000,00
Total	**12 685 398,53**	**26 192 338,43**	**28 934 921,00**	**15 987 342,05**	**83 800 000**

6.2.1 Le financement complémentaire

L'allocation supplémentaire correspond à 20 pour cent de l'allocation disponible au titre du financement pour la transformation du système et sera mobilisable dans le cas de la réalisation satisfaisante de deux déclencheurs. Il est ainsi proposé que le décaissement de la part complémentaire soit soumis à l'atteinte de 2 indicateurs déclencheurs rattachés aux deux évolutions identifiées, à savoir:

- Le paiement mobile des enseignants contractuels ; et
- Le recrutement sur poste budgétaire des enseignants contractuels.

Ces deux évolutions, en sus d'améliorer le volume, l'efficience et l'équité du financement national, permettront également de soutenir la réforme prioritaire pour l'amélioration du temps scolaire.

- **Déclencheur 1** : ***Le Paiement mobile des enseignants contractuels*** : la cible sera atteinte lorsqu'en **décembre 2027** *90% des enseignants contractuels du MEN en zones rurales seront payés via mobile money***.** L'atteinte de cette cible passe par les étapes suivantes:
 - Signature d'une convention entre Niger-Poste et les Agences de transfert monétaire avant fin décembre 2025
 - Expérimentation du système de paiement des pécules des enseignants contractuels dans les 10 Communes à accès difficile dans chaque région au cours de l'année 2026
 - Généralisation progressive du système de paiement des pécules des enseignants contractuels, exerçant en zones rurales, par les Agences de transfert monétaire d'ici fin 2027.

- **Déclencheur 2 :** ***Le Recrutement sur poste budgétaire des enseignants contractuels*** : la cible sera atteinte en décembre 2027, lorsque *systématiquement tous les postes de contractuels devenus vacants par suite d'abandon sont remplacés par des postes budgétaires attachés à des communes*. L'atteinte de cet indicateur passera ainsi par les étapes suivantes :
 - La signature d'un acte réglementaire qui détermine les modalités du recrutement sur poste budgétaire avant la fin de l'année 2025
 - L' expérimentation de cette modalité de recrutement sur poste budgétaire dans toutes les communes des chefs-lieux des régions et dans cinq communes rurales par région pour l'année 2026.
 - La généralisation du recrutement sur poste budgétaire à toutes les communes d'ici 2027.

L'atteinte de chacune de ces cibles déclenche le versement de 10 pour cent de l'enveloppe du STG soit 50 pour cent de l'allocation complémentaire. En effet, lorsque le cadre partenarial (GPLE) constate en décembre 2027 l'atteinte de la cible 1 ou de la 2, par le Ministère, l'UNICEF adresse un rapport circonstancié, avec les preuves jointes, au secrétariat du PME pour demander le décaissement de la moitié ou de l'intégralité du financement complémentaire.

Le choix des activités à mettre en œuvre sur le financement complémentaire a été guidé par deux critères que sont la facilité d'exécution de l'activité, contrairement au financement initial qui s'exécute sur 4 ans la part complémentaire s'exécute sur seulement deux ans et son importance dans la mise en œuvre de la réforme prioritaire. C'est ainsi que l'enveloppe du financement complémentaire permettra de :

- Renforcer le programme de construction de salles de classes pour le remplacement des classes paillotes à hauteur de 81,2% de l'enveloppe complémentaire ;
- Appuyer la mise en œuvre du plan de formation des enseignants élaboré suite à leur évaluation et renforcer l'encadrement de proximité à hauteur de 13% du financement complémentaire ;
- Appuyer le suivi de la mise en œuvre du programme à hauteur de 0,8% ;
- Renforcer la supervision du programme à hauteur de 5% de l'enveloppe (frais de supervision de l'UNICEF)

Le détail de la répartition du financement par axe, résultat et produit est présenté en annexe 2.

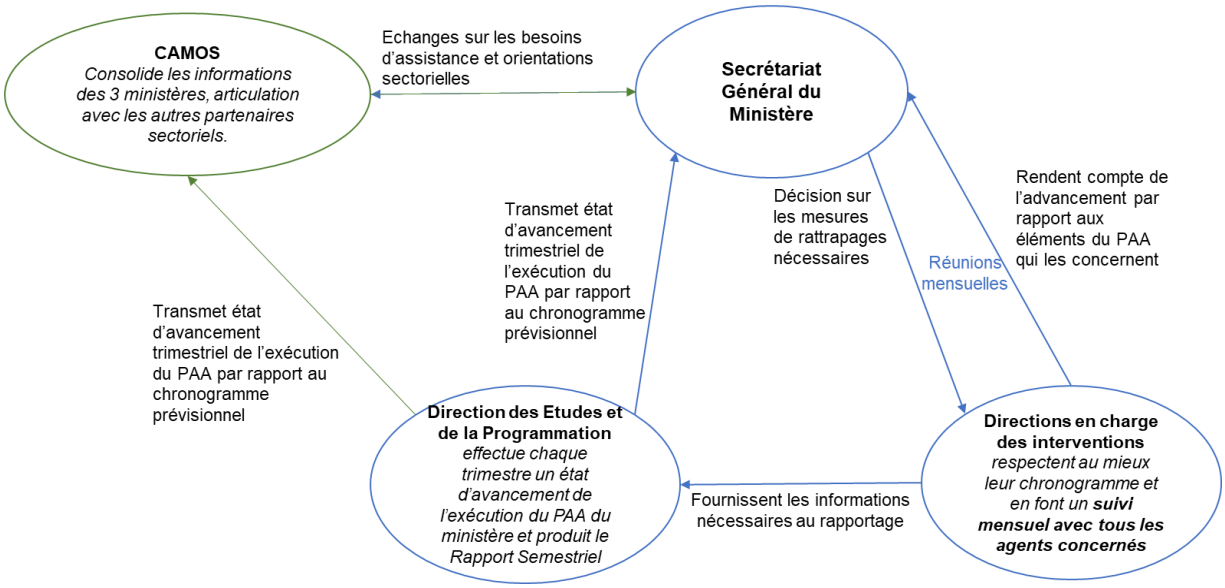
7. Dispositif de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage

Le dispositif de suivi-évaluation du programme permettra de nourrir le dialogue sectoriel et de contribuer à la dynamique du cadre partenarial. En fonction des instances et de leur niveau, les sujets de dialogue seront mis à l'ordre du jour en lien avec l'Agence de coordination (actuellement la Coopération Suisse). L'UNICEF contribuera à la préparation et à la tenue des comités techniques du FCSE, puisqu'elle coordonne les PTF-FCSE.

Le **cadre de résultats** du programme fera l'objet d'un suivi annuel au moment des revues sectorielles (voir Annexe 1). Afin de faciliter ce suivi, un **plan de suivi et évaluation** sera développé et présentera pour chaque activité planifiée, les chaînes de responsabilités de mise en œuvre, de suivi, de collecte, d'analyse, les modalités de suivi et la récurrence, ainsi que les outils nécessaires pour le faire.
Le mécanisme de suivi-évaluation du programme permettra un apprentissage continu et éclairera la prise de décision. Ce mécanisme combinera des approches quantitatives et qualitatives afin de suivre les progrès réalisés dans chaque Axe stratégique du programme, d'évaluer les résultats atteints, d'identifier les risques et les goulots d'étranglement, de mesurer les effets imprévus des interventions et de suivre les bénéficiaires finaux.

Au sein de chaque ministère, la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) aura la responsabilité première des mécanismes de suivi. Cette dernière coordonnera donc avec chacune des directions concernées pour consolider les éléments de suivi et alerter sur les éventuels blocages la CAMOS et le Secrétaire Général du ministère concerné. Dans le cadre des conventions signées entre les ministères sectoriels et l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), le Service de Planification et de Suivi-Évaluation de l'ANFICT aura pour mission principale d'assurer le suivi des activités. Il coordonnera à cet effet avec les délégations régionales, l'harmonisation et la remontée des résultats et difficultés rencontrées.

Figure 5 : Flux pour le suivi du programme au sein d'un ministère donné



Le suivi-évaluation du programme bénéficiera également :

- Des audits techniques identifiés sur les points clés du programme (gestion des enseignants, dispositif de suivi du temps scolaire, mise en œuvre des contrats de performance, etc.) pour

accompagner le changement de pratiques dans le cadre du programme et appuyer la définition des normes, critères, procédures et modalités de mise en œuvre accompagnant ce changement. Les thèmes de ces audits techniques seront déterminés en concertation avec le gouvernement (CT-FCSE) et le GPLE ;
- Des expertises mobilisées dans la cadre de la mise en œuvre du Dispositif d'Assistance Technique (DAT).

UNICEF comme Agent partenaire veillera à une implication concrète des jeunes, et plus particulièrement des jeunes filles, dès les premières étapes de suivi et d'évaluation. Cela inclura leur participation active dans des ateliers collaboratifs où elles pourront exprimer directement leurs préoccupations et priorités. En mobilisant les plateformes et réseaux de jeunes existantes, le programme s'assurera que les perspectives des jeunes soient représentées de manière significative et intégrées dans les processus décisionnels. Ce dispositif garantira également une redevabilité accrue envers les bénéficiaires et les parties prenantes, tout en promouvant une amélioration continue des performances du programme.

Les modalités de **rapportage** du programme s'inscrivent dans le cadrage prévu sur le FCSE et tous les rapports seront diffusés semestriellement aux PTF et au PME, avec des points d'étapes en GPLE pour assurer une meilleure visibilité et transparence. S'agissant du rapportage financier, la partie du financement transitant par le FCSE donnera lieu à un rapportage semestriel sur la base des rapports techniques et financiers produits dans le cadre du FCSE. Ces rapports seront produits conjointement par l'Agent partenaire et la CAMOS, avec l'appui du DAT.

Enfin, conformément aux procédures du PME, l'Agent partenaire produira un rapport final portant sur l'ensemble du financement (entièrement fongible avec ceux des autres partenaires du FCSE). Ce rapport sera rendu au plus tard six mois après la date d'achèvement technique du programme.

En somme, le **rapportage du programme** inclura :

- Rapports financiers mensuels du FCSE (produits par les structures régionales, ministères et PSEF)
- Rapports semestriels (technique, physique et financier) du FCSE et des PAA (alimentés par les structures régionales, Ministères et PSEF, produit par la CAMOS et l'Agent partenaire)
- Rapports annuels (technique, physique et financier) du FCSE et des PAA (structures régionales, ministères et PSEF) analysant les progrès accomplis et les défis constatés et les propositions d'améliorations.
- Revue sectorielle conjointe Gouvernement-PTF-OSC, aboutissant à :
 - La tenue d'un dialogue sectoriel ;
 - La production d'un aide-mémoire
- Rapport final sur l'ensemble du programme, produit par l'Agent partenaire.

Le rapportage technique et financier du programme se basera sur le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PSEF produit par la CAMOS (discuté lors de la revue sectorielle annuelle) qui sera lui-même alimenté à terme par les Rapports annuels de performance (RAP) et les Rapports annuels d'exécution (RAE) produits par les ministères techniques et leurs services déconcentrés, avec l'appui de l'assistance technique (DAT).

Pour ce qui est du système de **génération de connaissances et d'apprentissage**, le programme permettra la production d'éléments probants ou preuves à travers des données, des études et des rapports de suivi de mise en œuvre des activités. La stratégie de collecte des données tiendra compte de la représentation des genres parmi les répondants (élèves filles-garçons, enseignants/enseignantes, mères-pères, etc.), ainsi que de la représentation des jeunes surtout les jeunes filles. Le mécanisme de suivi

du programme captera les données en provenance de chacun des niveaux d'intervention des activités du programme pour mesurer au mieux les évolutions préconisées en faveur d'une éducation de qualité inclusive et équitable : le niveau local (écoles et communautés) et auprès des bénéficiaires directs, ainsi que le niveau central avec la production de documents de cadrage, des développements et de renforcement des capacités. Ces évidences viendront mesurer le degré d'atteinte des résultats et des changements visés en vue de la transformation progressive du système éducatif.

Les activités de suivi et de collecte des données ainsi que la gestion des connaissances et les leçons apprises feront l'objet des discussions et de réflexion conjointe pour permettre leur usage effectif au profit du programme. Par ailleurs, les recommandations issues de ces discussions et réflexions permettront d'orienter la suite de la mise en œuvre du programme.

En matière de contrôle, le dispositif s'appuiera d'une part sur les **audits annuels** prévus sur le FCSE : des audits internes sont réalisés par l'Inspection Générale des Finances et la Cour des comptes en vue d'effectuer des contrôles a posteriori de l'emploi des ressources du FCSE. En matière de contrôle externe, les audits financiers dans le cadre du programme financé par le PME seront ceux du FCSE. Les audits seront financés par les fonds du PME administrés en maîtrise d'ouvrage directe par l'Agent partenaire. L'Agent partenaire passera les marchés et pilotera la prestation. S'agissant de la partie gérée directement par l'Agent partenaire, UNICEF produira les rapports annuels sur l'utilisation des frais de supervision et du DAT.

En somme, le programme bénéficiera, à travers le FCSE, de trois types d'audits :

- Deux missions d'audit conseil par an ;
- Des audits internes, réalisés par l'Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- Des audits externes, réalisés par un cabinet international indépendant.

Ces audits seront complétés par les audits techniques mentionnés plus haut.

8. Calendrier de préparation et de mise en œuvre

D'ores et déjà les équipes en charge de la préparation du Programme et l'UNICEF ont développées un calendrier pour la préparation du démarrage du programme, en vue de garantir une mise en œuvre rapide des interventions programmées. Le tableau ci-dessous détaille les actions qui seront menées à cet effet.

Tableau 14 : Calendrier de préparation du démarrage du programme

MODALITES	RESPONSABLES	ECHEANCES
Compléter l'équipe de la CAMOS à travers la signature de l'arrêté de mise à disposition des experts	CAB/PM	15/08/2025[44]
Finaliser la note de cadrage 2026-2028	UNICEF	15/09/2025
Réviser et valider le manuel de procédures du FCSE[45] : consultations aux niveaux central, déconcentré et décentralisé	CAMOS	30/09/2025

[44] Au mois d'août 2025, une expertise additionnelle a été déjà affectée par le Ministère de l'Economie et des Finances à la CAMOS pour diriger la cellule centrale de comptabilité.
[45] Au mois d'août 2025, les TDR sont prêts.

MODALITES	RESPONSABLES	ECHEANCES
Réviser les clauses des conventions signées avec les collectivités territoriales pour tirer les leçons passées	MEN/A/PL	15/10/2025
Elaborer un plan de décaissement détaillé sur la période de financement ;	CAMOS	15/11/2025
Préparer et clarifier l'accord entre l'UNICEF et le gouvernement notamment pour prémunir des risques fiduciaires	UNICEF	30/11/2025
Elaborer et valider les PPM sur les constructions scolaires en année n-1	MEN/A/PL	15/12/2025
Mettre en place l'assistance technique	UNICEF	31/12/2025

- L'équipe de l'UNICEF en charge de la supervision et la CAMOS vont s'assurer annuellement qu'une planification détaillée est disponible en année N-1 pour garantir une mise en œuvre efficiente des activités du Programme. Ils identifieront les risques et les défis potentiels et déterminent les conditions, les objectifs visés, les résultats intermédiaires et finaux attendus ainsi que les modalités avec les structures de mise en œuvre.
- Le DAT appuiera les administrations dans l'élaboration des termes de référence des différentes activités qui sont planifiées dans les Plans d'actions annuels, pour garantir leur mise en place effective dès l'approbation des plans d'actions annuels.

L'UNICEF en tant qu'agent partenaire, est responsable de la gestion fiduciaire des fonds et de l'appui technique à la mise en œuvre. L'accord entre le Gouvernement et l'UNICEF précisera l'ensemble des dispositions qui seront prises pour garantir la transparence de la gestion des fonds et les modalités de remboursement en cas d'utilisation non appropriée.

Pour s'assurer de la bonne exécution du programme et de sa transparence, l'UNICEF a retenu, en concertation avec le Gouvernement, un ensemble de mesures qui vont conditionner le décaissement des tranches annuelles du programme (voir tableau 15). En effet, chaque décaissement par le GPE sera conditionné par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures **techniques, financières et institutionnelles** déjà discutées lors du processus de préparation de la requête et repris dans le tableau ci- dessus**.** Certaines de ces mesures sont récurrentes d'autres sont spécifiques**.** Elles ont pour but de maintenir la mobilisation, constatée lors de la préparation du programme, tout au long de la mise en œuvre. La CAMOS avec l'appui de l'assistance technique documentera, annuellement, la mise en œuvre effective de ces mesures qui constituent des conditions de décaissement des tranches annuelles. Les preuves sont transmises à l'Agent partenaire, qui après vérification du niveau de mise en œuvre de ces préalables, les transmets au GPLE qui après constat du respect des engagements autorise leurs transmission au Secrétariat du PME en vue du décaissement de la tranche correspondante.

La période au cours de laquelle les activités du programme seront réalisées est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du financement.

Tableau 15 : les conditions de décaissement des tranches annuelles.

Année	Tranche estimée	Conditions spécifiques
Année 2026	17,6% (12,68 millions)	1.1 Validation des PAA et du PPM 2026 des ministères en année 2025 par les PTF 1.2 Inscription du budget du programme dans la loi de finances 2026 1.3 Mise en place du dispositif d'assistance technique (contrat signé et personnes recrutées)

Année	Tranche estimée	Conditions spécifiques
Année 2027	36,4 % (26,19 millions)	2.1 Validation des PAA et du PPM 2027 des ministères en année 2026 par les PTF 2.2 Disponibilité du rapport de mission conjointe GVT et PTF sur le suivi et les réalisations des activités financées par le fonds commun 2.3 Taux d'exécution du FCSE (comptes séquestres) en 2026 ≥ 65%[46], 2.4 Plan de pérennité des acquis du programme à travers le FCSE[47]
Année 2028	32, 8 % (22,87 millions + 51,5% de la part complémentaire)	3.1 Validation initiale du PAA et du PPM 2028 des ministères en année 2027 3.2 Taux d'exécution du FCSE (comptes séquestres) en 2027 ≥ 70%, 3.3 Disponibilité du rapport de revue à mi-parcours du programme validé par le GPLE
Année 2029	14,3 % (10,28 millions + 48,5% de la part complémentaire)	4.1 Validation initiale du PAA et du PPM 2029 des ministères en année 2028 4.2 Taux d'absorption du FCSE (merci de préciser : du compte pivot ou des comptes séquestres) en 2028 : supérieur ou égal à 80% 4.3 Disponibilité du rapport de mission conjointe GVT et PTF sur le suivi et les réalisations des activités financées par le fonds commun

Les fonds qui pourraient être jugés inéligibles par les rapports d'audits annuels seront remboursés, conformément aux dispositions de l'accord de financement qui sera signé et du manuel de procédures, par le Gouvernement. Il s'agit, par ailleurs, d'une pratique mise en place depuis le démarrage du fonds commun en 2018. En effet, depuis la mise en place du FCSE, en cas de constatation de dépenses inéligibles par les auditeurs, le coordinateur des PTFs du Fonds commun (actuellement UNICEF) adresse un courrier au Premier Ministre pour demander le remboursement des fonds. Suite à cette demande, le Ministère des Finances est instruit à l'effet de satisfaire cette demande. Des rencontres ont lieu entre le coordonnateur des PTF du FCSE et les services des finances pour élaborer un plan de remboursement consensuel. Les fonds sont généralement remboursés conformément au plan retenu et les structures responsables des inéligibles sont poursuivies par l'agence judiciaire de l'Etat (AJE), pour mettre l'Etat dans ses droits.

Un calendrier du programme par axe et activité principale se trouve en Annexe 3.

9. Communication et visibilité

Afin de maximiser la visibilité et l'impact du programme PME, l'UNICEF, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, mettra en œuvre un plan de communication intégré, aligné sur les priorités nationales et les attentes des partenaires.

[46] Il s'agit du taux d'exécution des activités programmées pour l'année en cours (montant décaissé sur les comptes séquestres/montant programmé)

[47] Il s'agira d'un plan développé par le Gouvernement et qui précise les modalités qui seront prises pour pérenniser les appuis apportés par le programme au renforcement des capacités de mises en œuvre du FCSE

Ce plan s'appuiera sur une combinaison de canaux traditionnels (pool de médias, partenariat avec 200 radio communautaires) et digitaux (influenceurs digitaux, champions des enfants et artistes, U-Reporters, Scouts) pour promouvoir l'éducation inclusive, valoriser les enseignants — en particulier les enseignantes en tant que modèles — et mettre en lumière les résultats concrets du programme.

Des produits variés seront développés, notamment des communiqués de presse, des histoires d'intérêt humain (HIS), des publications multilingues sur les réseaux sociaux, des campagnes ciblées de sensibilisation, ainsi que des podcasts pédagogiques à destination des enseignants, facilitant le partage d'expériences même dans les zones les plus isolées.

Des formats innovants comme des hackathons éducatifs ou des concours numériques seront également utilisés pour mobiliser les jeunes autour de solutions locales pour l'éducation.

Une visite virtuelle (ou en présentielle, si les conditions le permettent) sera organisée en troisième année afin de présenter les résultats du programme, complétée par deux visites des bailleurs pendant la durée de mise en œuvre.

Ce dispositif sera renforcé par un système de suivi-évaluation permettant d'ajuster les contenus en fonction des retours terrain. Enfin, toutes les activités de visibilité, y compris le marquage des fournitures scolaires ou les fresques murales avec messages clés, seront mises en œuvre en conformité avec les lignes directrices du PME et de l'UNICEF, et soumises à validation préalable par le Secrétariat.

10. Identification des risques et mesures de mitigation

Cette section identifie, évalue et propose des stratégies d'atténuation pour une série de risques associés aux aspects politiques, de gouvernance, fiduciaires, environnementaux, programmatiques et opérationnels du programme.

Le Programme adopte une approche proactive pour aborder ces risques, en veillant à ce que les réformes éducatives qu'il soutient soient solides et résilientes, et capables de produire les effets escomptés même face à des défis imprévus.
Une approche intégrale de la gestion des risques est essentielle pour maintenir l'intégrité et l'efficacité du programme et favoriser des améliorations durables pour l'éducation au Niger.
La matrice des risques présentées ci-dessous fera l'objet d'un suivi par l'équipe de coordination mobilisée par l'Agent partenaire. L'analyse sur les risques réalisés, les actions de mitigation prises ou à activer sera consignée au sein des rapports techniques semestriels du FCSE. L'équipe appuiera également le processus d'actualisation de cette matrice chaque semestre, validée au cours des réunions du Comité technique national de coordination.

Tableau 16 : Matrice de gestion des risques pour les financements STG et GEA

Structures impliquées		Risques	Classification	Explications	Mesures de mitigation
Risques liés à l'exécution à travers le FCSE					
Niveau central	PTF et Ministères	Traçabilité des fonds	Faible	*Fongibilité entre les fonds de l'Etat et les fonds PTF* *Utilisation non conforme aux finalités et conditions inscrites dans l'accord de financement*	Les ressources du FCSE sont inscrites en recettes et en dépenses au budget de l'Etat au sein de lignes dédiées selon un code d'identification spécifique des crédits permettant de « suivre » les fonds du FCSE. Les fonds sont sanctuarisés dans des comptes portant la mention « FCSE » en région et au niveau central intégrés au circuit de la dépense et visibles en temps réel dans le logiciel de gestion des finances publiques de l'Etat mais non fongibles avec les ressources de l'Etat. Les comptes séquestres régionaux du FCSE ouverts dans des banques commerciales lorsque la BCEAO ne dispose pas d'antenne dans ces régions, le sont dans des banques commerciales habilitées par le ministère des Finances, ce qui permet à celui-ci d'effectuer un double contrôle sur les comptes. La planification annuelle est validée par ANO des PTF
	MEF	Inéligibilité des dépenses	Modéré	*Insuffisance/défaillance du contrôle interne (contrôle financier, IGF)*	Les gestions passées ont montré que le système de contrôle fiduciaire est solide et a été en mesure d'identifier et de rectifier tout dysfonctionnement. Les dépenses inéligibles sont en constante baisse depuis 2020 : le taux d'inéligibilité des dépenses est passé de 1% en 2022 à 0,49% en 2023. Cet effort sera poursuivi à travers les actions de formation de l'ensemble des acteurs de la chaine sur les procédures et le suivi opéré par l'Agent partenaire sur la mise en œuvre rigoureuse des recommandations des audits.
		Faible niveau d'exécution financière	Modéré	*Lenteur des règlements des dépenses exécutées par les EPA au niveau de l'ACCD*	Rencontre avec le DG du Trésor et le SG du MEF pour lever les blocages
		Désintérêt / lassitude des acteurs vis-à-vis du FCSE	Faible	*Inadéquation des missions de l'IGF par rapport au FCSE (calendrier et pertinence)*	Cadrage de l'organisation des missions de l'IGF à travers des TDR (objectifs, calendrier, cibles…) validés avec le comité technique du FCSE.
			Faible	*Tendance des acteurs à privilégier l'utilisation des*	Rencontre de haut niveau (DIRCAB/PM) pour fixer des taux minima d'exécution via le FCSE en ligne avec la

Structures impliquées		Risques	Classification	Explications	Mesures de mitigation
				autres sources de financement au détriment du FCSE	lettre annuelle de cadrage.
	Ministères du secteur : MEN/A/EP/PLN, MJCAS, MESRIT et services déconcentrés	Faible exécution des activités	Modéré	*Non-respect du calendrier de planification et d'exécution : retards dans l'élaboration et la validation des plans d'action, des TDR et des dossiers de marché*	Révision par le CT des mesures incitatives visant la bonne exécution des activités et l'utilisation des ressources du FCSE par les structures bénéficiaires. Formations de l'ensemble des personnels pour la bonne mise en œuvre des procédures. Déplacement du niveau de transmission des documents (planifications, reporting) au DIRCAB/PM avec copie à la CAMOS.
			Modéré	*Dysfonctionnement /retard dans la signature des conventions MEN/A/EP/PLN-ANFICT)*	Appui technique ciblé pour la préparation des répartitions d'allocations (infrastructures, équipements et subventions) en septembre de l'année N-1 au plus tard et signature des conventions en janvier de l'année N
		Faible appropriation des procédures et des outils par les cadres des ministères	Modéré	*Forte mobilité des cadres dans les structures de mise en œuvre du Programme*	Plaidoyer de la part de la CAMOS auprès de la primature pour obtenir la sanctuarisation des cadres pour une période d'au moins 3 ans. Accompagnement par la CAMOS et l'AT pour recycler les formations et assurer un transfert de compétence aux personnels.
			Elevé	*Insuffisance RH (MES/R/IT et DRJCAS)*	Déploiement des civicards et coordination avec l'Agence Nigérienne du Volontariat pour le Développement (ANDV) pour le déploiement de volontaires nationaux en personnel d'appui aux différentes directions.
		Manque de fiabilité des informations reçues des structures	Modéré	*Insuffisance de coordination et faible collaboration entre les structures de mise en œuvre des ministères*	Renforcement de capacités en matière de travail d'équipe et collaboration entre les structures centrales et déconcentrées (circulation de l'information, rapportage et archivage). Suivi post-formation et appui à l'organisation des archivages au niveau déconcentré.
		Insuffisance de redevabilité par rapport à l'obligation de résultats	Modéré	*Retard dans l'élaboration des reportings*	Organisation des réunions trimestrielles de suivi Ministère – CAMOS (état d'avancement, difficultés et prise en charge des goulots d'étranglement identifiés)

Structures impliquées		Risques	Classification	Explications	Mesures de mitigation
	CAMOS	Dysfonctionnements dans la coordination sectorielle	Faible	*Capacité réduite de la CAMOS à assurer efficacement sa mission d'appui et suivi à la mise en œuvre du PSEF à travers le FCSE (équipe incomplète, capacité de dialogue réduite, ...)*	Renforcement des capacités de la CAMOS : - Mise à disposition de fonctionnaires pour pourvoir aux postes vacants en cours de finalisation. - Plaidoyer auprès des ministères et partenaires pour la réalisation d'un Diagnostic institutionnel et amélioration du fonctionnement interne, - Renforcement des compétences grâce à l'AT - Organisation des réunions trimestrielles de suivi Ministère – CAMOS - Relance du projet de plateforme digitale pour faciliter la mise à disposition des données de pilotage du système éducatif.
		Faible suivi et rapportage financier	Faible	*Manque de suivi régulier de l'état des dépenses conduisant à des anomalies et des dépenses jugées non justifiées, inéligibles ou frauduleuses*	En plus du contrôle effectué par le ministère des finances, la CCC/CAMOS réalise un suivi de l'exécution financière à chaque étape de la chaîne de la dépense ce qui permet d'assurer la disponibilité en continu de l'information sur l'état des décaissements et de la justification des fonds, d'anticiper les éventuelles difficultés et de corriger très rapidement les problèmes constatés. - Les relevés de compte de tous les comptes (10) du FCSE sont transmis mensuellement et les rapprochements bancaires sont effectués avec i) les dépenses et reversements comptabilisés par le payeur du FCSE désigné au ministère des Finances et avec ii) les dépenses et reversements comptabilisés par la CCC/CAMOS. - Un rapport d'exécution financière et technique est produit semestriellement en plus du rapport annuel
	ANFICT	Faible rythme d'appui à la réalisation des investissements scolaires (infrastructures, équipements et subventions)	Modéré	*Lenteur dans la mise à disposition des fonds aux communes*	Validation (ANO des PTF) et diffusion des précis de procédures opérationnelles et financières de l'ANFICT-FCSE Suivi du respect des délais de traitement des dossiers par le Ministère et la CAMOS
			Elevé	*Capacités insuffisantes des délégations régionales à accompagner les communes*	Renforcement des capacités des délégations régionales : - Rencontres annuelles ANFICT /CAMOS/ Ministères pour identifier les principaux problèmes/défis.

Structures impliquées		Risques	Classification	Explications	Mesures de mitigation
					- Etablissement d'un plan de charge annuel précis pour les ANFICT en fonction des objectifs annuels et identifications des ressources humaines et techniques nécessaires - Clarification et respect des rôles et responsabilités des entités au niveau régional et départemental (DAGE, Inspections, DDEN, DREN) dans les activités de suivi technique pour alléger la charge des délégations régionales d'ANFICT. - Mise à disposition d'ingénieurs, de civicards/volontaires nationaux pour le développement pour appuyer les activités - Formation technique des agents des délégations régionales et des experts d'appui du Siège *(Outils de programmation, de répartition et de ciblage, Outils-types et leur utilisation, manuel de procédure du FCSE)*. - Mise en place d'un dispositif de visio-conférence dans les délégations régionales (en cours).
	EPA	Insuffisance de redevabilité par rapport à l'obligation de résultats	Faible	*Insuffisance de reporting à l'attention du Ministère de tutelle*	Relance des ministères par la CAMOS sur leurs obligations de suivi et de validation des rapports d'exécution des contrats de performance
		Faible exécution des activités	Faible	*Lenteur dans la signature des contrats de performances* *Lenteur dans l'exécution des activités*	Organisation des réunions trimestrielles de suivi Ministère/EPA – CAMOS (état d'avancement de l'exécution du PAAB, difficultés rencontrées et proposition de solutions).
	BCEAO	Perturbations du fonctionnement des comptes ouverts dans les livres de la BCEAO (comptes pivot, séquestre central, séquestres régionaux Niamey, Maradi et Zinder,	Modéré	*Sortie éventuelle de l'UEMOA*	Perspective d'ouverture d'un compte pivot et de comptes séquestres au niveau des banques commerciales en remplacement des comptes ouverts dans les livres de la BCEAO.

Structures impliquées		Risques	Classification	Explications	Mesures de mitigation
		compte séquestre de l'ANFICT)			
Niveau régional et local	Gouvernorats	Insuffisance de coordination régionale des activités	Modéré	*Irrégularité des réunions de coordination*	Réunion annuelle du FCSE tenue à l'échelle régionale
				Non implication de certains acteurs dans les cadres de concertation et de coordination régionale	Tenue de réunions trimestrielles réunissant les acteurs d'exécution et présidées par le SGA du gouvernorat (porte d'entrée du FCSE dans la région). Note formelle des Ministres pour l'implication dans les réunions trimestrielles de tous les acteurs y compris les DR/ANFICT et les Antennes FAFPA.
	Structures régionales du MEF	Inéligibilité des dépenses	Faible	*Insuffisance/défaillance du contrôle financier*	Suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits avec l'appui de l'AT au niveau régional. Organisation d'ateliers sur l'harmonisation des pratiques.
		Faible niveau d'exécution financière	Modéré	*Lenteur du traitement des dossiers au niveau de la chaîne des dépenses (Trésorier régional, Contrôleur financier régional, Directeur régional du Budget)*	Suivi des dossiers par les structures de mise en œuvre Envoi des Autorisation de Dépenses dans les régions au plus tard fin février.
	Communes	Lenteurs dans la réalisation des infrastructures et équipements scolaires	Faible	*Insuffisance de maîtrise des procédures du FCSE (procédures d'opération, gestion financière et passation des marchés) par les Communes*	Renforcement des capacités des communes à toutes les étapes de mise en œuvre des projets d'investissements scolaires (planification / programmation / DAO / rapportage, etc.)
		Infrastructures et équipements scolaires non conformes aux normes et standards de qualité	Faible	*Non application des clauses des contrats de suivi-contrôle des chantiers par les signataires* *Faiblesse du suivi des réalisations des investissements scolaires (infrastructures, équipements et subventions)*	Suivi des recommandations de l'AT Infrastructures par les Communes et les délégations régionales de l'ANFICT. Dans le cadre du programme PME, appliquer deux modalités de maîtrise d'ouvrage, par l'ANFICT et par MEN/A/PL, pour profiter des représentants qualifiés au niveau de ses services déconcentrés pour suivre et contrôler les chantiers Mise à disposition d'une ligne budgétaire dédiée sur ressources propres pour le suivi et contrôle de proximité des chantiers Application des sanctions prévues dans les clauses du contrat

Structures impliquées		Risques	Classification	Explications	Mesures de mitigation
			Faible	*Clientélisme / Collusion entre le maître d'ouvrage et les entreprises*	Dissociation du suivi-contrôle de la Maîtrise d'ouvrage communale (révision de la procédure d'opération y relative)
		Aggravation des disparités intra et intercommunales	Faible	*Absence carte scolaire actualisée*	Dans l'attente de l'opérationnalisation de la carte scolaire, le programme peut se fonder sur l'outil de mesure des vulnérabilités pour réaliser une priorisation régionale.
			Faible	*Faiblesse du ciblage et des priorisations au niveau communal*	Formation des acteurs des communes et des inspections sur le processus de priorisation et de ciblage des établissements dans le respect des critères fixés par le PSEF
	FCC/CGDES	Non-conformité des dossiers de justification (rapport narratif, pièces comptables)	Faible	*Absence de suivi et de reporting sur l'utilisation des subventions par les écoles Insuffisance d'accompagnement des fédérations par la DAGE et ses points focaux*	Formation des membres des fédérations communales sur les outils de justification des subventions (ANFICT et CAMOS)
	FDC/COGES		Faible	*Faiblesse du suivi des Conventions Communes – FCC et Communes - ANFICT*	Accompagnement technique des communes et des structures communautaires dans le respect des conventions et accords (ANFICT et CAMOS)
	CGDES	Indisponibilité de pièces justificatives conformes aux procédures	Faible	*Lenteur dans la collecte et la remontée des pièces justificatives*	Renforcement de capacités des membres des CGDES/COGES sur la qualité et la conformité des pièces justificatives
	COGES		Faible	*Non-conformité des pièces justificatives*	
	Inspections	Insuffisante priorisation des activités par rapport aux objectifs du PSEF	Faible	*Absence d'un processus de planification à l'échelle du département et de la commune*	Formation des inspecteurs et acteurs locaux dans la planification locale de l'éducation
		Insuffisance d'encadrement des établissements	Modéré	*Insuffisance de ressources humaines et matérielles dans les inspections*	Dotation en moyens logistiques (matériel roulant, matériel informatique…) Renforcement des RH
Risques liés à la gestion des marchés publics (passation, exécution, reports, etc.)					
Central et local	Ministères, ANFICT et	Manque de maîtrise du processus de passation de marché	Modéré	*Méconnaissance de la réglementation et des*	Renforcement des capacités des acteurs (CT, STD, etc.) en matière de réglementation et de procédures de passation

Structures impliquées		Risques	Classification	Explications	Mesures de mitigation
	entités territoriales			*procédures de PM par les acteurs*	Rencontre de haut niveau (DIRCAB/PM) pour relancer la mesure de sanctuarisation des cadres.
Local	ANFICT et entités territoriales	Violation des principes fondamentaux des marchés publics	Faible	*Clientélisme, interférences politiques dans l'attribution des marchés*	Sensibilisation des acteurs sur les risques encourus (ARCOP) Renforcement du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) par les OSC Renforcement du contrôle de conformité à tous les niveaux (contrôle financier, ANO) Dématérialisation intégrale (dépôt des offres, évaluation, attribution) Repérage des soumissions suspectes (offres trop similaires, prix anormalement bas/haut). Application des sanctions prévues par les textes réglementaires (autorité contractante)
Central	Ministères, PTF et CAMOS	Présence de dépenses non justifiées ou inéligibles	Modéré	*Non-conformité des passations de marchés conduisant à des anomalies et des dépenses jugées non justifiées, inéligibles ou frauduleuses*	La revue de conformité est faite à deux niveaux : au niveau des PTF du FCSE qui délivrent un ANO sur les plans annuels de passation des marchés et sur les marchés jugés sensibles en raison de leur nature et/ou de leur montant et au niveau du contrôleur financier spécifiquement dédié au FCSE qui contrôle la conformité des passations de marché sur la base des procédures nationales qui sont connues. La revue de qualité interne aux ministères est réalisée par les directions de la passation des marchés des ministères bénéficiaires du FCSE avec l'appui d'experts en passation de marchés dépendant de la CAMOS.
Local	ANFICT et entités territoriales	Faible engouement des soumissionnaires potentiels pour les marchés du FCSE	Faible	*Retards de paiements dus à des reports de crédits* *Perception négative sur la transparence de la commande publique (présomption de corruption dans l'attribution des marchés, simulacres de concurrence)*	Respect des normes de publicité, d'évaluation et d'attribution des marchés (ARCOP, DGCMP/OB) Publication des avis d'attribution (autorités contractantes) Notification aux soumissionnaires non retenus (autorités contractantes) Sensibilisation des prestataires
Central et local	Ministères, ANFICT et	Lenteurs dans la mise en œuvre des processus de	Faible	*Non-respect des calendriers prévisionnels de passation des marchés*	Suivi régulier de la mise en œuvre des PPM (ARCOP) Déconcentration de la validation des PPM Alléger les procédures (réduction des délais de publicité)

Structures impliquées		Risques	Classification	Explications	Mesures de mitigation
	entités territoriales	passation des passations des marchés		*Suspension des prestations de l'ARCOP (élaboration/validation des textes, publication des marchés, gestion des recours et contentieux)*	Validation par le CT et diffusion des documents-types de passation de marchés (DC fournitures et travaux, DRP travaux) élaborés par l'AT
Risques liés à la coordination et au pilotage du programme (efficience)					
Central et deconcentré	CAMOS Agent partenaire DAT	Retards/lenteurs dans la mise en œuvre des réformes visant la transformation du système (conduite du changement)	Modéré	*Cloisonnement du fonctionnement entre les ministères et entre directions d'un même ministère (insuffisance du travail collaboratif)* *Circulation limitée de l'information entre :* - *les Ministères et leurs démembrements,* - *les directions au sein d'un même Ministère*	Développement du travail collaboratif (travail d'équipe) au sein des ministères Renforcement de capacités en management d'équipe au profit des Ministères (DEP, DRFM, DS, DIMS, DR) Développement des groupes de travail inter-ministères (groupes stratégiques ou groupes thématiques). Afin d'assurer leur mobilisation, le budget nécessaire à leur fonctionnement est intégré au budget prévu pour le pilotage du programme par la CAMOS.
	CAMOS et ministères sectoriels		Faible	*Faible implication des acteurs des ministères au niveau central et déconcentré* *Compréhension insuffisante des enjeux par les parties prenantes*	Poursuite du renforcement des capacités des acteurs (appropriation des contenus et outils du PSEF et plus particulièrement des réformes programmées, capacités de coordination et de pilotage)
Central	CAMOS et ministères sectoriels	Difficultés de coordination entre les Ministères	Faible	*Réduction des capacités de la CAMOS*	Finalisation prochaine du processus de mobilisation des fonctionnaires pour pourvoir aux postes vacants. Plaidoyer pour réaliser un diagnostic institutionnel. Appui de l'Agent partenaire pour suivre les demandes auprès des ministères en cas de besoin.

Risques sécuritaires et opérationnels			
Risques	**Classification**	**Explications**	**Mesures de mitigation**
Aggravation du contexte sécuritaire	Modéré	*Insécurité, attaques et menaces des GANE et déplacements de populations dans des zones où de nouvelles salles de classes*	Remontée d'information systématique sur les conditions sécuritaire au Comité technique et

		auront été construites *Fermetures d'écoles hypothéquant les efforts de réduction des disparités scolaires* *Impossibilité pour les entreprises de travailler sur les chantiers, difficultés pour les services concernés d'assurer la supervision du programme, entraînant des retards importants.*	Comité de pilotage. Révision du ciblage pour les activités selon l'évolution du contexte sécuritaire, en renforçant en priorité les écoles d'accueil. Dialogue au sein du Comité de pilotage pour une réallocation de fonds en faveur de l'opérationnalisation des mesures prévues par la SNRV, dont le développement d'outils d'enseignement à distance pour atteindre plus de bénéficiaires.
Emergence de conflits inter- ou intra-communautaires	Faible	*Des conflits entre communautés émergent suite à la priorisation de certaines localités/certaines écoles pour les infrastructures (installation de dispositifs WASH, construction de classes etc.) entrainant le blocage de chantier ou la dégradation des nouvelles installations*	Les critères de ciblages reposent sur des données fiables et sont explicités de façon transparente. Les autorités régionales et locales sont appuyées pour communiquer sur ces critères auprès de toutes les structures communautaires (CGDES, COGES, APE, AME etc) dans les localités ciblées et non ciblées. Des activités de dialogues communautaires sont organisées pour résoudre les conflits.
Mauvaise distribution des matériels d'enseignement/apprentissage et les équipements (ex. motos)	Faible	*Absence de dispositifs de stockage appropriés* *Mauvaise coordination dans la chaine de distribution des matériels et équipements* *Mauvaise répartition ou non distribution effective aux enseignants, élèves et encadreurs pédagogiques (EP) en particulier les kits élèves, les manuels et les motos.*	Des procédures rigoureuses sont en place pour assurer le suivi de la distribution du matériel par les services déconcentrés. Les missions conjointes de suivi permettront de vérifier la bonne réalisation des distributions. Chaque distribution donne lieu à une cérémonie de remise des matériels en présence des CGDES/COGES et APE. Concernant les motos, les Kits et les manuels le ministère les a déjà acquis dans le cadre du FCSE et ses intrants ont été répartis sur la base de besoin identifié à travers la base des données du ministère.
Violences basées sur le genre	Faible	*Exposition des bénéficiaires (cadres techniques, enseignantes, élèves, filles en dehors de l'école) à des risques de violences basées sur le genre dans leur environnement immédiat.*	Le programme intègre une stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre à tous les niveaux : - Formation des cadres nationaux, régionaux et locaux

			- Sensibilisation des acteurs communautaires - Formation des enseignants et mises en place de système de plainte et mécanismes de prévention et réponses au sein des écoles. Le Niger est l'un des quatre pays de la région à avoir mis en œuvre l'initiative « Safe To Learn » (Apprendre en toute sécurité) par l'intermédiaire de l'UNICEF et avec le financement du GAC (2020-2021). Cette expérience a permis de tirer certains enseignements (réf. AIDER LES FILLES À APPRENDRE EN TOUTE SÉCURITE, Étude de cas, Niger : Renforcement du rôle des acteurs communautaires dans l'identification et le référencement des cas de violences faites aux enfants) qui serviront de base aux activités proposées dans le cadre du financement du GEA.
Risques d'abus ou d'exploitation y compris sexuel.	Faible	*Exposition des bénéficiaires (cadres techniques, enseignantes, élèves, enfants en dehors de l'école) à des risques d'abus ou d'exploitation, dans leur environnement immédiat ou de la part de personnels mobilisés pour le programme* *Les travailleurs de construction sur les sites scolaires, majoritairement des hommes, peuvent représenter un risque de violence pour les élèves filles et les enseignantes.*	Le programme intègre une stratégie de prévention contre les risques d'abus et d'exploitation. L'ensemble des cadres nationaux, régionaux et locaux ainsi que les membres du DAT seront formés à la politique de prévention des SEAH de l'Agent partenaire. (Construction scolaire) Toutes les entreprises de construction seront tenues de se conformer aux mesures EAS définies par l'Agent partenaire, et des orientations seront données afin de sensibiliser tous les ouvriers présents pendant les heures/jours de classe.
Risques sociaux			
Faible demande sociale pour l'école publique	Faible	*Perception de l'école publique par les familles (préférence pour d'autres formules d'éducation, état de l'école, faiblesse des acquis scolaires, coûts associés…)*	Le programme intègre des mesures d'incitation à la scolarisation en particulier pour les filles (kits scolaires, bourses etc.).

			Le programme intègre des mesures pour sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation et au rôle des enseignants.
Perturbations du temps scolaire	Faible	*Mouvements sociaux des enseignants contractuels et/ou revendications syndicales des enseignants menant à des interruptions de classe.*	Amélioration du statut des contractuels et déploiement d'activités en faveur d'un meilleur accompagnement des enseignants (notamment poursuite du plan de formation continue des enseignements, encadrement pédagogique de proximité, mini CAPED. Renforcement des capacités des acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les enseignants au niveau local. Veille du comité technique pour une planification adéquate des activités.
		Retards dans les affectations et prise de poste des enseignants (affectation en septembre pour une prise de fonction en octobre, recours sur le processus d'affectation pour raison sociale ou de maladie retardant la prise de poste…) *Défis liés à l'absentéisme et au remplacement des enseignants.*	Plan d'action de suivi/contrôle du temps scolaire déployé Renforcement du dialogue entre les Ministères en charge de l'éducation et de la formation, le Ministère de l'Economie et des Finances et celui de la Fonction Publique
Conflits autour de la priorisation des bénéficiaires, en particulier pour les filles	Faible	*Réactions négatives à la mise en œuvre d'activités en relation avec l'équité de genre et l'inclusion, avec de potentiels blocages voire des représailles à l'encontre des bénéficiaires sélectionnées.*	Mise en place de campagne de sensibilisation sur les barrières spécifiques à la scolarisation des filles et l'importance de l'éducation pour tous, incluant la formation et la coordination avec les autorités locales et les leaders communautaires. Communication transparente sur les critères de ciblage des bénéficiaires à travers les autorités locales. Communication sur l'ensemble des interventions du programme.
Accentuation des disparités de genre	Faible	*Persistance ou accroissement des facteurs qui réduisent l'accès des filles aux établissements et donc leur capacité à bénéficier des interventions (mariages précoces, vulnérabilités économiques, précarité menstruelle).*	Déploiement des paquets d'activités préconisés par la SNAEFFF pour réduire les facteurs structurels, en termes d'infrastructures, d'incitation socio-économique et de prévention de la précarité menstruelle.

			Suivi régulier par la DPSF et rapport aux Comité technique et Comité de pilotage pour étudier les ajustements à réaliser.
Risques environnementaux			
Dommages environnementaux liés au constructions	Faible	*Les chantiers de constructions ne respectent pas les normes en vigueur et engendrent des dommages environnementaux, notamment à travers une mauvaise gestion des déchets de chantier.*	Règlementation nationale partagée aux prestataires au moment de l'appel d'offre et inclue dans les obligations contractuelles. Suivi des chantiers par les autorités (missions de la DIMS et ANFICT) tenant compte du respect de la réglementation. Les sites de construction financés par le FCSE excluent ceux nécessitant des déplacements de population.
Risques climatiques (inondations, chaleur extrême, etc.)	Elevé	*Les risques climatiques affectent négativement le calendrier scolaire et le temps d'apprentissage.*	Il existe un Plan de Contingence National et un Cluster du secteur de l'éducation qui identifient des stratégies d'atténuation et des plans de préparation aux situations d'urgence climatiques et humanitaires. Le mécanisme du Cluster (dirigé par le gouvernement et soutenu par des partenaires : UNICEF et Save the Children en sont les co-responsables) permet de collecter des données sur les écoles, les élèves et les enseignants touchés par les inondations et autres incidents et favorise également la mise en place de réponses rapides et coordonnées aux situations d'urgences.[48] Les subventions accordées au CDGES/COGES soutiennent la mise en œuvre d'actions visant à faciliter la continuité de l'apprentissage en cas de perturbations causées par des incidents climatiques.

[48] Niger - Aperçu des besoins et plan de réponse humanitaire - Cluster Education (March 1, 2024) | OCHA; Stratégie du Cluster Education du Niger sur l'éducation en situations d'urgence, 2021-2023 - Niger | ReliefWeb

Annexes

- **Annexe 1. Cadre de résultat**
- **Annexe 2. Budget**
- **Annexe 3. Calendrier de mise en œuvre indicatif**
- **Annexe 4. Les modalités de Fonctionnement du FCSE**
- **Annexe 5. Critères de Ciblage des Interventions**
- **Annexe 6. Protocoles de protection et garantie (Safeguarding) contre l'exploitation, les abus et harcèlement sexuels**

Official Use Only

Annexe 1. Cadre de résultat

Référence Indicateur	Indicateurs	Année	Valeur de référence			2026			2027			2028			2029			Fin du programme			Sources de Vérification & Responsabilité en matière de collecte de données	Indicateur GEA
			Valeur																			
			Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles		
Effet transformateur : Le temps d'apprentissage annuel est augmenté et la qualité est améliorée, pour les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables (réforme prioritaire)																						
	Volume horaire annuel moyen pour les classes du primaire	2022	600 h			675h			759h			854h			960h			960h				
	Taux Brut d'admission au primaire (F/G)	2024	81.12%	84.01%	78.20%	85.20%	87.50%	82.87%	87.32%	89.30%	85.31%	89.49%	91.13%	87.82%	91.72%	93.01%	90.41%	91.72%	93.01%	90.41%		
	Taux Brut d'admission au cycle de base 2 (F/G)	2024	29.63%	32.05%	28.94%	34.56%	36.88%	33.89%	37.32%	39.56%	36.68%	40.30%	42.43%	39.69%	43.52%	45.52%	42.95%	43.52%	45.52%	42.95%	Annuaires Statistiques MEN/A/PL	
	Taux d'achèvement au primaire (F/G)	2024	42.31%	43.10%	41.53%	45.75%	46.50%	45.01%	47.58%	48.30%	46.86%	49.47%	50.17%	48.78%	51.45%	52.12%	50.79%	51.45%	52.12%	50.79%		
	Taux d'achèvement au cycle de base 2 (F/G)	2024	12.62%	12.50%	12.74%	14.84%	14.47%	15.19%	16.08%	15.57%	16.59%	17.44%	16.76%	18.11%	18.91%	18.03%	19.78%	18.91%	18.03%	19.78%		
Effet intermédiaire 1: La capacité et les conditions d'accueil des établissements scolaires publique et alternatifs s'améliorent surtout pour les filles et au milieu rural.																						
	Taux de déperdition de filles au primaire	2023	24.11%	25.08%	23.53%			14,1%			13,0%			12,0%			11,0%			11,0%	Annuaires Statistiques MEN/A/PL	GEA
	Taux de déperdition de filles au cycle de base 2 (college)	2023	47.49%	48.01%	46.95%			18,3%			16,7%			15,2%			13,6%			13,6%		GEA
Résultat intermédiaire 1.1 : L'augmentation des capacités d'accueil des établissements scolaires, en particulier en zone rurale																						
1.1.1	Nombre de classes paillotes remplacées *	2025	0			150			400			350			100			1,000			Annuaires Statistiques MEN/A/PL	
1.1.2	Nombre de latines séparées construites	2025	0			150			400			350			100			1,000				100% GEA
Résultat intermédiaire 1.2 : Les filles et les enfants vulnérables bénéficient d'incitations pour améliorer leur accès et maintien à l'école																						
1.2.1	Nombre de collèges ruraux de proximité construits	2025	0			3			4			4			0			11			PV de reception	100% GEA
1.2.2	Nombre d'élèves bénéficiaires de bourses	2025	0		0	19,193		19,193	19,193		19,193	19,193		19,193	19,193		19,193	76,772		76,772	Etat de paiement	100% GEA
1.2.2	Nombre d'élèves bénéficiaires de kits d'hygiène	2025	0		0	19,193		19,193	19,193		19,193	19,193		19,193	19,193		19,193	76,772		76,772	PV de reception	100% GEA
1.2.2	Nombre d'élèves bénéficiaires de kits scolaires	2025	0	0	0	122,302	61,100	61,202	122,302	61,100	61,202	122,302	61,100	61,202	122,302	61,100	61,202	489,208	244,400	244,808	PV de reception	
1.2.3	Nombre d'élèves des établissements bénéficiaires de subventions pour la mise en oeuvre du PAAQ	2025	0	0	0	398,202	208,859	189,343	398,202	208,859	189,343	398,202	208,859	189,343	398,202	208,859	189,343	1,592,808	835,436	757,372	Rapport opérationnel et financier ANFICT	48% GEA
1.2.3	Nombre de CGDES/COGES ayant bénéficié d'une subvention pour la mise en oeuvre du PAAQ	2025	0			2,020			2,020			2,020			2,020			2,020				48% GEA
1.2.3	Nombre de CGDES/COGES ayant exécuté leurs PAAQ à 100%	2025	0			648			1,105			1,562			2,020			2,020			Rapport d'activités DAGE	
Résultat intermédiaire 1.3 : L'augmentation du nombre d'enfants, en particulier les jeunes filles, inscrits dans les parcours alternatifs																						
1.3.1	Nombre de CCEAJ ouverts	2025	0			150			150			150			150			150			Annuaire statistique MEN/A/PL	100% GEA
1.3.2	Nombre d'EFAC/CPJ réhabilités et équipés	2025	0			4			8			4			0			16			Rapport annuel MJS- MRC/PVS	100% GEA
1.3.1	Nombre de filles scolarisées dans les CCEAJ	2025	-	-	-	4,500	1,500	3,000	4,500	1,500	3,000	4,500	1,500	3,000	4,500	1,500	3,000	18,000	6,000	12,000	Annuaire statistique MEN/A/PL	100% GEA
1.3.2	Nombre de filles scolarisées dans les EFAC/CPJ	2024	4,022	1,372	2,650	5,621	1,815	3,806	6,352	2,127	4,225	6,905	2,180	4,725	7,195	2,195	5,000	7,195	- 10,561	17,756	Rapport annuel MJS- MRC/PVS	100% GEA

Référence Indicateur	Indicateurs	Année	Valeur de référence			2026			2027			2028			2029			Fin du programme			Sources de Vérification & Responsabilité en matière de collecte de données	Indicateur GEA
			Valeur																			
			Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles		
Effet intermédiaire 2 : Les enseignants formés et outillés dispensent un enseignement de qualité, inclusif et sensible au genre																						
	Pourcentage des élèves de 2ème année atteignant le niveau 2 en lecture	2022	42.9%			57.4%									76,8%			76,8%			Rapport d'évaluation nationale DECOS	
	Pourcentage des élèves de 2ème année atteignant le niveau 2 en Mathématiques	2022	34.5%			49.4%									70,8%			70,8%			Rapport d'évaluation nationale DECOS	
Résultat intermédiaire 2.1 : Les pratiques enseignantes sont améliorées **																						
2.1.2	Nombre d'enseignants et encadreurs formés sur les thématiques relatives aux programmes révisés	2025	-	-	-	-	-	-	16,310			13,971	-	-	-	-	-	30,281			Rapport d'activités DFIC	
2.1.2	Nombre d'enseignants formés sur la pédagogie sensible au genre	2025	-	-	-	-	-	-	16,310			13,971	-	-	-	-	-	30,281				100% GEA
2.1.2	Nombre de CAP-ED réalisé (sessions de formation continue)	2023	1,618			1,643			1,669			1,698			1,718			6,728				
2.1.3	Nombre d'enseignants suivis dans leur pratique de classe	2024	-	-	-	-	-	-	13,971			15,110			-	-	-	29,081				
2.1.3	Nombre d'évaluations nationales des acquis scolaires mises en oeuvre avec l'appui du programme	2025	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-			1			2			Rapport d'évaluation nationale DECOS	
Résultat intermédiaire 2.2 : Les intrants pédagogiques sont améliorés et disponibles dans les établissements scolaires																						
2.2.1	Nombre de manuels scolaires en Maths acquis et distribués (fille/garcon)	2025	0	0	0	320,497	160,248	160,249	274,532	137,266	137,266	0	0	0	0	0	0	595,029	297,514	297,515	Rapport d'activités DRFM	
2.2.1	Nombre de manuels scolaires en Lecture acquis et distribués (fille/garcon)	2025	0	0	0	320,497	160,248	160,249	274,532	137,266	137,266	0	0	0	0	0	0	595,029	297,514	297,515		
2.2.2	Nombre de guides d'enseignants distribués, en lecture (Programme révisé)	2025	0	0	0	15,110			13,971			0	0	0	0	0	0	29,081				
2.2.2	Nombre de guides d'enseignants distribués, en mathématiques (Programme révisé)	2025	0	0	0	15,110			13,971			0	0	0	0	0	0	29,081				
Effet intermédiaire 3 : La gouvernance du secteur de l'éducation est améliorée pour un meilleur pilotage et coordination.																						
	Taux d'exécution du FCSE	2022	59.94%			60%			65%			70%			80%			80%			RAE du PSEF	
Résultat intermédiaire 3.1 : L'augmentation du nombre d'acteurs formés et appuyés en matière de gestion et de pilotage																						
3.1.1	Nombre de membres des Federations de CGDES/COGES formés sur les thématiques relatives à la scolarisation des filles et la lutte contre les violences basées sur le genre, sur les VGMS, sur leurs rôles et responsabilités et sur le DSTS (23 Fédérations communales pour les CGDES et les 52 Fédérations départementales)	2025	0			225			225									450			Rapport d'activités DAGE	100% GEA
3.1.1	Nombre de CGDES/COGES qui mettent en oeuvre les activités de lutte contre les VBG & VGMS	2025	0			2,020			2,020			2,020			2,020			2,020			Rapport d'activités DAGE	100% GEA
3.1.1	Nombre de communes couvertes par la campagne de prévention des mariages précoces	2025	0			126			173			219			266			266			Rapport d'activités DPSF	100% GEA
3.1.2	Nombre de réunions du Groupe National de Travail sur la Scolarisation des filles	2025	0			5			5			5			5			20			Rapport d'activités DPSF	100% GEA
Résultat intermédiaire 3.2 : Les acteurs de mise en œuvre du FCSE gèrent le fonds dans les délais et de manière efficace																						
3.2.1	Nombre d'acteurs locaux formés aux outils de gestion décentralisée et déconcentrée	2025	0	0	0	792			792			792	-	-	792		-	3,168			Rapport d'activités DAGE	
3.2.1	Une planification annuelle, des rapports financiers et de mise en œuvre disponibles annuellement (DPPD, PAP, PAA, PRAA, RAP, RAE, RRAE, RF/FCSE)	2025	0			8			8			8			8			32			Rapport d'activités DEP	

* Note 1: 510 salles de classe additionnelles seront exécutées en cas de mobilisation de la part complémentaire et seront intégrées le moment venu dans les cibles d'indicateur.

** Note 2: La mobilisation de la part complémentaire permettra d'organiser la formation d'enseignants conformément au plan de formation continue développé par le Ministère suite à l'évaluation de PASEC 2019.

Annexe 2 : Budget

Le tableau ci-dessous présente la répartition du budget par axe, résultat et année de mise en œuvre :

	Année 1 (2026)	Année 2 (2027)	Année 3 (2028)	Année 4 (2029)	TOTAUX
Axe 1 : Amélioration des infrastructures, en quantité et en qualité, et la diversification d'offres	**9 896 382,33**	**16 477 129,33**	**19 910 879,33**	**12 728 254,33**	**59 012 645,33**
Résultat intermédiaire 1.1 : Augmentation des capacités d'accueil des établissements scolaires, en particulier en zone rurale	3 819 375,0	10 185 000,0	13 686 750,0	7 321 125,0	35 012 250,0
Résultat intermédiaire 1.2 : Les filles et les enfants vulnérables bénéficient d'incitations pour améliorer leur accès et maintien à l'école	5 555 130,00	5 742 380,00	5 742 380,00	4 993 380,00	22 033 270,0
Résultat intermédiaire 1.3: Augmentation du nombre d'enfants, en particulier les jeunes filles, inscrits dans les parcours alternatifs	521 877,33	549 749,33	481 749,33	413 749,33	1 967 125,33
Axe 2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages	**647 862,70**	**7 364 500,19**	**6 720 511,57**	**1 030 692,77**	**15 763 567,23**
Résultat intermédiaire 2.1 : Les pratiques enseignantes sont améliorées	647 862,70	3 574 015,31	3 470 156,05	1 030 692,77	8 722 726,83
Résultat intermédiaire 2.2. Les intrants pédagogiques sont améliorés et disponibles dans les établissements scolaires	-	3 790 484,88	3 250 355,52	-	7 040 840,40
Axe 3 : Amélioration du pilotage et de la coordination du secteur	**1 065 703,86**	**1 347 007,86**	**1 252 537,86**	**1 168 537,86**	**4 833 787,44**
Résultat intermédiaire 3.1. Augmentation du nombre d'acteurs formés et appuyés en matière de gestion et de pilotage	163 470,21	163 470,21	69 000,21	45 000,21	440 940,83
Résultat intermédiaire 3.2. Les acteurs de mise en œuvre du FCSE gèrent le fonds dans les délais et de manière efficace	902 233,65	1 183 537,65	1 183 537,65	1 123 537,65	4 392 846,60
COÛTS D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENT PARTENAIRE	**1 075 449,64**	**1 003 701,04**	**1 050 992,23**	**1 059 857,09**	**4 190 000,00**
TOTAL	12 685 398,53	26 192 338,43	28 934 921,00	15 987 342,05	
GRAND TOTAL					**83 800 000**

La présentation suivante détaille la répartition des financements par année, par axe, résultat intermédiaire et produit :

Activité #	Composante / sous-composante / activité	Coût annuel 2026	Coût annuel 2027	Coût annuel 2028	Coût annuel 2029	COÛT TOTAL DE LA LIGNE
1	**Axe 1 : Amélioration des infrastructures, en quantité et en qualité, et la diversification d'offres**	**9 896 382**	**16 477 129**	**19 910 879**	**12 728 254**	**59 012 644**
1,1	Résultat intermédiaire 1.1 : Augmentation des capacités d'accueil des établissements scolaires, en particulier en zone rurale	3 819 375	10 185 000	13 686 750	7 321 125	35 012 250
1.1.1	Produit 1.1.1: Salles de classe construites et équipées en remplacement des classes paillotes	2 926 875	7 805 000	11 604 250	6 726 125	29 062 250
1.1.2	Produit 1.1.2: Blocs de latrines séparées construits	892 500	2 380 000	2 082 500	595 000	5 950 000
1.2	Résultat intermédiaire 1.2 : Les filles et les enfants vulnérables bénéficient d'incitations pour améliorer leur accès et maintien à l'école	5 555 130	5 742 380	5 742 380	4 993 380	22 033 270
1.2.1	Produit 1.2.1: Collèges ruraux construits	561 750	749 000	749 000	0	2 059 750
1.2.2	Produit 1.2.2 : Soutien aux filles et aux élèves vulnérables pour leur maintien scolaire	3 666 040	3 666 040	3 666 040	3 666 040	14 664 160
1.2.3	Produit 1.2.3: Subvention et renforcement des capacités des COGES et CGDES	1 327 340	1 327 340	1 327 340	1 327 340	5 309 360
1.3	Résultat intermédiaire 1.3: Augmentation du nombre d'enfants, en particulier les jeunes filles, inscrits dans les parcours alternatifs	521 877	549 749	481 749	413 749	1 967 124
1.3.1	Produit 1.3.1 : CCEAJ ouverts et offrent une éducation non formelle de qualité	347 784	347 784	347 784	347 784	1 391 136
	Produit 1.3.2: CPJ et EFAC sont fonctionnels et offrent une formation professionnelle de qualité	174 093	201 965	133 965	65 965	575 988
2	**Axe 2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages**	**647 863**	**7 364 500**	**6 720 512**	**1 030 693**	**15 763 568**

Activité #	Composante / sous-composante / activité	Coût annuel 2026	Coût annuel 2027	Coût annuel 2028	Coût annuel 2029	COÛT TOTAL DE LA LIGNE
2,1	Résultat intermédiaire 2.1 : Les pratiques enseignantes sont améliorées	647 863	3 574 015	3 470 156	1 030 693	8 722 727
2.1.1	Produit 2.1.1: Les programmes d'enseignement de base révisés et contextualisés	147 840	21 120	0	0	168 960
2.1.2	Produit 2.1.2. Les capacités des enseignants sont renforcées	388 335	2 787 874	2 406 220	388 335	5 970 764
2.1.3	Produit 2.1.3. Évaluation annuelle des acquis scolaires des élèves réalisée	111 688	765 021	1 063 936	642 358	2 583 003
2,2	Résultat intermédiaire 2.2. Les intrants pédagogiques sont améliorés et disponibles dans les établissements scolaires	0	3 790 485	3 250 356	0	7 040 841
2.2.1	Produit 2.2.1: Enfants de CI et CP des communes les plus vulnérables disposent de manuels de lecture et de mathématiques	0	3 739 132	3 202 874	0	6 942 006
2.2.2	Produit 2.2.2: Enseignants des écoles des communes les plus vulnérables disposent de guides pédagogiques	0	51 353	47 482	0	98 835
3	**Axe 3 : Amélioration du pilotage et de la coordination du secteur**	**1 065 704**	**1 347 008**	**1 252 538**	**1 168 538**	**4 833 788**
3,1	Résultat intermédiaire 3.1. Augmentation du nombre d'acteurs formés et appuyés en matière de gestion et de pilotage	163 470	163 470	69 000	45 000	440 940
3.1.1	Produit 3.1.1. Acteurs locaux formés et appuyés pour une meilleure gestion des enseignements/apprentissages	118 470	118 470	24 000	0	260 940
3.1.2	Produit 3.1.2. La coordination intersectorielle autour de la promotion de l'éducation des filles renforcée	45 000	45 000	45 000	45 000	180 000

Activité #	Composante / sous-composante / activité	Coût annuel 2026	Coût annuel 2027	Coût annuel 2028	Coût annuel 2029	COÛT TOTAL DE LA LIGNE
3.2	Résultat intermédiaire 3.2. Les acteurs de mise en œuvre du FCSE gèrent le fonds dans les délais et de manière efficace	902 234	1 183 538	1 183 538	1 123 538	4 392 848
3.2.1	Produit 3.2.1. Une planification annuelle, des rapports financiers et de mise en œuvre disponible annuellement	77 000	358 304	358 304	298 304	1 091 912
3.2.2	Produit 3.2.2. Les acteurs de mise en œuvre du FCSE formés et accompagnés	376 994	376 994	376 994	376 994	1 507 976
3.2.3	Produit 3.2.3. Un dispositif d'assistance technique mis en place et répond aux besoins des acteurs	448 240	448 240	448 240	448 240	1 792 960
	COÛTS D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENT PARTENAIRE	**1 075 450**	**1 003 701**	**1 050 992**	**1 059 857**	**4 190 000**
	Supervision du programme	335 360	335 360	382 960	382 960	1 436 640
	Gestion du programme (bureau-pays uniquement)	740 090	668 341	668 032	676 897	2 753 360
	TOTAL	**12 685 399**	**26 192 338**	**28 934 921**	**15 987 342**	**83 800 000**
	GRAND TOTAL					**83 800 000**

Annexe 3. Calendrier de mise en œuvre indicatif

Le tableau ci-dessus donne des indications sur le démarrage des activités pour chacun des produits du programme ainsi que la période d'exécution. Il fournit également des informations sur la modalité d'exécution financière de chaque produit et la structure responsable de l'exécution des activités du produit.

Activité #	Composante / sous-composante / activité	2026	2027	2028	2029	RESPONSABLE EXECUTION	MODALITE EXECUTION FINANCEMENT
1	**Axe 1 : Amélioration des infrastructures, en quantité et en qualité, et la diversification d'offres**						
1,1	**Résultat intermédiaire 1.1 : Augmentation des capacités d'accueil des établissements scolaires, en particulier en zone rurale**						
1.1.1	Produit 1.1.1: Salles de classe construites et équipées en remplacement des classes paillotes					MEN/A//PL	FCSE
1.1.2	Produit 1.1.2: Blocs de latrines séparées construits					MEN/A/PL	FCSE
1.2	**Résultat intermédiaire 1.2 : Les filles et les enfants vulnérables bénéficient d'incitations pour améliorer leur accès et maintien à l'école**						
1.2.1	Produit 1.2.1: Collèges ruraux construits					MEN/A/PL	FCSE
1.2.2	Produit 1.2.2 : Soutien aux filles et aux élèves vulnérables pour leur maintien scolaire					MEN/A/PL	FCSE
1.2.3	Produit 1.2.3: Subvention et renforcement des capacités des COGES et CGDES					MEN/A/PL	FCSE
1.3	**Résultat intermédiaire 1.3: Augmentation du nombre d'enfants, en particulier les jeunes filles, inscrits dans les parcours alternatifs**						
1.3.1	Produit 1.3.1 : CCEAJ ouverts et offrent une éducation non formelle de qualité					MEN/A/PL	FCSE
	Produit 1.3.2: CPJ et EFAC sont fonctionnels et offrent une formation professionnelle de qualité					MJCAS	FCSE
2	**Axe 2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages**						
2,1	**Résultat intermédiaire 2.1 : Les pratiques enseignantes sont améliorées**						
2.1.1	Produit 2.1.1: Les programmes d'enseignement de base révisés et contextualisés					FCSE	
2.1.2	Produit 2.1.2. Les capacités des enseignants sont renforcées					MEN/A/PL	FCSE

Activité #	Composante / sous-composante / activité	2026	2027	2028	2029	RESPONSABLE EXECUTION	MODALITE EXECUTION FINANCEMENT
2.1.3	Produit 2.1.3. Evaluation annuelle des acquis scolaires des élèves réalisée					MEN/A/PL	FCSE
2,2	**Résultat intermédiaire 2.2. Les intrants pédagogiques sont améliorés et disponibles dans les établissements scolaires**						
2.2.1	Produit 2.2.1: Enfants de CI et CP des communes les plus vulnérables disposent de manuels de lecture et de mathématiques					MEN/A/PL	FCSE
2.2.2	Produit 2.2.2: Enseignants des écoles des communes les plus vulnérables disposent de guides pédagogiques					MEN/A/PL	FCSE
3	**Axe 3 : Amélioration du pilotage et de la coordination du secteur**						
3,1	**Résultat intermédiaire 3.1. Augmentation du nombre d'acteurs formés et appuyés en matière de gestion et de pilotage**						
3.1.1	Produit 3.1.1. Acteurs locaux formés et appuyés pour une meilleure gestion des enseignements/apprentissages					MEN/A/PL	FCSE
3.1.2	Produit 3.1.2. La coordination intersectorielle autour de la promotion de l'éducation des filles renforcée					MEN/A/PL	FCSE
3.2	**Résultat intermédiaire 3.2. Les acteurs de mise en œuvre du FCSE gèrent le fonds dans les délais et de manière efficace**						
3.2.1	Produit 3.2.1. Une planification annuelle, des rapports financiers et de mise en œuvre disponible annuellement					Ministéres/CAMOS	FCSE
3.2.2	Produit 3.2.2. Les acteurs de mise en œuvre du FCSE formés et accompagnés					Ministères	FCSE
3.2.3	Produit 3.2.3. Un dispositif d'assistance technique mis en place et répond aux besoins des acteurs						UNICEF
	COÛTS D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENT PARTENAIRE						
	Supervision du programme						
	Gestion du programme (bureau-pays uniquement)						

Annexe 4 : Les modalités de Fonctionnement du FCSE

Le dispositif harmonisé du FCSE est un des instruments de financement externe du Plan Sectoriel qui suppose un alignement maximal sur la politique sectorielle. Les procédures de gestion du FCSE énoncées dans son manuel sont totalement alignées aux procédures nationales, conformément à la Déclaration de Paris[49]. Il répond ainsi aux exigences et aux critères de l'alignement tels que définis et souhaités par le PME dans sa Charte. Par ailleurs, il existe des dispositions de dialogue entre la partie nationale et les contributeurs du Fonds Commun pour réviser et adapter le manuel de procédures, afin de garantir une meilleure coordination, une gestion flexible et efficace des ressources, et de répondre aux spécificités du contexte local, tout en respectant les priorités locales et les exigences des partenaires. Ces ajustements soumis à l'avis de non-objection des contributeurs du FCSE visent à assurer une mise en œuvre optimale du présent programme au regard de la situation transitoire des collectivités locales. Les fonds du FCSE sont inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'État au sein de lignes dédiées au niveau de chaque ministère technique et de la Primature, selon la nomenclature des budgets programmes. Les fonds ne sont pas fongibles avec ceux du budget de l'État et sont sanctuarisés (mesure dérogatoire).

Les ressources du FCSE ne font pas l'objet de régulation budgétaire ; ce qui les rend disponibles même dans un contexte de tension budgétaire, permettant ainsi aux ministères d'avoir la main sur la programmation de ces ressources, dans la limite du périmètre éligible au financement du PME.

Les crédits sont planifiés en parallèle des ressources nationales, et en complémentarité avec les projets financés par d'autres bailleurs, sur la base de l'analyse des performances du système, réalisée annuellement.

Pour pallier les difficultés de suivi et de coordination et avoir un effet d'entrainement sur les taux d'exécution, une Cellule Centrale de Comptabilisation (CCC/CAMOS) a été implantée au sein de la CAMOS sous la tutelle du ministère des Finances.

Ainsi, la coordination du FCSE est prise en charge par les instances suivantes :

- Le Comité national de pilotage du PSEF (COPIL/PSEF) ;
- Le Comité technique national de coordination ;
- La Revue annuelle conjointe du secteur de l'éducation ;
- Le Comité technique du FCSE (CT/FCSE) ;
- La CAMOS, qui assure la coordination du FCSE.

Le FCSE est exécuté à travers les entités suivantes :

- Le ministère des Finances ;
- Les ministères en charge de l'éducation et la formation œuvrant à la réalisation du PSEF et du PTSEF ;
- La CAMOS ;
- Les Directions régionales du secteur de l'éducation et de la formation ;
- Les Collectivités territoriales ;
- Les organismes autonomes ou établissements publics du secteur de l'éducation sous tutelle des ministères sectoriels ;
- Les écoles et les établissements d'enseignement et de formation ;
- Les universités nationales et régionales ;
- L'ANFICT.

[49] La Déclaration de Paris prône **: i)** la simplification des procédures des donateurs et leur alignement sur les procédures nationales ; **ii)** l'octroi de délégation suffisante aux partenaires de mise en œuvre du terrain – pour leur responsabilisation et autonomisation à terme.

Les PTF-FCSE ont la responsabilité de veiller à la bonne gestion technique et financière et au respect des procédures du FCSE dans le cadre de l'exécution des dépenses du FCSE. Ils s'assurent que la mise en œuvre des ressources et le rapportage respectent le cadre réglementaire en vigueur et suivent les critères d'efficience.

Dans le cadre du présent programme, au regard des objectifs visés et du type d'interventions prévues, l'exécution des dépenses sera en grande partie opérée par les structures déconcentrées et décentralisées.

Le financement au profit des communes et des régions transitera, comme le prévoit la législation, par l'ANFICT (Agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités territoriales), sous forme de délégations de crédits adossées à un contrat de performance avec les ministères techniques concernés. Cela concerne les activités transférées aux collectivités à savoir principalement les dépenses de construction, de réhabilitation, d'équipement et de subventions des établissements scolaires.

Étant donné les ordonnances prises en avril et juin 2024 portant dissolution des conseils régionaux, communaux et de ville, il est urgent de doter les collectivités de nouveaux organes pour jouer provisoirement le rôle des organes délibérants dissouts. Ces nouveaux organes, à défaut d'être des organes délibérant à part entière, joueront au moins un rôle d'organes consultatifs. Ces nouveaux organes comprendront, entre autres, les représentants des Fédérations Communales des CGDES et des COGES (FCC) et les responsables des services déconcentrés de l'Éducation et de la Formation. Dans l'immédiat, le manuel de procédures du FCSE a été amendé afin de prendre en compte cette situation et de pouvoir avancer dans les procédures d'engagements sans vote des conseils délibérant.

Enfin, des contrats de performance/d'objectifs sont formalisés entre :

- Les organismes à gestion autonomes (École Normale d'Instituteurs (ENI), École Normale Supérieure (ENS), Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), etc.) et leur ministère de tutelle, d'une part ;
- Et entre les services du MEN/A/FP/PLN, entre les services du MJACS, entre les services du MES (« établissement – inspection », « inspection – directions régionale », « direction régionale – secrétariat général », « direction technique centrale – secrétariat général »).

Ces contrats répondent au besoin de redevabilité et de gestion axée sur les résultats et la responsabilité.

Manuel de procédures du FCSE

Élaboré à la création du FCSE en 2017, ce vadémécum décrit les dispositions générales, parmi lesquelles la gestion comptable, la passation des marchés, le renforcement des capacités dont l'assistance technique déployée, les responsables d'exécution, le mécanisme de coordination, les mécanismes de décaissement des PTF et les mouvements de fonds et enfin les différents audits (interne, conseil, externe), les procédures d'opération et les procédures d'exécution financières
Le manuel de procédure met en exergue les 5 principes suivants pour le FCSE :

- L'alignement aux procédures nationales appliquées chaque fois que possible et complétées par des dispositions nouvelles définies sur la base des bonnes pratiques des acteurs nationaux ;
- L'appropriation par les acteurs nationaux des opérations et des financements du FCSE pour une meilleure exécution des activités par les Ministères en charge de l'éducation et de la formation ;
- La définition des règles renforçant et clarifiant les rôles et les relations entre les parties prenantes de l'exécution du FCSE sur la base des dispositions prévues à cet effet ;
- La traçabilité des crédits en Loi de finances ;
- La sanctuarisation des ressources du FCSE dans des comptes séquestres.

Le manuel est un document très complet et détaillé par type d'opération et d'exécution. Il a été révisé en août 2024 pour prendre en compte les différentes recommandations qui figurent dans les nombreux rapports, comptes-rendus de réunions et études qui existent au sujet du FCSE, de son fonctionnement, son exécution, ses capacités de gestion et son efficacité[50].

Ainsi, les recommandations du rapport d'audit-conseil de la mise en œuvre du FCSE en 2023 datant du mois d'avril 2024 ont été prises en compte partiellement en proposant des modèles de Termes de référence, et de Plan de passation de Marché afin d'améliorer la qualité des opérations des Directions Régionales et des Ministères. La vulgarisation du code de gestion et d'utilisation des subventions a également été faite avec la déclinaison de deux procédures d'opération pour les subventions selon les structures bénéficiaires (CGDES -OP11, COGES-ES – OP12). Deux autres procédures d'opération ont été ajoutées pour pallier les manquements identifiés en la matière dans les rapports de l'ANFICT correspondants à ces types d'activités : la programmation des infrastructures par les CT (OP14) et la contractualisation de structures privés ou d'ONG pour la Délégation de Maitrise d'Ouvrage par les CT (OP15) dans le cas où la maitrise d'ouvrage est transférée aux CT directement. Des modèles ont également été ajoutés en annexe pour aider les acteurs de terrain à harmoniser les pratiques en matière de lancements de dossier d'appel d'offre dans le cas de marché de services de consultant ou de plan de passation de marché. D'autres outils, canevas et modèles sont désormais disponibles en annexe tels qu'un canevas de rapport mensuel financier, un récapitulatif des rôles des acteurs, un tableau de suivi de l'exécution du FCSE, un tableau de suivi des conventions, un modèle de convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par les CT, ou encore de contrat de performance.

Toutefois, dans le cadre du travail d'évaluation conduit en 2025, de nouvelles recommandations sont prises en compte pour poursuivre l'amélioration du manuel de procédures et contribuer à améliorer le fonctionnement du FCSE. En premier lieu, le manuel de procédure ne comporte pas de fiches ou d'outils visuel pour permettre à son utilisateur de positionner son action et les activités qui lui incombent dans l'espace-temps, que ce soit par le prisme des cycles de planification et de suivi, ou encore dans le référentiel de l'année scolaire en cours ou à venir. L'intégration d'un tel support appuierait les acteurs, en particulier des niveaux déconcentrés, à mieux comprendre le cycle de planification, exécution et suivi par rapport au cycle budgétaire, annuel, au cycle de planification du budget national et FCSE et à l'année scolaire, et de mieux anticiper ses besoins.

Par ailleurs, il est actuellement très compliqué de pouvoir estimer la charge de travail que l'exécution et le suivi du FCSE représentent pour chaque acteur concerné, en particulier pour certains acteurs clés tels que l'ANFICT. Ainsi, dans la prochaine révision du manuel de procédure, il est suggéré d'intégrer l'ANFICT (DR et DG) dans la liste des acteurs et décliner ses rôles et responsabilités en matière d'accompagnement financier, exécution fiduciaire et potentiellement technique, de sorte que l'on parvienne à mieux évaluer le poids qui pèse sur cette structure à tous les niveaux et mettre en place un processus d'appui à l'ANFICT idoine. Enfin, l'évaluation de 2025 recommande d'intégrer une procédure d'opération de suivi et évaluation et suivi des recommandations des audits conseils, internes et externes ainsi qu'un un dispositif de gestion des plaintes, dénonciations, fraudes et corruption. L'introduction d'un tel dispositif permettra d'améliorer les pratiques dans la mise en œuvre et le suivi du FCSE et donnera de nouvelles opportunités de partenariat au sein du FCSE, dans le cas de partenaires particulièrement attachés à ces principes (notamment la Banque Mondiale).

[50] Les principaux documents qui nourrissent les constats et recommandations qui figurent dans les sous-parties suivantes sont les suivants : Webinar de Présentation du Fonds Commun du Secteur de l'Éducation / Avril 2024/Coordonné par la Coopération Suisse ; Rapport d'Audit Conseil COFIMA Avril 2024 ; 3 Rapports généraux d'exécution des convention 01-EN/Subventions_COGES-ES_CGDES/02-EP_Infrstructures_CB1/03-ES_Infrastrucutres_Equipeemnt_CB2 de l'ANFICT relativement aux Conventions datant de 2021 signes avec les Ministères de rattachement ; Rapport de mission d'évaluation des capacités fiduciaires du FCSE menée pour le compte de la Banque mondiale ; rapport mensuel d'activité n40 de l'Assistant technique K2 « Expert technique en appui à la planification et au Suivi-Évaluation » ; Extraits des rapports mensuels de Janvier 2025 de 13 autres AT K3-K15

Modalités de gestion fiduciaire

Modalités de versement des fonds : les décaissements des partenaires du FCSE sont réalisés sur un compte pivot et de préférence en une tranche annuelle selon les besoins de trésorerie et après appréciation positive par les PTF du FCSE des documents listés dans le manuel de procédures. Le Trésorier général procède à l'approvisionnement des comptes séquestres à partir du compte pivot après avis des PTF.

Passation de marchés : les procédures de passation des marchés publics applicables sont les procédures nationales. Les PTF du FCSE délivrent des avis de non-objection sur les marchés les plus sensibles (contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée, contrats et conventions-types avec les EPA etc.) ainsi que sur les marchés au-delà d'un certain seuil[51]. La déclaration d'intégrité est intégrée aux documents nationaux d'appel d'offres. Sur le plan environnemental et social, la réglementation nationale est suivie. Les programmes de constructions du FCSE excluent les sites nécessitant des déplacements de population.

Gestion financière et suivi comptable : les fonds du FCSE sont inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'État au sein de lignes dédiées selon la nomenclature des budgets programmes. Les fonds ne sont pas fongibles avec ceux de l'État et sont sanctuarisés. Les financements sont domiciliés dans un compte pivot et alimentent neuf comptes séquestres ouverts au nom du Trésor à la BCEAO et dans des banques commerciales : un compte pour les dépenses du niveau central et un pour les dépenses exécutées par les services déconcentrés dans chacune des huit régions. Une cellule centrale de comptabilisation est implantée à la CAMOS. Elle est composée d'un comptable à temps plein et d'un aide-comptable (appuyés par les experts en gestion fiduciaire) et fait le lien avec le comptable désigné au ministère des Finances. Toutes les procédures en vigueur du FCSE le resteront. S'agissant des CGDES, les subventions transitent par l'ANFICT sous forme de délégations de crédits adossées à une convention avec le ministère de l'Enseignement primaire.

Gestion des risques fiduciaires : Dans le cadre de la gestion des risques fiduciaires, le FCSE utilise pleinement les systèmes nationaux de gestion du risque fiduciaire : des audits internes sont réalisés par l'Inspection générale des Finances et la Cour des Comptes peut également effectuer des contrôles a posteriori de l'emploi des ressources du FCSE. Deux missions d'audit-conseil par an ainsi que des audits externes sont réalisés par un cabinet recruté par le coordonnateur du FCSE en concertation avec les contributeurs du FCSE. Des mesures additionnelles ont également été mises en place :

1. La traçabilité des dépenses et la sanctuarisation des ressources dans des comptes de liquidités dédiés ;
2. Des rapprochements comptables sont réalisés et transmis chaque mois ainsi que les relevés des comptes bancaires du FCSE, aux PTF ;
3. La production mensuelle de rapports financiers qui retracent la situation budgétaire et comptable des services centraux et déconcentrés
4. La mise en place de mesures de contrôle ex ante sur le plan de passation des marchés et certains marchés
5. Des avis de non-objection sur les PAAB et PRAAB annuels (y compris leur version révisée en lien avec la loi de Finances rectificative) ;
6. Les contrôles ex-post avec les audits annuels de contrôle externe sur les dépenses et les comptes du FCSE
7. L'installation d'un système de comptabilisation parallèle avec le logiciel TomPro, en complément au SIGFIP, et la mise en place d'une cellule centrale de comptabilisation du FCSE à la CAMOS.

[51] Au-delà de 500 M FCFA pour les marchés de travaux, 100 M FCFA pour les marchés de fournitures et d'équipements et 50 M FCFA pour les marchés de prestation intellectuelle.

Le dispositif d'assistance technique et le manuel de procédures du FCSE fixant l'ensemble des dérogations aux procédures nationales et les règles de planification, de rapportage, de gestion budgétaire, comptable et financière, sont aussi des mesures de mitigation des risques.

Capacités d'absorption du FCSE et mesures d'amélioration

Depuis la mise en place en 2017 du format actuel du FCSE selon son modèle de procédure, plus de 87 milliards de FCFA ont été mis à disposition du secteur de l'éducation/formation à travers cette modalité de financement pour financer les planifications annuelles des ministères et de la CAMOS (149,34 millions d'euros). Les fonds alloués au FCSE ont augmenté d'année en année jusqu'en 2023, tout comme le nombre de partenaires qui est passé de 4 en 2017 à 8 en 2023.

Au début de l'année 2023, le FCSE rassemblait ainsi les financements de 8 partenaires au développement : AFD, Coopération luxembourgeoise, Coopération suisse, Norvège, UNICEF, Union européenne, GPE et Canada. L'AFD était le coordonnateur des partenaires du FCSE. Les activités financées via le FCSE ont continué à être mises en œuvre au cours du 2ème semestre 2023 mais selon un rythme ralenti en raison du blocage des comptes logés à la BCEAO (6 comptes sur les 11 ouverts pour le FCSE). Depuis janvier 2025, l'UNICEF est devenu l'Agent partenaire, chef de file des partenaires du FCSE, la Coopération Suisse ayant quant à elle repris le rôle d'agence de coordination du GPLE à l'Union européenne, dans un rôle de maintien du dialogue, de coordination des interventions et de recherche de synergies techniques et financières et de mutualisation des outils et pratiques de pilotage.

Le rapport d'évaluation des dispositifs de fonds communs sectoriels note que les taux d'exécution financière sur les mandatements du FCSE Niger sont relativement bons, et que les constructions et surtout les subventions assurées sur fonds FCSE ont bénéficié d'un cadre de gestion financière particulièrement rigoureux, sur lesquels il conviendra de s'appuyer dans les prochaines étapes de mise en oeuvre de la stratégie éducative, en apportant certaines améliorations[52]. Toutefois, il est à noter que les capacités d'exécutions financières du FCSE ont fluctué au fil des années. Le dernier Rapport Annuel d'Exécution du Plan d'Actions Annuel 2023 (CAMOS-PSEF, Octobre 2024), revient sur ces importantes fluctuations sur la période 2018-2023.

Plusieurs facteurs d'explication sont à considérer pour ces fluctuations, certains d'ordre externe et/ou conjoncturels, d'autres d'ordre plus structurel.

- ***Les facteurs conjoncturels :***

Certains facteurs éclairent les faibles résultats constatés pour des années spécifiques.
Concernant l'année 2021, une difficulté majeure est venue des mauvais résultats de l'audit de 2020 portant sur l'exercice budgétaire 2019. Ces résultats ont bloqué pendant quatre mois les versements des PTF-FCSE, impactant fortement les performances d'exécution des PAAB et PRABB 2020. Cette même année a également été marquée par la réorganisation institutionnelle du secteur, avec la fusion du ministère de l'Enseignement primaire et du ministère des Enseignements secondaires, qui a créé un flottement dans les administrations avec le changement des directeurs et a demandé des modifications à apporter à la nomenclature budgétaire.

Concernant l'exercice 2022, le ralentissement de l'exécution s'explique notamment par un démarrage tardif de l'exécution du FCSE suite à la révision et aux négociations de la grille de défraiement du FCSE. Cette grille est désormais disponible dans les annexes du manuel de procédures du FCSE. Le

[52] AFD/IED (2024): Les Fonds Commun de l'Éducation en Afrique. Principes, mise en œuvre et études de cas pays.

rapport semestriel de 2022 apporte note cette explication pour le retard conséquent de mise en œuvre à mi-parcours (juin 2022 : taux d'engagement de 24,7% et un taux de réalisation effective de 1,7%).
D'autres facteurs externes sont également à prendre en compte, en particulier la COVID 19 et plus récemment le coup d'état de Juillet 2023 suivie des sanctions de la CEDEAO et du blocage des comptes de la BCEAO ainsi que la révision des dispositions de la décentralisation, avec l'abolition des conseils régionaux et la dissolution des conseils municipaux élus.

- ***Les facteurs structurels:***

La capacité des acteurs décentralisés et déconcentrés à appliquer les procédures FCSE: Actuellement, le FCSE met en œuvre 80% de ses financements dans le schéma de la décentralisation et aux services déconcentrés. Or les collectivités territoriales, sont les moins bien équipées pour répondre rapidement aux exigences procédurières du manuel de procédures et disposent de moins de capacités techniques pour satisfaire aux exigences de ce dernier. En particulier, les faibles capacités de planification au niveau des collectivités territoriales et même souvent au niveau déconcentré sont une cause fréquente des retards dans la soumission des plans d'action au niveau de la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP), entrainant à leur tour des retards sur la chaîne d'exécution, en particulier la signature des conventions. Ce n'est qu'en 2023 que le FCSE a été en mesure d'avoir des conventions signées en Janvier de l'année N. Par ailleurs, des problèmes récurrents observés par les ministères dans l'exécution des PAA de leurs structures déconcentrées ou rattachées concernent le suivi des mandats et la remontée des justificatifs. Ces problèmes ont pu entrainer des retards dans les paiements et des dépenses irrégulières.

Le travail d'évaluation complémentaire du PTSEF réalisé en 2025[53] analyse en particulier les difficultés rencontrées par l'ANFICT ainsi qu'au niveau de URSE/CTRC.

En tant qu'organe d'appui à la mise en œuvre décentralisée (infrastructures scolaires, subventions au fonctionnement des écoles via les comités de gestion, etc), les rôles et responsabilités de l'ANFICT dans la bonne exécution du FCSE sont multiples. Cela amène des difficultés pour maîtriser la capacité en ressources humaines et financières pour mener toutes les activités, procédures d'opérations et d'exécution de concert et dans le calendrier correspondant et de planifier les ressources supplémentaires nécessaires pour optimiser l'appui de l'ANFICT en fonction de la CT de rattachement. Pour parer à ces difficultés, il est envisagé de mettre en place un mécanisme d'identification des besoins régulier mené directement par les ANFICT qui pourraient être validés à l'issu des missions de terrain tripartites Assistance Technique - Directions Ministérielles – CAMOS et UGP) et des missions d'audit-conseil lorsqu'elles interviennent.

En parallèle, il est envisagé de faire en sorte que les activités techniques puissent être reportées en amont sur les DDEN et DREN afin de soulager les ANFICT et permettre un meilleur arrimage des activités fiduciaires et techniques vers les objectifs visés.

Enfin, il est prévu de développer une fiche de circulation des paiements afin de situer les lenteurs dans la chaîne de traitement, avec l'appui de l'assistance technique, et de financer l'organisation de rencontres nationales et ou régionales avec les principaux acteurs de mise en œuvre afin d'aplanir toutes les incompréhensions nées de l'application du manuel de procédures du FCSE et sur le manuel d'utilisation des subventions aux établissements scolaires.

Par ailleurs les structures responsables de planifier les PRAA et rédiger les rapports techniques (URSE et CTRC) ne semblent pas avoir fonctionné comme attendu durant la période 2018-2023. Ces structures sont pourtant clés pour assurer la qualité de la planification et des résultats techniques et financiers de la mise en œuvre du PSEF et du FCSE par rapport aux objectifs attendus, à l'échelle régionale tout

[53] UNICEF 2025: Evaluation de la mise en œuvre du PTSEF.

d'abord, mais également en matière de poids de chaque région dans le niveau d'atteinte de ces résultats à l'échelle nationale. Ces structures seront (re)dynamisées, et elles bénéficieront d'une assistance technique spécifique en matière d'analyse des performances selon la GAR afin de s'approprier les objectifs et indicateurs de suivi de la stratégie/planification de référence, et qu'elles inscrivent leur travail principal dans le temps (consolidation des PRAA, rédaction et finalisation des RRAE à partir des rapports des directions régionales, et réception des prévision dépense et classement des communes selon les priorités en matière des investissements) et au sein des cycles de planification annuelle (lettre de cadrage, DPPD, LFI, LFR, collecte des données RAE) afin de pouvoir rendre compte des niveaux de résultat de la mise en œuvre de leur PRAA de façon analytique et en vérifiant que les priorités ont bien été respectées.

Les défis spécifiques aux activités de constructions : Les activités de construction sont planifiées depuis les DPPD tri-annuels selon une priorisation des sites en utilisant un outil de mesure des vulnérabilités et une clé de répartition régionale y relative. La problématique majeure relevée par l'ANFICT en matière de construction et d'équipement repose fondamentalement d'une part, sur la transmission tardive par le MEN de la répartition des dotations à l'ANFICT et d'autre part sur la faible capacité des Collectivités Territoriales à conduire convenablement le processus de gestion des investissements scolaires.

Dans le cadre des DAO, il est crucial de suivre un calendrier strict et certains critères majeurs relatifs aux capacités techniques et financières réelles surtout dans l'évaluation des offres des soumissionnaires sans quoi le risque de faire glisser l'exécution des travaux de plusieurs mois est grand. Dès lors que ces étapes selon le calendrier décrit est respecté, la CAMOS indique que l'exécution des travaux ne prennent pas plus que 3 mois pour une salle de classe en rez-de-chaussée, et 6 mois pour un bloc de salles de classes à étage. Or plusieurs obstacles interviennent dans ce calendrier, notamment au moment de la phase de signature des conventions. Pour ces conventions, il est important de s'assurer que le MEN envoie les annexes à temps (avant fin juillet de l'année N-1), afin que la CT ait le temps de développer son PIA et son budget spécifiques adapté à ses données actuelles (N-1) entre septembre et octobre (N-1). Or l'accès à ces données passe par une demande à l'INS et enregistre régulièrement des retards. Dans ce cas, une solution envisagée est l'utilisation des données N-2, en mentionnant dans le dossier que les données (N-1) seront intégrées dès leur réception pour une mise à jour du dossier dans sa version finale dès leur réception.

Dans la vision de transfert de la carte scolaire aux collectivités territoriales, une planification préalable des actions à mener par chaque Délégation Régionale de l'ANFICT à l'échelle locale doit faire l'objet d'une expression des besoins réels des CT remontée par l'AMN Régionale, à mettre en lien avec un système d'allocation de ressources pondérées en fonction des choix des CT.

Au regard de la grandeur de la charge qui pourrait indubitablement croître avec la montée en puissance des investissements scolaires et à défaut du rehaussement des frais d'agence, il est donc important que les capacités de l'ANFICT soient renforcées en personnel et en logistique à travers des appuis institutionnels appropriés en vue d'améliorer la qualité du suivi et des résultats attendus. Le rapport d'évaluation du PTSEF 2025 propose des leviers pour la facilitation de la mise en œuvre du FCSE dans son volet Décentralisation.

La planification et le rapportage technique et financier à améliorer. Les échéances de production des livrables, notamment pour les plans d'actions et rapports du MENA/EP/PLN, sont peu respectées. On note également la persistance d'une remontée des informations des régions vers la CAMOS plutôt que vers le Ministère concerné directement.

Par ailleurs, le système de collecte des données ne permet de disposer de celles-ci à temps. La consolidation des données financières se fait par le biais d'un système double-comptabilité à travers

l'utilisation du logiciel TomPro en parallèle du système de comptabilité national, logiciel sur lequel peu de cadres de la CAMOS sont formés.

La CAMOS mène un plaidoyer auprès des ministères pour que soit étudiée la possibilité d'instituer une « revue » CAMOS-Ministères de l'exécution physique et financière en amont de l'élaboration du rapport semestriel. Elle servirait grandement à harmoniser les pratiques de rapportage et améliorer la qualité des données et analyses techniques et financières dans les rapports annuels. Dans ce sens, un guide pratique de reporting des ministères et pour les régions sont en cours d'élaboration. Le modèle de rapport mensuel actuellement présenté dans le manuel de procédure est en effet trop succinct. Il convient d'intégrer les aspects techniques et les mettre en lien avec les objectifs stratégiques du PSEF en cours et/ou à venir dans les modèles de rapports semestriels et annuels, afin d'être en mesure de rendre compte du niveau d'atteinte des résultats attendus et des performances du système à l'aune des activités du FCSE, en particulier.

Améliorations prévues

Au regard des facteurs endogènes énoncés plus haut, les instances de coordination du FCSE ont d'ores et déjà défini un plan de renforcement qui met l'accent en particulier sur 1) les capacités de planification et de suivi au niveau déconcentré pour le dispositif régional, 2) un respect strict du calendrier des réunions des comités nationaux dans les délais prescrits pour encourager le respect du calendrier aux ministères qui seront appelés à soumettre des rapports, et 3) un effort d'inclusion des PAABs du FCSE dans l'élaboration de la loi de finances depuis son initiation en Juillet-Août de l'année N-1.

Le résultat attendu est une finalisation de la planification et des conventions en année N-1 pour l'initiation de la mise en œuvre dès le début de l'année N en vue de permettre de réaliser au moins 80% des activités et des dépenses dans l'année N. Ceci se fera à travers un renforcement des capacités de planification et de suivi au niveau des directions régionales et nationales, un suivi plus étroit de la mise en œuvre par les comités de suivi régionaux et nationaux, et des mesures de planification pluriannuelle et d'alignement des investissements en infrastructures scolaires qui représentent une partie significative de la dépense.

Depuis janvier 2025 des signaux positifs sont émis dans ce sens, grâce à 1/ la reprise du travail de la CAMOS et des directions techniques du Ministère, 2/ le changement d'Agent partenaire au sein du GPLE, 3/ la mobilisation d'une équipe technique transitoire au sein de l'Unicef à la tâche pour amorcer le travail de l'UGP du FCSE en tant qu'Agent partenaire du PME. Le calendrier des réunions du Comité technique du FCSE pour 2025 a d'ores et déjà été établi et diffusé. Un groupe WhatsApp a également été mis en place entre les différents acteurs en charge de produire les rapports (DRFM/MP, DEP, points focaux, Assistants techniques) pour un appui technique en ligne afin de garantir une meilleure qualité et pallier la restriction des missions. Des synthèses des nouvelles mesures, des rappels aux Assistants techniques de terrain pour appuyer la production des livrables, les appuis pour instaurer l'utilisation régulière des outils de suivi opérationnel et financier sont également prévues.

Les prochaines étapes à mener en matière de renforcement des capacités d'exécution du FCSE sont les suivantes :

- **Renforcement des capacités de planification et de suivi :**
 - Maintenir les principaux cadres en poste et renforcer la capacité de planification et en passation de marchés des entités décentralisées et déconcentrées en personnel et en équipements ;
 - Mettre en place un système de suivi au niveau central et prévoir un soutien aux DFRM, DEP et points focaux FCSE des différents ministères ;
 - Mettre en œuvre et respecter un calendrier de formation et de recyclage des cadres dans les différentes structures de suivi ;

- Renforcement des capacités de la CAMOS d'appui au dispositif institutionnel régional particulièrement en matière de planification annuelle et de suivi de la mise en œuvre et le rapportage régulier des programmes en région. Cet appui consistera à ajouter au DAT régional un expert en suivi de la mise en œuvre adossé a la DREN et au comité régional de coordination et de suivi. Dans la même foulée, les experts passation de marche et gestion financière seront rapprochés davantage du suivi de la chaine de dépenses dans les locaux du directeur régional du budget et du contrôleur financier régional.

- **Respect du calendrier des soumissions à travers un suivi plus étroit des comités régionaux et nationaux**
 - Respecter la soumission des plans d'actions annuels aux mois de (Juillet – Aout) de l'année N-1 ;
 - Validation des PPM en Octobre/Novembre par les PTF pour le central/déconcentré;
 - Respect des délais de délivrance des ANO par les PTFs ;
 - S'assurer que la dotation de fonds la part du Ministère a l'ANFICT est disponible dès Octobre de l'année N-1 ;

- **Alignement et coordination pluriannuelle**
 - Renforcer les conventions multi-annuelles entre MEN et ANFICT signées des Janvier en année N suivi de PPM, de décaissement au plus tard fin Avril année N et sujet à l'alimentation du compte pivot des Décembre N-1 du niveau des budgets approuvés dans la LFI ;
 - Actualiser le plan infrastructure multi-annuel et multipartenaires pour les infrastructures scolaires avec une plate-forme de coordination qui réunit le projet LIRE, le FCSE et les contributions des banques islamiques ainsi que le budget infrastructures du budget de l'Etat.
 - Accélérer le processus de mandatement avec une déconcentration des ordonnancements ;

- **Assistance technique réactive**
 - Mettre en place un système d'alerte dans les services régionaux en charge de piloter la mise en œuvre du FCSE pour documenter les dérives et corruptions mais également identifier des actions à inscrire dans le dispositif de DAT coordonné par la CAMOS,
 - Donner les moyens adaptés à la charge réelle des ANFICT en matière de gestion physique et financière, mais également appui aux agents responsables des actions financières et comptables et rapportage,
 - Donner les moyens analytiques complémentaires aux structures en charge de rédiger les rapports techniques (URSE, CRTC), et appuyer techniquement les acteurs de mis en œuvre technique, afin de les redynamiser et d'améliorer la teneur des rapports financier avec des éléments techniques qui font le lien entre les activités mises en œuvre et les indicateurs ciblés et leurs niveaux attendus.

Ces éléments sont d'ores et déjà pris en compte par les acteurs pour une amélioration rapide du FCSE.

Annexe 5 : Critères de Ciblage des Interventions

L'outil en question a pour objectif général de contribuer à la priorisation stratégique du financement de du PTSEF au Niger, en mettant en lumière les niveaux de vulnérabilités éducatives les plus élevés et

les plus bas, selon les communes, à travers cinq paramètres clés que sont : l'éducation (accès et environnement d'apprentissage), la sécurité, les risques climatiques, la santé et l'insécurité alimentaire. Un ensemble de cinq (05) Fichiers de calculs (MS Excel) sectorielles sont mis à jour représentant les 5 dimensions précédemment citées et un sixième fichier "Feuille de calcul des scores" constitué des feuilles de calcul des scores aux quatre niveaux retenus dans le cadre d'analyse.
Les fichiers sectoriels permettent de regrouper les différentes sources de données utilisées pour chacun des cinq secteurs, et de les formater d'une manière adaptée à chaque indicateur inclus dans l'analyse, tout en les harmonisant entre elles, notamment en termes de nomenclature pour les communes. Les fichiers sont tous structurés de la même manière : un onglet « Résumé », un onglet par indicateur (suivant le nombre d'indicateurs nécessaires par dimension) et un ou plusieurs onglets supplémentaires (pour les données démographiques de l'INS, la liste administrative de référence et la base de données écoles du MEN). Les indicateurs retenus pour chaque dimension se présentent comme suit :

i. Éducation

Pour cette dimension, 8 indicateurs sont retenus. Ces indicateurs sont regroupés en deux catégories (Accès et Environnement d'apprentissage) que sont :

- Indicateurs d'accès :
 - Taux brut de scolarisation
 - Taux d'achèvement
 - Taux d'admission des filles
 - Pourcentage de ménages ayant cité que l'école primaire se situe à plus de 30 minutes
- Indicateurs d'environnement d'apprentissage :
 - Nombre d'élèves par salle de classe en dur (moyenne)
 - Proportion de classes de type paillottes dans les écoles de la commune
 - Nombre moyen de manuels par élèves (en moyenne entre les manuels de maths et de lecture, par niveau)
 - Pourcentage d'écoles avec infrastructure clé EHA-Source d'eau

ii. Protection & Sécurité

- Nombre d'évènements sécuritaires (combats, violences contre les civils, explosions/remote violences, émeutes, évènements multiples) pour 100 000 habitants depuis début 2020
- Pourcentage de ménages ayant cité des raisons liées à l'insécurité ou la protection comme barrière à l'éducation
- Pourcentage de ménages rapportant avoir subi au moins un incident de sécurité au cours des trois mois précédant l'enquête MSNA
- Nombre de personnes déplacées internes par rapport à la population totale

iii. Risques climatiques

- Nombre d'inondations au niveau communal au cours des cinq dernières années
- Proportion du nombre de personnes affectées par les inondations en 2024 (estimation)
- Surfaces de terres agricoles endommagées par les inondations en 2024
- Nombre d'épisodes de sécheresse au niveau communal au cours des cinq dernières années
- Pourcentage d'écart des précipitations 2020 par rapport à la moyenne

iv. Santé

- Proportion de ménages rapportant avoir accès à une infrastructure de santé fonctionnelle à moins d'une heure de marche de leur logement
- Proportion de ménages ayant au moins un enfant de moins de 5 ans ayant souffert de diarrhée au cours du dernier mois

- Taux de létalité de la méningite
- Proportion de ménages où tous les enfants de 6 mois à 15 ans qui ont reçu un vaccin complet contre la rougeole.

v. Sécurité alimentaire

- Importance des programmes humanitaires en cours ou planifiés sur la classification IPC *« Acute food insecurity* phase »
- Proportion des ménages dans les deux quintiles de richesse les plus bas
- Prévalence de la malnutrition aigüe globale (indice Poids-Taille)
- Prévalence de la malnutrition chronique globale (indice Taille-Age)

vi. Feuille de calcul des scores

Ce fichier est organisé en 6 Onglets présentés comme suit :

- Un onglet « Indicateurs et paliers », comprenant la liste des indicateurs, les paliers utilisés, ainsi que les coefficients de pondération selon leurs "Scores de sévérité". Si ces derniers devaient être modifiés, c'est dans cet onglet qu'il faudrait les mettre à jour directement ; leurs nouvelles valeurs seront alors automatiquement reportées dans les onglets de calculs suivants, sans avoir besoin de manipuler les formules. Les scores de sévérité varient de 1 à 4, le Score 4 étant le niveau de sévérité de vulnérabilité le plus élevé.
- Un onglet « Cadre d'analyse », présentant le cadre d'analyse complet (y compris les indicateurs), afin de clarifier les différentes étapes de calcul des scores de manière logique.
- Un onglet par Secteur (donc cinq au total), nommés de manière claire. Ces onglets sont structurés de manière similaire aux feuilles de calcul sectorielles présentées plus haut, avec quelques ajouts clés : après chacune des colonnes comprenant les indicateurs, une colonne « score de sévérité » a été ajoutée, où s'opère le calcul de ce score selon les paliers déterminés dans le premier onglet (ce sont donc ces formules qui seront automatiquement mises à jour si les paliers étaient modifiés dans le premier onglet).
- Un onglet « Scores finaux » résume finalement les scores de sévérité obtenus pour chaque secteur/sous-pilier, selon les indicateurs. Ces scores sont automatiquement transférés depuis les onglets précédents (pas besoin, de copier-coller). Ainsi, l'éducation est constituée en deux Sous-piliers (Éducation accès et Éducation environnement d'apprentissage) qui concourent au calcul des scores du "Pilier Éducation". Les 4 autres dimensions définissent chacune un Sous-pilier qui entre dans le calcul des scores du "Pilier Facteur de vulnérabilités".

Pour chaque commune, si l'un au moins des Sous-piliers est de score 4, alors le score du Pilier est 4, au cas échéant, le score du Pilier est déterminé en faisant la moyenne des scores de ses Sous-piliers.
Le "Score final de vulnérabilité de la commune" est obtenu en faisant la moyenne des scores des deux Piliers.

La réactualisation de l'outil de vulnérabilité, décrit ci-dessus, a fait ressortir 7 communes qui se situent au niveau du score final de vulnérabilité 4 de la commune, contre 12 dans sa version précédente de 2020. Il s'agit des communes de Guidan-Sori et de Djirataoua dans la région de Maradi, de la commune de Tillia dans la région de Tahoua, de la commune de Banibangou dans la région de Tillabéri et des communes de Magaria, Gouna et Mirriah dans la région de Zinder.
Cependant, le nombre de communes de niveau de score final de vulnérabilité 3 est resté inchangé, soit 128 communes.

(i) Critères pour le choix des écoles primaires et secondaires pour les constructions des salles de classe

Il a été décidé que 60% de l'enveloppe budgétaire du programme pour les constructions des salles de classe seront consacrés au primaire et 40% au 1er cycle du secondaire.
Les critères fondamentaux qui ont aidé au ciblage des écoles primaires et secondaires pour les salles de classes à construire tout au long de la mise en œuvre du programme sont :

- Score final de vulnérabilités des communes 4 et 3 – uniquement des communes classées aux niveaux 4 et 3 seront considérées
- Public – uniquement des écoles primaires et secondaires publiques seront considérées
- Rural – uniquement des établissements dans le milieu rural seront considérés

A la combinaison de ces 3 critères s'ajoute la proportion de salles de classes paillotes. Au primaire, il est retenu, pour la présélection, des écoles disposant d'au moins 65% des salle de classes en paillotes pour le niveau de vulnérabilité 4 et au moins 80% pour le niveau de vulnérabilité 3. Au 1er cycle du secondaire, ça a concerné les écoles disposant d'au moins 40% de paillotes dans les communes de niveau vulnérabilité 4 et au moins 50% pour celles issues des communes de niveau de vulnérabilité 3.
D'autres sous-critères de l'outil de vulnérabilité ont été utilisés pour limiter le nombre de salles de classes à un intervalle raisonnable selon la nouvelle allocation de l'enveloppe à la proportion de 60% pour le primaire et 40% pour le 1er cycle du secondaire.
Ces sous- critères sont au primaire :

- Sous-pilier sécurité/protection de niveaux 3 et 4 ;
- Sous-pilier éducation accès de niveaux 3 et 4 ;
- Ecoles ayant un besoin en salles de classes supérieur ou égal à 2 (*2 ou plus de classes paillotes à remplacer*).

Le ciblage, à ce niveau, donne 171 écoles primaires prioritaires de vulnérabilité niveau 4 pour un besoin de 519 salles de classes à construire et 86 écoles de niveau de vulnérabilité 3 pour un besoin de 234 salles de classes, soit un total de 753 salles de classes pour 257 écoles.
Au secondaire, il est abouti à 922 salles de classes à construire dans 155 établissements (24 collèges dans 5 communes de niveau de vulnérabilité 4 pour un besoin de 164 salles de classes et 131 établissements dans 58 communes de niveau de vulnérabilité 3 pour un besoin de 758 SDC), avec un seul critère complémentaire qui est Score Total-Pilier Education de niveaux de vulnérabilité 2, 3 et 4.
Pour s'aligner à la SNCN, en privilégiant la complémentarité des interventions, il a été procédé à une vérification dans ces écoles des constructions déjà programmées par les ressources propres de l'Etat, le FCSE, le Projet LIRE-Niger et le PROSEB/FA.
Ce contrôle a permis de soustraire 40 écoles primaires ayant un besoin de 153 salles de classes et 69 établissements pour le secondaire 1er cycle avec un besoin de 522 salles de classes localisées dans les zones de vulnérabilité 3.
Prenant en compte tout ce qui précède, le nombre de salles de classes à construire sur les quatre années de ce programme concernera 217 écoles primaires bénéficiaires de 600 SDC et 86 établissements secondaires du premier cycle bénéficiaires de 400 SDC, pour impacter sur le temps d'apprentissage de 26 158 élèves au primaire et 23 547 élèves au secondaire.
La programmation de la construction de 510 salles de classe du primaire prévu sur le financement complémentaire s'appuiera sur les mêmes critères de ciblage.

(ii) Critères de construction des blocs latrines

Dans la logique du financement par paquet, les blocs latrines séparées seront seulement construits dans les écoles primaires et collèges qui sont couverts par la construction de nouvelles SDC. Les besoins en construction de blocs de latrines séparées seront évalués au début de la mise en œuvre du programme pour voir quelles écoles et collèges nécessitent ces constructions.

(iii) Critères de construction des collèges ruraux

Les 11 communes ciblées pour la construction des collèges ruraux sont toutes des communes classées aux niveaux 3 et 4 de l'outil des vulnérabilités. Les trois communes n'ayant pas encore de collège sont classées au niveau 4, les huit autres au niveau 3.
Trois critères ont été retenus pour la sélection des communes bénéficiaires des collèges ruraux. Il s'agit de trois indicateurs de scolarisation au 1er cycle secondaire (collège), calculés pour chaque commune, qui sont :

- Taux brut d'admission ;
- Taux brut de scolarisation ;
- Taux d'achèvement (taux d'accès en classe de 3ème de collège).

Après l'analyse de ces 3 indicateurs les communes répondant au moins à un des seuils suivants ont été retenues :

- un TBA inférieur ou égal à 8,5% par rapport à la moyenne nationale de 31,27% ;
- un TBS inférieur ou égal à 8,5% par rapport à la moyenne nationale de 26,76% ;
- un TA inférieur ou égal à 1,4% par rapport à la moyenne nationale de 12,62%.

A l'issue de l'examen des différentes situations au niveau des 266 communes du Niger, 20 communes répondants à l'ensemble des 3 critères ont été priorisées dans un premier temps. Ensuite, pour des contraintes sécuritaires et budgétaires, 8 communes ont été retenues. En plus de leurs faibles taux globaux de scolarisation au 1er cycle du secondaire, ces 8 communes retenues disposent des taux les plus bas pour les filles : un TBA compris entre 1,1% et 7,4%, un TBS qui se situe entre 1,6% et 6,3% et un Taux d'achèvement entre 0,2% et 2%. A ces 8 communes s'ajoutent 3 autres communes sans collège du tout, qui ont été retenues d'office, soit un total de 11 communes bénéficiaires.

Les effectifs scolarisables et scolarisés pour les 11 communes se présentent comme suit :

Régions	Départements	Communes	Populations scolarisables de 13 à 16 ans			Effectifs scolarisés au Collège		
			Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
AGADEZ	BILMA	Djado	58	64	122			
DOSSO	DOSSO	Tombokoirey I	2 169	2 153	4 322	88	144	232
	FALMEY	Guilladje	2 099	2 083	4 182	42	90	132
MARADI	MAYAHI	El Allassane Maireyrey	4 757	4 691	9 448	298	478	776
TAHOUA	ABALAK	Akoubounou	3 477	3 591	7 068	74	83	157
		Azeye	4 361	4 503	8 863	110	311	421
TILLABERI	TILLABERI	Bibiyergou	134	139	273			
ZINDER	DAMAGARAM TAKAYA	Wame	3 159	3 262	6 421	106	142	248
	GOURE	Alakoss	1 392	1 438	2 830	22	41	63
		Boune	5 403	5 579	10 982	39	36	75
	TANOUT	Tenhya	2 252	2 325	4 577			
TOTAL			**29 261**	**29 828**	**59 089**	**779**	**1 325**	**2 104**

Au sein de chaque commune, un village doit ensuite être choisi pour accueillir le collège. Ce choix sera fait sur la base du nombre d'élèves scolarisable dans les environs, pour rapprocher le collège au maximum des élèves :

- La commune de Djado, située à plus de 250 km de Bilma, chef-lieu de département, dispose de trois écoles primaires avec 288 élèves et aucun collège. Le village de Chirfa avec une école de 155 élèves peut être retenu pour accueillir un collège rural.
- La commune de Tombokoirey 1 compte 38 écoles primaires avec 4254 élèves et ne dispose que de deux collèges qui enregistrent 232 élèves. Par conséquent, un des villages de : Fondoubon tombo (363 élèves), Mirrizam (237 élèves) et Bongou Fada Rouzou (217 élèves) peut abriter un collège.
- La commune de Guilladjé compte 30 écoles primaires avec un effectif de 2471 élèves et un seul collège avec un effectif de 132 élèves. L'un des villages de Ladanédji Zarma (172 élèves), Afodamata (136 élèves) et Koussa Labou (128 élèves) peut accueillir un collège.
- La commune d'El Allassane Maireyrey totalise 64 écoles primaires avec un effectif de 7060 élèves, dispose de 4 collèges avec un total de 776 élèves. L'un des villages de Maissansamé (373 élèves), Guidan-Maida (309 élèves) et Kotchi (290 élèves) peut accueillir un collège.
- La commune d'Akoubounou compte 29 écoles primaires avec un effectif de 2342 élèves et un seul collège fréquenté par 157 élèves. L'un des villages de Taritarkané (199 élèves), Ibécétane (182 élèves) et Irgui Ittiki (126 élèves) peut accueillir un collège.
- La commune d'Azeye compte 66 écoles primaires avec un effectif de 5144 élèves et dispose de 3 collèges avec un effectif de 421 élèves. L'un des villages de Mayata (351 élèves), Kangui (306 élèves) et InKokan (183 élèves) peut accueillir un collège.
- La commune de Bibiyergou compte 6 écoles primaires avec un effectif de 561 élèves et n'a aucun collège. Le chef-lieu de la commune, Bibiyergou peut accueillir un collège.
- La commune de Kangna Wamé compte 40 écoles primaires avec un effectif de 4549 élèves et dispose de deux collèges avec un effectif de 248 élèves. L'un des villages de Sabon-Roua (215 élèves), Atchilahia Tchédia (205 élèves) et Yachin Zomo (194 élèves) peut accueillir un collège.
- La commune d'Alakos compte 25 écoles primaires avec un effectif de 2396 élèves et un seul collège avec un effectif de 63 élèves. L'un des villages de Girdiwiski centre (202 élèves), Gassari (187 élèves) et Rouwa-Koussa (127 élèves) peut accueillir un collège.
- La commune de Boune compte 65 écoles primaires avec un effectif de 5066 élèves et un seul collège avec un effectif de 75 élèves. L'un des villages de Malé-Malé (314 élèves), Komizabéwa (287 élèves) et Karguéri (255 élèves) peut accueillir un collège.
- La commune de Tenhya compte 31 écoles primaires avec un effectif de 1296 élèves et n'a aucun collège. Il s'agit d'une commune entièrement nomade à habitats dispersés. Le village de Farack (183 élèves) est l'une des 3 écoles dotée de cantine scolaire fonctionnelle qui pourrait contribuer à améliorer l'accès et le maintien des élèves surtout des filles au collège rural qui serait implanté dans ce village.

Le critère de la distance entre le collège et les maisons sera également pris en compte pour permettre au plus grand nombre des élèves d'accéder au nouveau collège.

(iv) Critères pour le choix des écoles pour les subventions aux CGDES et COGES

Les critères ayant servi au ciblage des communes vulnérables sont les mêmes que ceux utilisés dans l'identification des écoles primaires et collèges bénéficiaires des constructions des SDC. Toutefois, d'autres critères ont été délimités pour étendre le champ des CGDES/COGES bénéficiaires.

Les CGDES (primaire) et COGES (collège) de 126 communes bénéficieront des subventions. Les 7 communes les plus vulnérables (classées au niveau 4 de l'outil de vulnérabilité) font partie de ces 126 communes. Les autres 119 communes sont classées au niveau 3 de l'outil de vulnérabilité. Dès qu'une

commune est sélectionnée, l'ensemble de ses établissements scolaires publiques au niveau primaire et collège bénéficient de la subvention.
Il s'agit de :

⇒ Niveau de vulnérabilité 4 les critères utilisés pour les CGDES et les COGES sont :
- le score final de vulnérabilité 4
- le statut "Public" de l'établissement.

⇒ Niveau de vulnérabilité 3, les critères utilisés sont :
- Pour les CGDES :
 - établissement Public en milieu rural ;
 - Score final de vulnérabilité 3 ;
 - Score Total Sous - pilier sécurité/protection 3 et 4 ;
 - Score Total Sous - pilier sécurité alimentaire 2 et 3.
- Pour les COGES :
 - établissement Public en milieu rural ;
 - Score final de vulnérabilité 3

Ces critères déterminent le nombre des bénéficiaires suivants :

Cycles	Désignation	Niveau de vulnérabilité 4	Niveau de vulnérabilité 3	Total
PRIMAIRE	CGDES	558	936	**1494**
	ELEVES (dont filles)	103 017	148 674	**251 691 (dont 123687 filles)**
COLLEGE	COGES	43	483	**526**
	ELEVES (dont filles)	19 402	127 109	**146 511 (dont 65656 filles)**

(v) Critères pour le choix des filles bénéficiaires des bourses

Les élèves-filles bénéficiaires de bourses sont celles des collèges qui bénéficient de subventions aux COGES.
Les 43 collèges des 7 communes au niveau de vulnérabilité 4 sont couverts. Vu le coût unitaire de la bourse (20000F/fille/trimestre ou 60000F/fille/an), il n'était pas possible de couvrir l'ensemble des 483 collèges de vulnérabilité 3. Deux autres critères ont été ajoutés pour réduire le nombre des établissements bénéficiaires à 49. Ces critères supplémentaires sont :
- Score Total Sous-pilier Sécurité/protection 3 et 4 ;
- Score Total Sous-pilier sécurité alimentaire 3.

Ainsi, 9600 filles des 43 établissements des 7 communes de vulnérabilité 4 et 9593 filles des 49 établissements des communes de vulnérabilité 3 sont retenues pour bénéficier de bourses, tout au long de la mise en œuvre du Programme. Les filles scolarisées dans les 11 nouveaux collèges ruraux à construire par le Programme feront bien sûr également parties des bénéficiaires des bourses.
Pour privilégier la complémentarité des interventions, il est procédé à une vérification des bourses déjà attribuées par d'autres partenaires, par l'Etat, par Enabel, par UNICEF, etc.

(vi) Filles bénéficiaires des kits d'hygiène

Outre la bourse, les 19193 filles identifiées plus haut bénéficient des kits d'hygiène, une fois par an, pendant la durée du programme.

(vii) Bénéficiaires des kits scolaires

Tous les élèves, garçons et filles, de toutes les classes d'une école primaire choisis recevront des kits scolaires une fois par an.
Les critères ayant servi au ciblage des communes vulnérables sont les mêmes que ceux utilisés dans l'identification des écoles primaires bénéficiaires des constructions des salles de classe. Toutefois, d'autres critères ont été délimités pour étendre le champ des écoles bénéficiaires.
Pour ce qui est du niveau de vulnérabilité 4, les seuls critères utilisés au primaire sont : le score final de vulnérabilité 4 et le statut "public" et rural qui concerne 488 écoles primaires, soit 84100 élèves bénéficiaires. S'agissant des communes de niveau de vulnérabilité 3, les critères retenus sont :

- Établissement Public en milieu rural ;
- Score final de vulnérabilité 3 ;
- Score Total Sous - pilier sécurité/protection 4 ;
- Score Total Sous - pilier sécurité alimentaire 2 et 3.

Sur la base de ces critères, 5 communes ont été retenues, totalisant 228 écoles primaires pour 38202 élèves.

(viii) Priorisation des CPJ et EFAC

Le budget GEA couvre l'amélioration de l'offre de formation dans 16 centres, 8 CPJ et 8 EFAC à raison d'un (1) par région. Les centres localisés dans les chefs-lieux des régions ont été priorisés en adéquation avec la forte demande.

(ix) Priorisation des CCEAJ à mettre en place

Les centres seront ouverts dans les 11 communes retenues pour accueillir les collèges ruraux.

(x) Ciblage pour la formation continue des enseignants

Dans le cadre de mise en œuvre de cette activité, le Programme PME compte former 29081 enseignants dont 15110 du niveau CI et 13971 de CP de toutes les écoles primaires publiques au niveau national sur le programme révisé. Les enseignants du CI seront formés en 2027 et ceux du CP en 2028. Cette formation sera précédée de celle de 1200 encadreurs pédagogiques (316 inspecteurs et 884 conseillers pédagogiques) du primaire. Les modules relatifs à ces formations des enseignants et encadreurs intégreront la pédagogie sensible au genre.

(xi) Ciblage pour les manuels et les guides

Sur les quatre ans de mise en œuvre, le Programme PME compte acquérir 320497 manuels de lectures et 320497 manuels de maths pour le niveau CI et 274532 manuels de lectures et 274532 manuels de maths au CP en raison d'un (1) manuel par élève dans les deux matières. Les élèves des zones les plus vulnérables seront priorisés dans la distribution de ces manuels. Ces manuels seront accompagnés de 58162 guides en raison 2 guides par enseignant (1 en langue et 1 en mathématiques).

(xii) Ciblage pour la distribution des motos pour l'accompagnement pédagogique

Dans le souci d'améliorer la qualité des enseignements/apprentissages, il est prévu l'acquisition de motos au profit des encadreurs pédagogiques (EP) pour appuyer l'accompagnement pédagogique. Ces motos seront en complément de celles acquises sur financement du FCSE en 2024.

Official Use Only

Les régions ciblées prioritairement sont celles n'ayant pas pu acquérir de motos en 2024 sur le financement FCSE. Ce sont celles de Niamey (458), Tahoua (242) et Tillabéri (300), dans les communes non-affectées par l'insécurité, totalisant 1000 encadreurs pédagogiques soit 1000 motos à acquérir. Au total 1000 motos seront acquises dans le cadre de ce programme.

(xiii) Ciblage des actions de renforcement des capacités des acteurs locaux

Le renforcement des capacités des acteurs locaux concernera au total 2020 structures décentralisées des communes vulnérables bénéficiaires des subventions, soit 1494 CGDES et 526 COGES. Ces sessions de formation concerneront d'abord les 23 FCC pour les CGDES et les 52 FDC pour les COGES. Ces structures formeront à leur tour les 5976 membres des CGDES et 2104 membres des COGES en raison de 4 membres par structure (Président(e), trésorier(e), 1 membre de l'AME et 1 membre de l'APEE). Les membres des FCC/FDC seront formés par la DAGE.

Official Use Only

Annexe 6 : Protocoles de protection et garantie (Safeguarding) contre l'exploitation, les abus et harcèlement sexuels

UNICEF a intégré une série de mesures dans son processus de planification et de mise en œuvre de ses activités pour s'assurer que tous les partenaires de mise en œuvre y compris son personnel adhèrent aux principes garantissant la protection des bénéficiaires de ses interventions de tous abus. Au nombre de ces mesures et protocoles, il y a :

- **Atténuation des risques et programmes sécurisés** : Afin d'identifier et d'atténuer ou d'éviter les risques d'exploitation des abus sexuels (EAS) et les risques spécifiques à la sauvegarde de l'enfant dans les programmes, l'UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre procèdent à des évaluations approfondies des risques d'exploitation et d'abus sexuels et des risques liés à la sauvegarde de l'enfant. (Cf. UNICEF checklist et minimum standards dans l'élaboration des documents programme)
- **Evaluation des risques EAS des partenaires** : L'UNICEF rend obligatoire l'évaluation des risques EAS avant de démarrer toute collaboration avec ses partenaires de mise en œuvre sur la base de l'outil Prevention EAS conjoint des NU, afin d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités en fonction des besoins et des risques d'EAS identifiés (Cf les critères d'évaluation). L'UNICEF au Niger a conduit un processus de formation et de renforcement de capacités de 27 partenaires ONG locales et organisations internationales sur l'évaluation des risques et a procédé à la mise à jour de la capacité de ses partenaires sur la base de l'outil conjoint des NU.
- **Formation et sensibilisation** : L'UNICEF et ses partenaires d'exécution mènent des activités de sensibilisation de leur personnel, des bénéficiaires et des communautés locales, y compris les enfants, sur la PEAS, la sauvegarde de l'enfant et les politiques et procédures pertinentes pour garantir l'accès à une information appropriée.
- **Mécanisme de signalement sûr, confidentiel et** accessible : L'UNICEF au Niger apport son soutien à tous ses partenaires de mise en œuvre pour concevoir et mettre en place leurs canaux de signalement afin d'encourager le personnel et les bénéficiaires à faire des signalements sûrs, accessibles et confidentiels au niveau communautaire. Ces mécanismes prennent en compte également l'accès aux personnes et les enfantes avec des besoins spécifiques. Les personnels de l'UNICEF ont l'obligation de signaler toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants par le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté dès réception, conformément à la procédure mise en place. Au cours de l'année 2024, 85,000 personnes ont été ciblés sur l'accès aux mécanismes de plaintes, sur la base des mécanismes communautaires protection de l'enfant au Niger et le déploiement de RapidPro pour renforcer le signalement des différents types de violations contre les enfants dans les zones affectes par la crise humanitaire
- **Renforcer l'assistance aux victimes** : L'UNICEF et ses partenaires assurent, en cas de nécessité, l'assistance et le soutien aux victimes, y compris les soins médicaux, le soutien psychosocial et un plan de sécurité pour faire face aux risques encourus par les victimes et les témoins, ainsi que l'aide juridique et les activités génératrices de revenus.
- **Contrats, accords et recrutements** : Les contrats de l'UNICEF Niger avec les fournisseurs et les partenaires de la société civile comprennent des interdictions sur l'EAS et des dispositions sur la sauvegarde de l'enfant, pour le personnel des fournisseurs et des partenaires. L'UNICEF exige également que les candidats à un emploi en tant que membres du personnel, contractants individuels et ou consultants, fasse l'objet de vérification de référence et

d'antécédents sur les accusations et les sanctions pour mauvaise conduite. À ce jour, 100 pour cent du personnel et associés de l'UNICEF Niger ont souscrit à l'obligation de signer un Code de Conduite sur la PEAS et sur la sauvegarde de l'enfant.

- **Formation obligatoire** : Un module de formation obligatoire en ligne pour le personnel, les consultants et les partenaires d'exécution de l'UNICEF sur la PEAS – développé conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et ONU Femmes – a été mis en place en 2017. En outre, le personnel et les partenaires dans tous les secteurs sont formés sur les lignes directrices du comité inter organisations (« Interagency Steering Committee » [IASC]) sur la Violence Base sur le Genre (VBG).
- **Coopération avec les enquêtes** : L'UNICEF met un accent particulier sur la protection des victimes au cours des enquêtes et en particulier des enfants. L'UNICEF a développé des outils et du matériel de formation et met à disposition du personnel et des partenaires spécialisés pour assurer la confidentialité des entretiens des enfants victimes et témoins.
- **Engagement avéré en faveur de mesures de protection de l'enfance** : Il convient de noter que l'UNICEF a démontré un engagement avéré en faveur de mesures de protection de l'enfance à travers l'application des dispositifs de la Convention Internationale relative aux Droits des Enfants (CIDE). Au niveau global et au Niger, l'UNICEF assure la coordination du domaine de responsabilité de la Protection de l'enfance, en menant des actions de plaidoyer avec divers acteurs promouvoir et soutenir la mise en œuvre des programmes visant l'application des dispositions de la CIDE. L'UNICEF fournit également des orientations techniques et stratégiques ainsi qu'un appui financier aux organisations travaillant dans ce domaine. Au Niger, l'UNICEF collabore avec d'autres secteurs pour intégrer la protection de l'enfant dans les programmes humanitaires et soutient le Gouvernement dans la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles liées aux droits des enfants.
- **Respect des principes du genre, de la PEAS et code de conduite :** La sélection des partenaires pour collaborer avec l'UNICEF dans la mise en œuvre des programmes se fait via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour garantir la conformité aux critères de transparence, d'éthique, d'équité, de respect du genre et de la PEAS (cf. la plateforme du système des Nations-Unies [UNPP]). En outre l'UNICEF travaille avec les autres agences des NU et les partenaires pour la mise en œuvre effective des mécanismes de redevabilité aux populations affectées (« Accountability to Affected Populations [AAP]).
- **Unité transversale PEAS sous leadership d'un Manager PEAS** : L'UNICEF Niger s'est doté d'un point focal PSEA pour le bureau, avec le recrutement d'un staff NOC actuellement en cours pour appuyer la mise en œuvre des différents fonctions PSEA dans les programmes. En plus, L'UNICEF Niger a un point focal PSEA dans la section PME pour appuyer toute questions de renforcement de capacite pour les partenaires de l'UNICEF, avec les personnes ressources PSEA dans chaque section et chaque bureau de terrain. L'UNICEF soutient le Réseau National PEAS au Niger en appuyant les formations, les développements et renforcement des standards conjoint et l'harmonisation des intervention PSEA dans la réponse humanitaire. En tant que prestataire de dernier recours pour la prise en charge des enfants victimes d'EAS, l'UNICEF s'appuie sur un réseau de prestataires de services pour apporter une réponse appropriée.
- **Coordination du domaine de responsabilité de la Protection de l'Enfant** : Dans le cadre son mandat d'accompagnement des Etats dans leurs efforts de mise en œuvre des engagements vis-à-vis de la CIDE et son rôle de coordination du domaine de responsabilité de la Protection de l'Enfant, l'UNICEF assume un rôle prépondérant dans la supervision et le

suivi du respect des principes, standards et bonnes pratiques dans le domaine de la protection de l'enfance. A ce titre, l'UNICEF est partie prenante dans l'élaboration des documents stratégiques et techniques dans le domaine et en assure dans la plupart de cas la mise en œuvre et le suivi. En situation de conflit, l'UNICEF co-dirige le mécanisme de surveillance des violations graves des droits des enfants avec le Représentant du Secrétaire Général des NU ou le Bureau du Coordinateur Résident. Ce mécanisme renforce la capacite de détecter et répondre aux différents types de violations contre les enfants, y compris l'exploitation et abus sexuels.

- **Renforcement de capacités des réseaux PEAS** : En plus du recrutement et déploiement du staff PSEA, l'UNICEF a acquis une expérience soutenue dans le renforcement des capacités techniques des réseaux incluant les différents acteurs non gouvernementaux nationaux et internationaux qui sont impliqués dans ces mécanismes.